

Bulletin du

Conseil communal

Lausanne

N^o 15

Séance du mercredi 8 décembre 2004

Présidence de M. Maurice Calame (Lib.), président

Sommaire

Ordre du jour (voir bulletin N ^o 14/I, page 338)	
Ouverture de la séance	425
Divers :	
Hommage à M. Maurice Longet, huissier	425
Interpellations :	
1. Pétitions en suspens (M ^{me} Evelyne Knecht). <i>Dépôt</i>	425
2. «Qu'en est-il du projet d'implantation d'un parking-relais dans la zone de la Maladière-Bourdonnette?» (M ^{me} Adèle Thorens). <i>Dépôt</i>	426
3. «Quelle politique municipale envers la pollution et les encombrements générés par les 4x4?» (M ^{me} Sylvie Freymond). <i>Développement photocopié</i>	523
<i>Réponse photocopiée de la Municipalité</i> (M. Olivier Français)	524
<i>Discussion</i>	525
4. Pour des mesures favorisant l'utilisation de véhicules électriques et/ou hybrides (M ^{me} Christina Maier). <i>Développement photocopié</i>	526
<i>Réponse photocopiée de la Municipalité</i> (M. Olivier Français)	527
<i>Discussion</i>	528
5. «Quel avenir pour le quartier de Valmont?» (M ^{me} Françoise Longchamp). <i>Développement photocopié</i>	529
<i>Réponse photocopiée de la Municipalité</i> (M. Olivier Français)	529
<i>Discussion</i>	530
6. «Secteur Marterey–place de l'Ours–avenue du Tribunal-Fédéral: retour des places de parc?» (M ^{me} Françoise Longchamp). <i>Développement photocopié</i>	531
<i>Réponse photocopiée de la Municipalité</i> (M. Olivier Français)	531
<i>Discussion</i>	532
7. «La Pontaise deviendra-t-elle un quartier «chaud»?» (M. Claude Mettraux et consorts). <i>Développement photocopié</i>	532
<i>Réponse photocopiée de la Municipalité</i> (M. Olivier Français)	533
<i>Discussion</i>	533
8. «Arbres et chemin, quel entretien?» (M ^{me} Mireille Cornaz et consorts). <i>Développement photocopié</i>	534
<i>Réponse photocopiée de la Municipalité</i> (M. Olivier Français)	534
<i>Discussion</i>	536

Motions :

1.	Etude quant au manque d'ateliers d'artistes et d'artisans à Lausanne (M ^{me} Evelyne Knecht). <i>Dépôt</i>	425
2.	Demande pour que les propositions des conseillers communaux figurent sur le site internet de la Ville (M ^{me} Evelyne Knecht). <i>Dépôt</i>	425
3.	«Construction du m2: pour un plan de mesures d'accompagnement» (M ^{me} Florence Germond). <i>Rapport polycopié</i> de M. Yves-André Cavin, rapporteur	516
	<i>Discussion</i>	517
4.	Création d'un parlement communal des jeunes (M. Antoine Verdon et consorts). <i>Rapport polycopié</i> de M. Roger Cosandey, rapporteur	519
	<i>Discussion</i>	520
5.	«Un site internet culturel performant: un atout touristique pour la Ville» (M. Gianni John Schneider et consorts). <i>Rapport polycopié</i> de M. Philippe Mivelaz, rapporteur	522

Pétitions :

1.	Favoriser l'utilisation des transports publics aux usagers de l'Administration communale lausannoise (M. Kyril Gossweiler). <i>Rapport polycopié</i> de M. Berthold Pellaton, rapporteur	513
	<i>Discussion</i>	513
2.	Aménagement de la place de jeux de Chandieu (M ^{me} Marlyse Neyroud et consorts [73 signatures]). <i>Rapport polycopié</i> de M. Berthold Pellaton, rapporteur	514
	<i>Discussion</i>	515

Préavis :

N° 2004/41	Commune de Lausanne. Budget de fonctionnement de l'exercice 2005. Plan des investissements pour les années 2005 et 2006 (Administration générale et Finances)	426
	<i>Reprise et fin de la discussion sur le préavis N° 2004/41, ainsi que sur le rapport le concernant</i>	426
	6. Sécurité sociale et Environnement	426
	7. Services industriels	428
	Plan des investissements pour les années 2005 et 2006	430
N° 2004/34	Rénovation et extension de la voirie, marquage routier. Rénovation et extension du réseau des collecteurs publics. Rénovation et extension du réseau de distribution d'eau et échanges périodiques des compteurs d'eau. Crédits cadres annuels 2005 (Travaux)	434
	<i>Rapport polycopié</i> de M. Marc Dunant, rapporteur	440
N° 2004/36	Remplacement et extensions ordinaires du réseau RECOLTE pour l'exercice 2005 (Administration générale et Finances)	442
	<i>Rapport</i> de M ^{me} Diane Gilliard, rapportrice	445
N° 2004/37	Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et promenades. Crédit cadre annuel 2005 (Sécurité sociale et Environnement)	446
	<i>Rapport polycopié</i> de M. Gianni John Schneider, rapporteur	451
	<i>Discussion</i>	451
N° 2004/38	Autorisations d'achats pour l'exercice 2005 (Administration générale et Finances)	453
	<i>Rapport</i> de M ^{me} Diane Gilliard, rapportrice	466
	<i>Discussion</i>	466
N° 2004/40	Remplacement et extensions ordinaires des réseaux des Services industriels. Crédits cadres annuels 2005 (Services industriels lausannois)	470
	<i>Rapport polycopié</i> de M. Jacques Ballenegger, rapporteur	475
N° 2004/43	Crédits supplémentaires pour 2004 (2 ^e série) (Administration générale et Finances)	477
	<i>Rapport polycopié</i> de M ^{me} Diane Gilliard, rapportrice	512

Séance

du mercredi 8 décembre 2004

Membres absents excusés: M. Jacques Bonvin, M^{me} Josianne Dentan, M. Georges Glatz, M^{me} Thérèse de Meuron, M. Jacques Pernet.

Membres absents non excusés: M^{me} Sylvie Favre, M^{me} Diane Gilliard, M. Francis Pittet.

Membres présents	92
Membres absents excusés	5
Membres absents non excusés	3
Effectif actuel	<u>100</u>

A 19 h 30 en la salle du Conseil communal de l'Hôtel de Ville:

Le président: – Mesdames et Messieurs, l'assemblée étant en nombre, j'ai l'honneur et le plaisir d'ouvrir la 15^e séance de notre Conseil, en implorant la bénédiction du Seigneur sur nos travaux.

J'ai une communication en forme d'hommage à vous faire.

Hommage à M. Maurice Longet, huissier

Le président: – Ce soir, notre huissier Maurice Longet participe pour la dernière fois à nos séances. En effet, même si sa retraite – comme l'on dit, bien méritée – ne débute que le 28 février 2005, nous ne le verrons plus dans la salle du Conseil en tant qu'huissier. Compte tenu des heures supplémentaires et des vacances qui lui sont dues, il nous quittera en fait le 7 janvier prochain.

Maurice Longet a fait toute sa carrière à la Ville de Lausanne, en grande partie à la Direction des travaux. En 1961, il a débuté comme paveur et ce n'est qu'en 1988 qu'il est entré à l'Administration générale comme huissier de la Municipalité. Seize ans à l'Hôtel de Ville, ce n'est pas une parenthèse, mais bien une véritable carrière.

Maurice – je me permets de l'appeler par son prénom – laissera un souvenir non seulement dans nos mémoires, mais encore à la Cinémathèque, car chacun se souvient de sa prestation dans le film de Chabrol «Merci pour le chocolat».

Nous regrettons ce départ, même si nous le comprenons, et souhaitons une bonne retraite à notre huissier. Car s'il est celui de la Municipalité, il est aussi le nôtre.

Merci à Maurice Longet et à très bientôt, car je sais que lors des votations, nous le reverrons encore. (*Applaudissements.*)

M. Maurice Longet, huissier: – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, à mon tour de vous dire tout le plaisir que j'ai eu de travailler avec vous durant ces seize années écoulées. Seize années qui ont passé trop vite. Après 41 ans dans l'Administration, le moment est venu de tourner la page et de laisser la place aux jeunes. Encore merci à tous. Je vous souhaite d'ores et déjà de bonnes fêtes de fin d'année! (*Longs applaudissements.*)

Motion de M^{me} Evelyne Knecht demandant une étude quant au manque d'ateliers d'artistes et d'artisans à Lausanne

Dépôt

Lausanne, le 2 décembre 2004

(Signé) *Evelyne Knecht*

Motion de M^{me} Evelyne Knecht demandant que les propositions des conseillers communaux figurent sur le site internet de la Ville

Dépôt

Lausanne, le 5 décembre 2004

(Signé) *Evelyne Knecht*

Interpellation de M^{me} Evelyne Knecht au sujet des pétitions en suspens

Dépôt

Lausanne, le 2 décembre 2004

(Signé) *Evelyne Knecht*

Interpellation de M^{me} Adèle Thorens: «Qu'en est-il du projet d'implantation d'un parking-relais dans la zone de la Maladière-Bourdonnette?»

Dépôt

Lausanne, le 7 décembre 2004

(Signé) *Adèle Thorens*

Le président: – Nous reprenons nos travaux au point 10, budget de fonctionnement de l'exercice 2005. J'appelle à la tribune M. Jean-Christophe Bourquin, président de la Commission permanente des finances.

Commune de Lausanne

Budget de fonctionnement de l'exercice 2005

Plan des investissements pour les années 2005 et 2006

Reprise et fin de la discussion sur le préavis N° 2004/41, ainsi que sur le rapport le concernant¹

Le président: – Nous sommes restés à la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement. Je donne la parole au président de la Commission pour son rapport.

6. SÉCURITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENT

Rapport de M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.), président de la Commission permanente des finances, rapporteur: – Les charges de cette direction devraient représenter les 7,8% des charges communales, comme au budget 2004. Elles seront en augmentation de 1,6%.

Cette direction devrait percevoir les 2% des revenus communaux (2,2% au budget 2004), en augmentation de 5,9%.

La sous-commission, composée de MM. Gianni John Schneider et Dino Venezia, a obtenu de M^{me} la directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement et des chefs de service de la direction, des réponses et explications satisfaisantes à toutes les questions qu'elle a posées en complément aux renseignements contenus dans la brochure. Le président de la Commission permanente des finances et les sous-commissaires sont prêts à répondre aux éventuelles questions des conseillers communaux.

Le président: – Je prends service par service. Vous pouvez intervenir sur chaque point. S'il n'y a pas d'intervention, le point est considéré comme accepté. Vous voudrez bien vous manifester en levant la main, indiquer le poste concerné et le numéro de page de la brochure.

600 Secrétariat général

Discussion

M^{me} Isabelle Mayor (Les Verts): – J'interviens au poste 6001.365, page 114, sur la coupe de Fr. 10'000.– de la subvention au Cercle ouvrier lausannois. La Municipalité a en effet décidé de réduire cette subvention de Fr. 37'000.– à Fr. 27'000.–, soit une baisse de près de 30%. J'aimerais proposer au Conseil communal de rétablir une partie de cette subvention et de la fixer à Fr. 32'000.–, soit Fr. 5000.– de plus que prévu par la Municipalité, mais Fr. 5000.– de moins que la subvention touchée en 2004. Je dépose un amendement dont les raisons sont simples: l'importance du Cercle ouvrier est incontestable pour le tissu associatif lausannois. Il a en effet pour but de mettre à la disposition de la population et des milieux associatifs, syndicaux ou religieux, des locaux pour développer de multiples activités sociales – réunions, conférences, débats – ou culturelles.

Chaque année, des dizaines d'associations s'y réunissent, favorisant ainsi la démarche participative et citoyenne chère aux Verts. En échange d'un achat minimum de parts sociales de la coopérative, les diverses organisations intéressées peuvent louer des salles à des prix très raisonnables. Cette activité s'apparente à celle de certaines maisons de quartier ou du Cazard. Une coupe de Fr. 10'000.– ne serait pas sans effet sur les activités de cette coopérative lausannoise à but non lucratif. S'il est normal que le Cercle ouvrier contribue, comme d'autres, au rétablissement des finances communales, il paraît toutefois exagéré de lui imposer une coupe de près de 30%, alors que son activité dégage, à l'heure actuelle déjà, un déficit d'environ Fr. 120'000.–.

Je précise que toutes les recettes éventuelles du Cercle ouvrier sont utilisées pour amortir les dettes, ou réinvesties dans les transformations et rénovations. Nous ne sommes donc pas face à une institution qui thésauriserait des fonds, année après année. La proposition que je vous fais est soucieuse des finances communales, tout autant que des activités du Cercle ouvrier lausannois. Je vous invite donc à voter cet amendement.

Amendement

6001.365 Activités sociales et sanitaires, «Subventions à des institutions»: Augmentation de Fr. 5000.– pour le Cercle ouvrier lausannois. Nouveau total: Fr. 32'000.–.

M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement: – Je voudrais préalablement dire que ce n'est pas l'importance et l'intérêt des activités du Cercle ouvrier qui sont contestés. Cela n'a pas motivé la baisse de la subvention. La coupe, contrairement à ce qu'a dit l'intervenante, ne nous paraît pas exagérée, puisque les motifs qui l'ont occasionnée sont les mêmes que ceux que nous avons appliqués à d'autres subventions. Vous n'ignorez pas qu'à la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement, nous vérifions actuellement les critères de base des diverses subventions.

¹BCC 2004-2005, T. II (N° 14/II), pp. 379 ss.

Cette année, nous n'avons pas mené à terme cette étude. Aujourd'hui, aucune institution n'a donc vu ses subventions baisser en raison d'un motif estimant que son activité n'est peut-être pas essentielle ou moins intéressante, ou ne devrait du moins pas être soutenue par la Commune.

Le critère appliqué au Cercle ouvrier, comme à d'autres – les différentes fiches des subventions en témoignent – est que ses comptes présentent un résultat équilibré. Si l'on examine les comptes consolidés, ce que nous avons fait, nous constatons qu'ils font apparaître un bénéfice d'un peu moins de Fr. 30'000.–. Les fonds propres, quant à eux, s'élèvent à Fr. 776'000.– et des poussières. Nous avons estimé qu'il fallait tenir compte de ces données, alors que la situation financière de la Commune – comme de diverses institutions – s'avérait problématique. Vous pouvez le constater dans le cas de l'Assuas ou pour d'autres institutions, dont nous estimons que les activités sont indispensables et à soutenir. Nous considérons cependant que cette année, les comptes qu'elles présentent affichent un résultat qui ne justifie pas de les aider dans la même mesure que nous l'avons fait précédemment. Ce qui ne veut pas dire non plus que cette coupe se répercutera sur l'année prochaine. Nous examinerons alors les comptes et s'ils présentent un résultat défavorable, il n'est pas exclu que nous revenions à une subvention un peu plus importante.

Nous pensons donc que par équité à l'égard des coupes que nous avons faites pour d'autres institutions, cette baisse de Fr. 10'000.– se justifie.

M. Pierre Payot (POP): – Je voudrais dire à la directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement qu'il existe une certaine liberté dans la présentation des comptes. Cette année, le Cercle ouvrier a dû mettre hors service ses ascenseurs, en installer un nouveau. La dépense, qui est importante, n'apparaît pas dans les comptes 2003. Mais il eut suffi d'un brin d'astuce pour avancer quelque peu les travaux et faire dès lors apparaître la facture dans les comptes. A mon avis, ses arguments ne sont pas convaincants. Ajoutons que le Cercle ouvrier est propriétaire de la Maison du peuple et que s'il s'en tire, c'est parce que des privés et des commerçants sont locataires. C'est la raison pour laquelle les comptes font apparaître ce que la directrice appelle un bénéfice.

M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement: – Je ne vais quand même pas laisser passer cela! D'abord, en ce qui concerne la liberté de présentation des comptes: c'est le Cercle ouvrier qui en décide et il ne nous appartient pas de la juger. Chaque institution est libre de les présenter selon les dépenses qu'elle compte faire et qui lui seront occasionnées cette année-là. Quant au reste, j'espère avoir mal compris M. Payot, lorsqu'il appelle les institutions à faire preuve d'astuce dans la présentation de leurs comptes pour obtenir des subventions! Car chacune pourrait dès lors avancer des investissements, les arranger à sa manière. Je pense que le Cercle ouvrier a fait preuve d'une certaine

honnêteté en présentant ses comptes. Encore une fois, je le répète, s'ils sont moins favorables l'année prochaine et démontrent une situation négative, mauvaise, parce que des investissements doivent être consentis, par exemple, nous en tiendrons compte aussi. Nous ne sommes pas bornés au point de nous en tenir à la subvention de cette année et ne pas prendre en compte, dans les années futures, la réalité des dépenses nécessaires!

Le président: – La parole n'étant plus demandée, je vous fais voter sur l'amendement de M^{me} Isabelle Mayor. Il s'agit du poste 6001 Activités sociales et sanitaires, rubrique 365 «Subventions à des institutions», qui passerait de Fr. 11'877'500.– à Fr. 11'882'500.–, soit plus Fr. 5000.–.

Amendement

6001.365 Activités sociales et sanitaires, «Subventions à des institutions»: Augmentation de Fr. 5000.– pour le Cercle ouvrier lausannois. Nouveau total: Fr. 32'000.–.

Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main. Veuillez compter, s'il vous plaît. Celles et ceux qui le refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? Par 46 voix pour, 41 voix contre et 3 abstentions, vous avez accepté cet amendement.

Je poursuis:

6100 Service des assurances sociales

620 Service de l'environnement, de l'hygiène et du logement

630 Service social Lausanne

640 Service du travail Lausanne

6600 Service des parcs et promenades

Cela termine l'examen du budget de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement. La Municipalité désire-t-elle intervenir? Non? Je demande au président-rapporteur de nous communiquer les déterminations de la Commission.

M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.), président de la Commission permanente des finances, rapporteur: –

La Commission permanente des finances, à l'unanimité, a accepté le budget de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement. Elle vous recommande de faire de même.

Le président: – Avant de passer au vote, M. Serge Segura.

M. Serge Segura (Rad.): – Pour les raisons que j'ai évoquées hier lors de l'entrée en matière, soit que nous refusions tout amendement et le budget y afférent, les Radicaux comptent refuser le budget de cette direction.

Le président: – Je vous fais voter.

Celles et ceux qui acceptent le budget de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement sont priés de lever la main. Veuillez compter, s'il vous plaît. Celles et ceux qui le refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? Par 50 voix pour, 31 voix contre et 8 abstentions, vous avez accepté le budget de cette direction.

7. SERVICES INDUSTRIELS

Rapport de M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.), président de la Commission permanente des finances, rapporteur: – Les charges de cette direction devraient représenter les 34,6% des charges communales (budget 2004: 34,9%). Elles seront en diminution de 0,4%.

Cette direction devrait percevoir les 40,0% des revenus communaux, comme au budget 2004, en diminution de 6%.

La sous-commission, composée de MM. Jacques Balle-
negger et Jean-Louis Blanc, a obtenu de M^{me} la directrice des Services industriels et des chefs de service de la direction, des réponses et explications satisfaisantes à toutes les questions qu'elle a posées en complément aux renseignements contenus dans la brochure. Le président de la Commission permanente des finances et les sous-commissaires sont prêts à répondre aux éventuelles questions des conseillers communaux.

Le président: – Merci. Je prends service par service.

70 Services généraux

700 Développement stratégique

7010 Service comptabilité et finances

702 Service du MAGESI

74 Service gaz et chauffage à distance

76 Service de l'électricité

7700 Service du multimédia

Discussion

M^{me} Andrea Egli (POP): – Il s'agit d'un amendement au poste 7700.366 «Aides individuelles», exonération totale de la taxe d'abonnement au télé-réseau qui est supprimée. Dorénavant, les abonnés modestes devront payer Fr. 12.– par mois, sur un prix total de Fr. 23.–. Mais quelles sont les personnes exonérées? Il s'agit de personnes au revenu extrêmement modeste, dont les bénéficiaires de prestations complémentaires à l'AI ou à l'AVS, qui ont d'abord dû être exonérées du paiement de la redevance radio et télévision bilingue, pour pouvoir demander l'exonération de celle du télé-réseau. On met à nouveau à contribution les plus pauvres. Certains diront que Fr. 12.– mensuels ne sont pas grand-chose. Mais le revenu des personnes bénéficiant de prestations complémentaires à l'AI ou à l'AVS est de Fr. 1440.– par mois. Plus le loyer, plus la caisse maladie, plus les frais médicaux si besoin. De plus, ces mêmes

personnes perdront aussi l'aide sociale lausannoise complémentaire à partir du 1^{er} janvier 2005. Progressivement, il est vrai. Cela commence à faire beaucoup: Fr. 125.– d'aide sociale lausannoise complémentaire, Fr. 12.– pour le télé-réseau... On aurait presque l'impression que l'on s'obstine sur les mêmes personnes. Au niveau cantonal, nous nous battons contre la baisse de Fr. 50.– par mois de l'aide sociale et contre celle de Fr. 100.– au revenu minimum d'insertion. Il ne s'agit donc ici que d'être cohérent. Les comptes 2003 affichaient un montant de près de Fr. 560'000.– pour ce poste. Au budget 2005, il n'est plus que de Fr. 277'000.–. Nous vous proposons donc d'ajouter Fr. 27'700.–, soit les 10% de la ligne budgétaire. Cela peut paraître ridicule, mais ce montant correspond au maximum de ce que l'on peut faire au budget. Il donnera un signe politique de notre volonté de ne pas suivre la Municipalité sur ce point.

Amendement

7700.366 «Aides individuelles», exonération totale de la taxe d'abonnement au télé-réseau:
Augmenter de Fr. 27'700.–. Nouveau total: Fr. 304'700.–

M. Jean-Luc Chollet (VDC): – Hier soir, lors de la discussion sur l'entrée en matière, les partis du Centre droite ont pressenti ce qui se tramait. Sachant que ce budget était l'aboutissement d'un long processus, de longues négociations et finalement d'un consensus entre la Municipalité et la Commission permanente des finances, le Centre droite s'engageait à accepter ce budget pour autant qu'il ne soit pas grevé par des dépenses supplémentaires. Il prenait également l'engagement – et je l'ai dit – de ne pas présenter des propositions d'amélioration. C'était un *gentlemen's agreement* qui permettait d'arriver au bout du processus.

Hier soir, on avait bien démarré. Alors, je crois qu'il est temps de prévenir l'assemblée: vous avez grillé votre joker avec les Fr. 10'000.– que l'on a acceptés. Nous nous sommes abstenus, mais... Fr. 100'000.–? D'accord, excusez-moi. Certes, par rapport à un budget de Fr. 1,5 milliard, qu'est-ce que c'est? Je crois tout de même qu'il y a des frontières à ne pas dépasser et des équilibres à ne pas bousculer. Des négociations à ne pas rompre. J'avertis simplement la gauche de ne pas mener et poursuivre un jeu qui pourrait s'avérer dangereux, sachant que de toute façon, au match aux points, on se fera battre. On souhaiterait tout de même que ce budget soit l'aboutissement d'un consensus entre la gauche et la droite. Merci!

M^{me} Eliane Rey, municipale, directrice des Services industriels: – Dans le cadre de Prestations 2004, nous avons procédé à un certain nombre d'analyses. Les personnes au bénéfice de prestations AVS/AI sont exonérées de la taxe Billag et reçoivent gratuitement le télé-réseau. Les montants des subventions, globalement importants, sont en augmentation constante. Elles concernent six communes. En 2001, on en était à Fr. 438'000.– et aux comptes 2003, on atteint Fr. 559'000.–.

Nous avons vérifié si d'autres téléseaux accordaient de telles exonérations et avons dû constater que nous sommes les seuls à le faire en Suisse romande, en Suisse tout court. Ni le SIE, qui dispose d'un téléseau dans l'ouest lausannois, ni Genève, ni les Valaisans, ni Cablecom – également propriétaire de téléseaux en Suisse allemande – ne concèdent une telle exonération. Nous pensons que ce n'est pas la mission des SI d'octroyer ces subventions. Afin d'atténuer la charge sur les personnes concernées, nous avons décidé de procéder par étapes, de leur faire payer Fr. 12.– à partir du 1^{er} janvier 2005, Fr. 18.– à partir du 1^{er} janvier 2006 et plein tarif dès le 1^{er} janvier 2007. Pour toutes ces raisons, je vous propose de refuser l'amendement présenté.

Le président : – La discussion se poursuit. La parole n'est plus demandée. Je vous fais voter sur l'amendement de M^{me} Andrea Egli. Au poste 7700 Service du multimédia, rubrique 366 «Aides individuelles», il s'agit d'ajouter Fr. 27'700.–, la somme de Fr. 277'000.– passant dès lors à Fr. 304'700.–.

Amendement

7700.366 «Aides individuelles», exonération totale de la taxe d'abonnement au téléseau :

Augmenter de Fr. 27'700.–. Nouveau total: Fr. 304'700.–

Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main. Celles et ceux qui le refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? A une petite majorité, vous avez refusé cet amendement.

M. Vuilleumier. Vous avez la parole, Monsieur.

M. Marc Vuilleumier (POP) : – Il se passe tout de même des choses plutôt choquantes dans ce Conseil. On n'est pas d'accord d'amender le budget à hauteur de plusieurs dizaines de millions, quand il s'agit de recettes fiscales qui vont probablement augmenter. Même des petites choses comme celle-ci, une partie de ce Conseil n'est pas capable de voter l'exonération pour des gens qui sont les plus pauvres des plus pauvres. J'ai bien compris, Madame Rey, on est en pleine libéralisation, c'est commercialisé, on ne peut plus accorder de subvention. On est tout de même dans le service public et une certaine solidarité subsiste entre les diverses directions du service public. Cela ne me choque pas du tout que les Services industriels octroient une exonération aux plus démunis. M. Chollet dit que ce n'est pas tellement le montant, ce sont les signes que l'on donne. Exonérer les gens qui vivent de manière très modeste, d'un très modeste montant – quelques francs – par année, pour moi, c'est aussi un signe que l'on donne, et je vous prie de revenir sur votre décision. Je demande l'appel nominal.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Il y a deux choses que je ne peux pas laisser passer. La première: c'est qu'il y aurait des dizaines de millions de recettes en réserve. On a parlé hier de Fr. 3 à 8 millions, soit une estimation qui n'est pas encore garantie. Et bien sûr que dans tous ses discours, le POP a utilisé le chiffre 8 comme s'il était acquis! Ce qui

est une manière un peu particulière de procéder, que l'on appelle l'optimisme délibéré constant.

Tout aussi clairement, nous sommes effectivement les seuls de Suisse, comme M^{me} Rey vient de vous le dire, à octroyer cette subvention. Et tout aussi incontestablement, certains des arguments utilisés, puisqu'il s'agit de PC AVS, les primes d'assurance maladie notamment, ne sont pas tout à fait en conformité avec la réalité de la loi.

Le président : – Concernant l'amendement, cinq personnes soutiennent-elles la demande de M. Vuilleumier? C'est le cas. Nous allons donc passer à l'appel nominal. Je vais vous relire l'amendement. Au poste 7700 *Service du multimédia*, rubrique 366 «Aides individuelles», il s'agit de passer de Fr. 277'000.– à Fr. 304'700.–, soit Fr. 27'700.– de plus. Celles et ceux qui acceptent l'amendement disent «oui». Celles et ceux qui le refusent disent «non». Celles et ceux qui s'abstiennent... s'abstiennent! Monsieur le Secrétaire, vous avez la parole.

Appel nominal

Oui : Alvarez Henry Caroline, Attinger Doepper Claire, Bourquin Jean-Christophe, Bron Alain, Chautems Jean-Marie, Christin Céline, Cosandey Monique, Egli Andrea, Freymond Sylvie, Gabus Aline, Germond Florence, Ghelfi Fabrice, Gilliard Diane, Hubler Alain, Julita Caroline, Junod Grégoire, Knecht Evelyne, Mach André, Meylan Jean, Mivelaz Philippe, Mpoy Jean, Payot Pierre, Peters Solange, Philippoz Roland, Rapaz Roland, Rastorfer Jacques-Etienne, Salzmänn Yvan, Schneider Gianni John, Serathiuk Nelson, Vuilleumier Marc, Zuercher Magali.

Non : Abbet Raphaël, Ansermet Eddy, Ballenegger Jacques, Bébox Jean-Pierre, Bertona Graziella, Bettens Jean-Charles, Blanc Eric, Blanc Jean-Louis, Bonnard Claude, Brélaz-Buchs Marie-Ange, Bucher Alma, Buffat Marc-Olivier, Cavin Yves-André, Chollet Jean-Luc, Christe Paul-Louis, Cornaz Mireille, Dallèves Pierre, Fiora-Guttman Martine, Gebhardt André, Gillard Nicolas, Gillioz Marie-Josée, Graf Albert, Gratier Tristan, Grin Nicole, Jacquat Philippe, Longchamp Françoise, Loup Pierre-Henri, Maier Christina, Martin Olivier, Martin Philippe, Mettraux Claude, Meylan Gisèle-Claire, Meystre Gilles, Müller Elisabeth, Nguyen Thi, Pache Denis, Peiry-Klunge Florence, Perrin Charles-Denis, Ravussin Bernard, Santschi Pierre, Schaller Graziella, Schlachter Thomas, Segura Serge, Truan Isabelle, Venezia Dino, Verdon Antoine, Zahnd Bernard.

Abstentions : Bergmann Sylvianne, Chappuis Gérard, Cosandey Roger, Coupy Bernard, Dunant Marc, Hottinger Julian Thomas, Mayor Isabelle, Ostermann Roland, Pella-ton Berthold, Pidoux Jean-Yves, Pitton Blaise Michel, Tauxe-Jan Michelle, Thorens Adèle, Uffer Filip.

Le président : – Par 47 non, 31 oui et 14 abstentions, vous avez refusé l'amendement de M^{me} Andrea Egli. J'ouvre la

discussion, si quelqu'un veut encore intervenir. Si ce n'est pas le cas, je demande au président-rapporteur de nous donner les déterminations de la Commission sur le budget de la Direction des services industriels.

M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.), président de la Commission permanente des finances, rapporteur: – La Commission permanente des finances, par 12 oui et 1 abstention, a accepté le budget de la Direction des services industriels. Elle vous recommande de faire de même.

Le président: – Celles et ceux qui acceptent le budget de la Direction des services industriels sont priés de lever la main. Celles et ceux qui le refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? Avec quelques refus et abstentions, vous avez accepté le budget de cette direction.

Nous avons terminé l'examen des directions. Mais nous devons encore examiner le Plan des investissements.

PLAN DES INVESTISSEMENTS POUR LES ANNÉES 2005 ET 2006

Le président: – Je vous rappelle que nous ne pouvons pas amender ce document, mais émettre toutefois des remarques. J'ouvre tout d'abord une discussion générale sur le Plan des investissements pour les années 2005 et 2006. La parole n'est pas demandée. Je prends les pages vertes, par dicastère.

Dépenses et recettes sur les crédits à voter d'ici à fin 2006

Administration générale et Finances

Discussion

M. Pierre Santschi (Les Verts): – Excusez-moi, Monsieur le Président. Je prends peut-être la parole avec un léger retard, mais comme cela concerne l'Administration générale et que c'est probablement M. le syndic qui me répondra, je veux quand même revenir sur l'annonce que vous avez faite.

Vous avez proposé que l'on parle du Plan des investissements 2005 et 2006. Or, je ne l'avais pas fait remarquer les années précédentes parce que j'interviens assez classiquement à propos de la complétude de ce budget par le Plan des investissements, mais l'article 99 de notre règlement indique que *ce plan, sous la forme d'un tableau prévisionnel des investissements pour les quatre ans à venir, est présenté au Conseil, en même temps que le budget de fonctionnement (...)*. Je me suis imaginé que vous alliez aussi parler des années 2007 et 2008. Par conséquent, j'interviens sur la globalité. Déjà pour souligner que ce plan devrait être beaucoup plus complet en ce qui concerne les années 2007 et 2008 puisque, selon la Loi sur les communes, nous devrions disposer d'un tableau de ces investissements.

Le président: – Je me suis borné à lire le titre.

M. Pierre Santschi (Les Verts): – Les années précédentes, je m'étais simplement élevé contre le fait que l'on ne nous donnait pas, avec le Plan des investissements, les dépenses de fonctionnement engagées par les investissements. C'était une question de bon sens. Un point que je mets également en rapport avec les jérémiades que nous subissons lors de la discussion générale d'entrée en matière sur le budget, tout le monde se plaignant des déficits, mais personne ne cherchant à déceler sur le long terme d'où ils peuvent bien provenir, notamment par rapport aux nouveaux investissements prévisibles. Si le Plan des investissements était plus complet, nous disposerions d'un tableau de marche, qui permettrait peut-être de pallier quelques dérapages au départ.

De plus, pour les crédits à voter au-delà de 2006 – les pages blanches –, aucune indication chiffrée n'y figure. On ne peut dès lors même pas estimer l'ampleur des différents investissements à porter en compte.

L'année dernière, le responsable municipal des finances nous avait laissé entendre que des compléments seraient apportés, qu'un travail était entrepris au sein de l'Administration pour que le Plan des investissements soit plus complet. Je profite donc de ma présence à cette tribune pour lui demander où cela en est. Et si ce travail n'a pas avancé, pour quelle raison? Et dans quel délai risquons-nous d'obtenir des compléments permettant effectivement de tirer suffisamment tôt la sonnette d'alarme?

Le président: – J'ai donc simplement lu le titre du document. Mais M. Brélaz va vous répondre.

M. Daniel Brélaz, syndic: – Je ne connais pas par cœur la loi cantonale, mais je sais que pratiquement aucune Commune ne propose des investissements précis pour quatre ans. Car si un passage au peigne fin de la Municipalité intervient pour l'année 1, en année 2 on se retrouve déjà avec un mélange de réalisations certaines et d'objets repoussés à plus tard. Pour les années 3 et 4, l'énoncé tiendrait davantage de la politique fiction que de la réalité. Si tout le potentiellement figurable dans le catalogue des directions doit être classifié sur les années 3 et 4, l'anticipation tendrait vers le plan quinquennal, sans dérogations possibles. Probabilité 1: incapacité de s'adapter aux réalités. Probabilité 2: un plan totalement folklorique, tant de changements intervenant ensuite que l'on se demanderait pourquoi. Voilà pour les quatre ans.

Antérieurement, nous avons toujours convenu que l'année 1 était solide quant aux prévisions. Ce qui ne veut pas dire que tout allait se faire, car des remises en question, des oppositions, des retards pouvaient intervenir. L'année 2 l'était déjà moins. Souvent, de nouvelles priorités impromptues devaient être insérées. On peut imaginer qu'il y en ait à propos du métro. Ou vous avez constaté, autre exemple, que la rénovation de la salle du Conseil communal – un

investissement modeste, pas encore chiffré, annoncé en principe pour le tournant de la législature – ne figure pas dans le Plan des investissements. Il va peut-être y entrer et d'autres projets en sortir. Pour les années 3 et 4, la formulation ne peut être que de type catalogue. Cela dit, on peut toujours souhaiter que la Municipalité travaille durant une dizaine de séances pour une œuvre hypothétique et qu'elle mette à contribution les services pour un débat qui intéresse manifestement peu de monde, puisque ce sont toujours les mêmes personnes qui interviennent chaque année...

Concernant les investissements, nous avons l'intention de prévoir certaines mesures de suivi des opérations, dès leur introduction dans le plan. Pas un suivi futuriste, avec vision à deux ans par curseur dans l'espace-temps, comme certains nous croient capables de le faire. Nous n'entrerons à nouveau pas dans la finance fiction. En revanche, la revendication de tenter d'estimer le budget de fonctionnement pour certains types d'investissements est déjà entrée dans les mœurs, lorsque les coûts d'exploitation sont significatifs. Quand nous présentons des préavis, nous le faisons. Lors du fameux débat sur la piscine olympique, M. Schilt avait estimé approximativement le coût de fonctionnement, car c'était un élément important de la discussion². Et parlant des investissements sur les garderies, dont le coût de fonctionnement dans la durée s'élève probablement à dix fois le coût d'investissement, si ce n'est plus, mention est aussi systématiquement faite. Nous faisons donc un travail à la carte et non rigidifié, type Administration fédérale des années quarante!

M. Pierre Santschi (Les Verts): – Je remercie M. le syndic. Je constate qu'entre personnes de la même formation politique, les amabilités sont souvent beaucoup plus vives qu'entre représentants de partis différents! Mais cela fait partie du jeu... Je rappelle à M. le syndic l'anecdote suivante: dix aveugles et un voyant enchaînés marchent en direction d'un précipice. La personne voyante dit: «Attention! On va se casser la figure!» Et l'un des aveugles lui répond: «On vote!»

On peut effectivement voir les choses comme cela. Ce n'est pas lorsqu'on est plus nombreux que l'on a nécessairement raison. Je prétends cependant qu'un éclairage doit être donné. C'est avec plaisir que j'ai entendu M. le syndic nous préciser que des indications pourraient être fournies sur les frais de fonctionnement relatifs à certains investissements. Ce tableau pourrait tout à fait comporter quelques incertitudes, mais il me paraît utile que les éléments d'investissement et de fonctionnement importants y figurent. Puisque l'on peut modifier les priorités pour les pages vertes, on pourrait à plus forte raison les modifier aussi pour les pages blanches. Par conséquent, je crains que M. le syndic nous ait un peu trop peint le diable sur la muraille. Mais cela fait partie du jeu et puis... Il va me répondre, bien évidemment!

²BCC 2003, T. I, pp. 665 ss.

M. Daniel Brélaz, syndic: – Je tiens quand même à relever que plus on change de priorité, plus on a donc fait, au départ, un travail de singe. Ensuite, je viens de le vérifier, car M. Thonney peut se brancher sur certains sites internet, notamment sur celui de l'Etat de Vaud: le Règlement sur la comptabilité des communes impose le plan des investissements pour une année. Nous faisons donc déjà le double si nous considérons la réglementation cantonale en vigueur. D'autres précisions peuvent figurer dans d'autres règlements, mais je parle du règlement cantonal.

Enfin, l'histoire des aveugles peut être diversement interprétée. Fort nombreux sont aussi ceux qui ont raison tout seuls et qui sont de ce fait rassurés pour l'éternité!

Le président: – Si la parole n'est plus demandée, je poursuis l'examen des dicastères:

Direction de la sécurité publique

Direction de la culture, des sports et du patrimoine

Direction des travaux

Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation

Direction de la sécurité sociale et de l'environnement

Direction des services industriels

Nous en avons donc terminé. Quelqu'un veut-il encore intervenir? Ce n'est pas le cas. Nous arrivons à la fin de l'examen du budget. Je demande à M. le président-rapporteur de nous donner les déterminations de la Commission sur l'ensemble du préavis.

M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.), président de la Commission permanente des finances, rapporteur: –

Lors de la dernière des quatre séances qu'elle a consacrées à l'examen du budget, la Commission permanente des finances, par 10 oui et 1 abstention, a accepté la conclusion amendée du préavis N° 2004/41 «Budget de fonctionnement pour 2005, Plan des investissements pour les années 2005-2006». Elle vous recommande de faire de même.

Le président: – M. Pierre Dallèves.

M. Pierre Dallèves (Lib.): – Ce Conseil a voté un amendement qui grève les comptes de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement. Compte tenu des engagements que nous avons pris hier lors du débat général, je demande une suspension de séance, afin que nous puissions nous concerter et nous déterminer sur l'attitude à adopter lors du vote global de ce budget.

M. Daniel Brélaz, syndic: – Puisqu'une suspension de séance est demandée – ce qui est parfaitement légitime –, je souhaiterais ajouter deux-trois remarques au débat. Refaire et même simplement réimprimer un budget, dans l'hypothèse que l'on se mettrait à voter massivement contre, coûte beaucoup plus que Fr. 5000.–. Sans parler du travail en Commission et dans l'Administration. Si vous voulez absolument un amendement compensatoire, je vous suggère d'opérer dans les préavis. Et je vais même prendre

le mien, parce que je suis généreux : je vous propose donc d'enlever Fr. 10'000.– au réseau RECOLTE 2005, comptabilisé sur les comptes de l'année puisque l'amortissement est instantané. Vous aurez alors gagné Fr. 5000.–, non sur le budget, mais sur les comptes 2005.

Le président : – Une interruption de séance ayant été demandée, je vous propose une pause de dix minutes. Les groupes peuvent se réunir dans les salles suivantes qui leur sont réservées : les Socialistes, salle des mariages ; les Radicaux, salle de la Municipalité ; les Verts, salle des commissions ; les Libéraux, salle Vuillermet ; les Popistes, bureau des huissiers et la Voie du Centre, bureau de M. Rheiner. Nous reprenons nos travaux à 20 h 35.

(Interruption de séance.)

Le président : – J'appelle à la tribune M. Jean-Christophe Bourquin.

M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : – Au moment de voter ce budget, j'aimerais vous rappeler que le Conseil communal a voté des amendements et pas seulement un. Parmi eux, il y en a un parfaitement légitime et incontestable, augmentant les revenus de la Commune de Lausanne de Fr. 240'000.–, sur la base d'une convention déjà signée avec l'Etablissement d'assurance contre l'incendie. Je comprends qu'il y ait un certain énervement à l'égard des prises de position antérieures, mais je tiens à souligner que l'excédent de charges qui ressort de nos débats est amélioré de Fr. 235'000.–.

M. Charles-Denis Perrin (Rad.) : – Le Centre droite avait annoncé son intention de refuser le budget si des amendements venaient l'alourdir. Il constate que l'amendement voté et accepté est choquant, parce qu'il répond exclusivement à des préoccupations de clientélisme. Choquant parce qu'il accorde à une partie prenante de ce Conseil, le POP, des moyens supplémentaires. Choquant également parce que si le Cercle ouvrier ne réalise que Fr. 30'000.– de bénéfice en 2004, sa solvabilité n'est pas en cause, puisqu'il est propriétaire d'un immeuble sis sur un site de premier ordre à Lausanne.

Le Centre droite constate également que ce budget est le fruit d'un immense effort, tant de la Municipalité que du personnel de la Ville. Dans ces conditions et pour témoigner sa reconnaissance et son soutien aux efforts entrepris, le Centre droite a décidé d'accepter ce budget, tout en remerciant la Municipalité pour ce premier pas qui va dans le bon sens. Mais en lui rappelant également que ce n'est qu'un premier pas et que d'autres devront suivre.

M^{me} Andrea Eggli (POP) : – Je voudrais dire à la droite de ce Conseil que la Maison du peuple, le Cercle ouvrier, n'est pas propriété du POP. Les Socialistes y sont aussi et beaucoup de petites associations surtout en font partie et en bénéficient. Que vous le sachiez...

Ce soir, nous avons assisté à un espèce de consensus mou entre la droite et une partie de la gauche. Un consensus gauche-droite n'est pas notre but. Le groupe POP et Gauche en mouvement a présenté toute une série de petits amendements. Ils touchaient surtout des aides individuelles, qui vont directement aux gens les plus démunis de notre ville. Si l'on additionne tous ces amendements, on ne peut pas vraiment dire, en bonne conscience, que l'on grève ce budget. Le dernier refusé – sur le télé-réseau – est celui qui a fait déborder le vase, je crois. Il touchait les gens au bénéfice de prestations complémentaires à l'AI et à l'AVS. Ce sont des personnes qui n'ont vraiment plus rien et vous avez refusé cet amendement. Pour des raisons exactement contraires à la droite, exactement contraires, le groupe POP et Gauche en mouvement refusera ce budget.

M. Serge Segura (Rad.) : – M^{me} Eggli vient de dire quelque chose qui me fait réagir : c'est le « consensus mou » ! L'immense consensus mou qui ferait se retrouver la droite et la gauche de ce Conseil dans une grande allégresse ! Pour tout dire, ce n'est pas une preuve de consensus mou, en ce qui concerne en tout cas le Centre droite, loin de là ! Il s'agit d'une volonté claire, ferme d'assainissement. Nous l'avons dit. Nous l'avons tous dit et le répéterons à l'envi au cours de l'année prochaine. Dès lors, il me gêne quelque peu que l'on ose prétendre qu'il s'agit simplement d'appuyer une Municipalité un peu molle, comme ça, parce qu'on est gentil et qu'on en a envie. Il s'agit ici d'appuyer une volonté municipale, traduite notamment par les municipaux de droite que nous soutenons fermement et que nous avons soutenus par le fait qu'aucun membre de la droite n'est venu déposer d'amendement visant à diminuer le budget. Je tiens quand même à le préciser ici.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Quelques brefs commentaires. D'abord, ce budget est l'œuvre de la Municipalité unanime. Je ne crois pas que l'on puisse parler de mollesse, lorsqu'on connaît les trains de mesures qui ont été décidés l'année passée : celui concernant la Caisse de pensions et celui en cours avec Prestations 2004, dont les premiers effets s'observent dans le budget 2005.

Ensuite, et je crois que cela mérite d'être dit, les amendements que j'ai entendus au cours des débats – je ne parle pas du télé-réseau – étaient tous très étranges. Nous appliquons chaque fois avec rigueur un règlement et tous les ayants droit touchent ce à quoi ils ont droit. Le fait de rajouter 10% au montant en question est de la poudre de perlimpinpin, parce que ce sera la même chose aux comptes. Tous les ayants droit auront reçu leur argent et cela donnera les comptes 2005.

Concernant le télé-réseau, je ne vais pas revenir sur le débat. Il s'agit d'une compétence municipale et tous les montants sont justes, à 5%-10% près. Je ne sais pas si cela a déjà été annoncé aux clients ou pas, ne lisant pas toutes les lettres. Mais de toute manière, les tarifs ressortent d'une décision municipale. Si vous aviez ajouté là aussi 10%, cela n'aurait eu aucun effet pratique. En revanche, au niveau de

l'ambiance, il est vrai que cela aurait semé un certain nombre de problèmes supplémentaires, mais je ne reviendrai pas là-dessus.

Le président : – La parole n'étant plus demandée, je vous fais voter et vous lis les conclusions amendées du préavis N° 2004/41 du 30 septembre 2004 :

- *d'arrêter le budget de fonctionnement de l'exercice 2005 comme suit :*

<i>Charges</i>	<i>Fr. 1'397'384'100.–</i>
<i>Revenus</i>	<i>Fr. 1'355'023'900.–</i>
<i>Excédent des charges</i>	<i>Fr. 42'360'200.–</i>

- *de prendre acte des dépenses d'investissements prévues pour 2005 ;*
- *de prendre acte de l'évolution présumée de la situation financière pour 2005.*

Celles et ceux qui les acceptent sont priés de lever la main. Celles et ceux qui les refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? A une bonne majorité, avec une dizaine d'oppositions, vous avez accepté le budget 2005. L'objet est liquidé. Je vous remercie.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2004/41 de la Municipalité, du 30 septembre 2004 ;
- ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- *d'arrêter le budget de fonctionnement de l'exercice 2005 comme suit :*

<i>Charges</i>	<i>Fr. 1'397'384'100.–</i>
<i>Revenus</i>	<i>Fr. 1'355'023'900.–</i>
<i>Excédent des charges</i>	<i>Fr. 42'360'200.–</i>

- *de prendre acte des dépenses d'investissements prévues pour 2005 ;*
- *de prendre acte de l'évolution présumée de la situation financière pour 2005.*

Rénovation et extension de la voirie, marquage routier

Rénovation et extension du réseau des collecteurs publics

Rénovation et extension du réseau de distribution d'eau et échanges périodiques des compteurs d'eau

Crédits cadres annuels 2005

Préavis N° 2004/34

Lausanne, le 9 septembre 2004

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite deux crédits d'investissement du patrimoine administratif pour l'exercice 2005.

Le premier crédit est de Fr. 1'680'000.–, dont Fr. 1'560'000.– nécessaires à la couverture des frais de rénovation, d'adaptation et d'extension de la voirie et des espaces publics, et Fr. 120'000.– destinés à la remise en état du marquage routier et des boucles inductives de détection des véhicules, faisant suite à ces interventions.

Le second crédit est de Fr. 7'570'000.–, dont Fr. 2'350'000.– pour les frais de réfection et d'extension ordinaires du réseau des collecteurs publics, Fr. 4'000'000.– pour les frais de réfection et d'extension ordinaires du réseau de distribution d'eau et Fr. 1'220'000.– pour l'échange périodique des compteurs d'eau. Le montant total des crédits cadres demandés par les services de la Direction des travaux pour 2005 est de Fr. 9'250'000.–.

2. Préambule

Pour éviter une inflation de préavis, permettre une plus grande rapidité d'intervention en supprimant les délais d'obtention des crédits spécifiques et offrir la souplesse d'adaptation nécessaire face aux circonstances imprévisibles ou urgentes, la Direction des travaux présente une demande groupée de crédits annuels.

Les montants alloués sont à considérer comme des crédits cadres, subdivisés en sous-crédits distincts, qui sont ouverts en fonction des divers travaux à entreprendre durant l'année. L'ouverture d'un sous-crédit à valoir sur le crédit de réfection et d'extension d'une année échue n'est pas autorisée. Les sous-crédits sont exploités comme des crédits d'investissement.

3. Exposé

3.1 Service des routes et de la mobilité

3.1.1 Divisions «Espaces publics», «Entretien» et «Travaux»

Conformément aux dispositions contenues dans la Loi sur les routes du 10 décembre 1991 (art. 3, 7, 20 et 56), la construction et l'entretien des routes communales et des routes cantonales en traversée de localité sont du ressort des Communes territoriales. L'application des dispositions légales en la matière est dévolue, pour ce qui concerne la Ville de Lausanne, au Service des routes et de la mobilité de la Direction des travaux.

Dans le Plan directeur communal¹, des principes d'aménagement visant à améliorer la qualité des espaces publics et la sécurité des piétons ont été développés. Le crédit cadre permet de financer la réalisation d'un certain nombre d'entre eux.

Les travaux découlant de ces obligations, de natures très diverses, peuvent néanmoins être résumés en trois groupes principaux, à savoir:

- a) les travaux d'entretien ordinaires de la voirie, qui comprennent la pose d'enduits superficiels, le renouvellement des revêtements bitumineux sur chaussées et trottoirs, ainsi que la remise en état d'éléments tels que bordures, caniveaux, entourages d'arbres, barrières, etc. Ces opérations saisonnières sont facilement planifiables et ne posent pas de problèmes particuliers dans la mesure où leur financement est assuré chaque année par le budget de fonctionnement;
- b) les travaux importants de réalisations nouvelles et de reconstructions de voirie ou d'ouvrages d'art qui sont mis en œuvre sur la base d'études et de programmes particuliers et pour lesquels les investissements font l'objet de demandes de crédits par la voie de préavis spécifiques;
- c) les travaux de rénovation et d'extension de voirie que l'on peut qualifier de moyenne à faible importance. Il s'agit notamment:
 - des travaux d'adaptation et d'extension de voirie en relation avec des réaménagements de l'espace public ou induits par des constructions privées, y compris les aménagements d'intérêt public sur des terrains cédés à la Ville lors de procédures d'autorisation de construire;
 - des rénovations de voirie entraînées par des modifications ou des développements des réseaux des conduites industrielles et des collecteurs;
 - des rénovations d'ouvrages d'art.

Le financement de ces travaux par le budget de fonctionnement n'est pas approprié car il ne s'agit pas d'entretien proprement dit, mais plutôt de rénovations et d'aménagements localisés. De plus, les chantiers chevauchent souvent deux années civiles et les montants mis en jeu dépassent le cadre usuel du budget.

3.1.2 Division «Mobilité»

Nombre de chantiers et de nouveaux aménagements se font sans que les montants nécessaires au financement du marquage routier, de la signalisation et des boucles inductives de détection des véhicules ne soient inclus dans les préavis ad hoc. De ce fait, le Service des routes et de la mobilité est dans l'obligation d'utiliser son propre budget d'entretien, ce qui à terme entraîne une dégradation des installations en place, faute d'un entretien périodique indispensable. De plus, il est impératif que le service puisse également assurer l'exécution rapide de modifications locales non planifiées du marquage et de la signalisation.

3.2 Service d'assainissement

La Loi cantonale du 3 décembre 1957 sur la Police des eaux dépendant du domaine public (art. 5) stipule que la surveillance et l'entretien des cours d'eau naturels incombent aux Communes. La Loi cantonale du 17 septembre 1974 sur la protection des eaux contre la pollution (art. 20 et 27) attribue aux Communes l'obligation d'organiser la collecte et l'évacuation des eaux usées et de pourvoir à l'entretien et au fonctionnement régulier des collecteurs publics. Les travaux découlant de ces obligations peuvent, dans une certaine mesure, être planifiés et coordonnés sur un exercice annuel. Il n'est cependant pas possible de prévoir les situations nécessitant une intervention urgente. Ainsi, et afin d'éviter une multitude de préavis, une

¹BCC 1995, T. II, rapport-préavis N° 79, pp. 222 ss.

demande de crédit globale est présentée pour chaque nouvel exercice. Cette pratique a été introduite en 1984 pour financer les travaux :

- de réfection et de remplacement de collecteurs existants ;
- de mise en séparatif de réseaux unitaires existants ;
- d’extension du réseau de collecteurs publics ;
- de réfection du lit des cours d’eau naturels.

Les interventions d’urgence effectuées sur différents collecteurs de manière ponctuelle sont financées entre le budget et le crédit annuel, en fonction de la durée et du type de travaux à engager.

3.3 *eauservice*

Par extensions ordinaires, il faut entendre l’ensemble des travaux accomplis annuellement sur le réseau de distribution et qui peut se résumer comme suit :

- remplacement d’installations vétustes ou de calibre insuffisant ;
- modifications et prolongements de tracés ;
- pose de nouvelles conduites.

Concernant les échanges périodiques des compteurs, il faut entendre les remplacements des postes de mesure (compteurs, clapets, filtres, bris jet) installés chez les clients depuis plus de 13 ans.

Dès 2003, nous avons collaboré avec les installateurs sanitaires pour effectuer une partie des changements des postes de mesures. Au vu de cette expérience qui, à ce jour, donne entière satisfaction, eauservice souhaite poursuivre cette démarche en 2005 en sous-traitant partiellement ce travail aux entreprises privées pour atteindre l’objectif de révision de 1780 compteurs pour l’année 2005.

Deux collaborateurs ont été partiellement détachés de l’unité chargée d’entretenir les poteaux incendie (BH) pour rejoindre l’équipe affectée au remplacement des compteurs, ce qui permet une économie de Fr. 50’000.– par rapport à 2004.

D’un point de vue financier, les coûts engendrés par les changements des postes de mesure sont couverts par la location dont le montant annuel moyen est de quelque Fr. 1’600’000.–.

4. Situation des crédits cadres annuels ouverts au 31 août 2004

4.1 *Service des routes et de la mobilité (ex-routes et voirie)*

Année	Crédit octroyé Fr.	Montants payés et engagés Fr.	Remarques
2002	1’800’000.00	1’794’196.00	
2003	2’000’000.00	1’965’584.00	
2004	1’560’000.00	1’300’166.00	Plusieurs travaux sont encore à adjuger.

4.2 *Service des routes et de la mobilité (ex-circulation)*

Année	Crédit octroyé Fr.	Montants payés et engagés Fr.	Remarques
2002	140’000.00	139’339.00	
2003	150’000.00	148’610.00	
2004	120’000.00	114’444.00	Plusieurs travaux sont encore à adjuger en 2004, notamment pour du marquage routier.

4.3 Service d'assainissement

Année	Crédit octroyé Fr.	Montants payés et engagés Fr.	Remarques
2002	3'000'000.00	2'940'950.00	Comptes de chantiers pas encore bouclés (garanties bancaires). Décompte final du chantier de l'avenue Marc-Dufour pas arrêté.
2003	3'000'000.00	2'893'100.00	Chantiers de la rue de Genève et des avenues Druey et Marc-Dufour en cours. Décompte final du chantier de l'avenue de Cour pas arrêté.
2004	2'350'000.00	1'491'700.00	Deux chantiers d'extension du séparatif (Cour et Pavement) et d'autres de réfection du réseau (Vignes-d'Argent, Noisetiers, Clochetons) doivent être adjugés prochainement pour un montant d'environ Fr. 750'000.-.

4.4 eauservice

Année	Crédit octroyé Fr.	Montants payés et engagés Fr.	Remarques
2002	4'000'000.00	3'965'824.00	
2003	5'300'000.00	5'239'726.00	
2004	5'270'000.00	2'181'486.00	Plusieurs adjudications ne sont pas comprises, ni les engagements pour les MAGESI.

5. Interventions prévues en 2005

5.1 Service des routes et de la mobilité

L'ouverture des chantiers du service des routes et de la mobilité est tributaire, entre autres, des travaux de canalisation entrepris par les services communaux, de la planification des chantiers de constructions privées, des décisions préavisées par le Comité des espaces publics à l'intention de la Municipalité quant à l'aménagement de la voirie, de la nécessité et de l'urgence de remettre en état, de renforcer ou de remplacer certains ouvrages.

Réaménagement des espaces publics	Fr. 600'000.00
– Trottoirs, places, îlots de sécurité, bastions, y compris les aménagements sur des terrains cédés à la Ville lors de procédures d'autorisation de construire.	
Travaux de marquage routier, de signalisation et pose de boucles inductives	Fr. 120'000.00
– Remise en état du marquage routier, de la signalisation et des boucles inductives de détection des véhicules après interventions des différents services communaux intervenant sur la voirie, ainsi qu'à la réalisation de nouveaux projets.	
Travaux liés aux remplacements et extensions ordinaires des réseaux de conduites souterraines	Fr. 700'000.00
– Les lieux d'intervention seront adaptés aux travaux financés par les crédits d'extension des Services industriels et du Service d'assainissement.	
Rénovation d'ouvrages	Fr. 180'000.00
– Murs, ponts, ouvrages portuaires et divers	
Fournitures pour l'unité «Travaux»	Fr. 80'000.00
Total	Fr. 1'680'000.00

5.2 Service d'assainissement

Après examen du document issu des séances de coordination entre les services publics, des besoins de raccordements pour de nouvelles constructions autorisées et des exigences de l'Etat, il est nécessaire d'envisager les interventions suivantes en 2005 :

Rénovation du réseau (mise en séparatif)

– Secteur sous-gare (chemin des Bruyères, chemin du Reposoir)	Fr.	1'080'000.00
– Secteur sous-gare (chemin de la Joliette)	Fr.	240'000.00
– Bassin de la Louve	Fr.	390'000.00

Réfection du réseau unitaire

– Quartier du Rôtillon (bassins EU)	Fr.	250'000.00
– Centre ville (avenue Vinet, rue Pépinet)	Fr.	390'000.00

Total **Fr. 2'350'000.00**

Bien que la réalisation de ces objets soit planifiée, souvent de longue date, elle dépend de facteurs extérieurs non maîtrisables, comme, par exemple, l'urgence d'autres projets survenant en cours d'année ou la réalisation d'aménagements importants. Cette liste est le reflet du programme à court terme et n'est pas exhaustive.

Le crédit annuel sert également à couvrir les frais inhérents à l'aspect juridique du passage de collecteurs (inscription de servitudes, avis de droit, etc.), aux honoraires et au financement de toutes les informations au public. Les travaux prévus dans le présent préavis comprennent les réfections et extensions ordinaires du réseau des collecteurs publics, les prolongements de tracés existants, la mise en séparatif de conduites vétustes et de diamètre insuffisant, le remplacement d'anciennes coulisses en pierre, etc.

5.3 eauservice

L'ouverture ou non des chantiers d'extensions est tributaire des décisions prises par les différents services des Services industriels, la Direction des travaux par son Service des routes et de la mobilité et celui d'assainissement, les Communes alimentées en énergie par Lausanne, l'Etat de Vaud et Swisscom.

Les facteurs qui influenceront sur les décisions en 2005 sont les suivants :

- les différents programmes des Administrations et des entreprises privées relatifs aux travaux de fouille à exécuter ;
- l'avancement des études ;
- les disponibilités du personnel du service ;
- les modifications de tracés ;
- les demandes imprévisibles de raccordements de lotissement ou bâtiments ;
- des ruptures ayant occasionné d'importants dégâts à la chaussée.

Réseau de distribution

Remplacement de canalisations à Lausanne	Fr.	2'460'000.00	
Remplacement de canalisations hors Lausanne	Fr.	1'430'000.00	Fr. 3'890'000.00

Pose de nouvelles canalisations

A Lausanne	Fr.	110'000.00	
Hors Lausanne	Fr.	0.00	Fr. 110'000.00

Echange de compteurs

Fourniture du poste de mesure	Fr.	980'000.00	
Sous-traitance	Fr.	240'000.00	Fr. 1'220'000.00

Total **Fr. 5'220'000.00**

5.4 Plan des investissements

Les montants contenus dans ce crédit figurent au Plan des investissements 2004-2005 pour un montant global de Fr. 9'300'000.– pour l'ensemble des services de la Direction des travaux (routes et mobilité, assainissement et eauservice).

6. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2004/34 de la Municipalité, du 9 septembre 2004 ;
ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1'680'000.– pour couvrir, en 2005, les frais relatifs à la rénovation et à l'extension de la voirie, ainsi que la remise en état du marquage routier ;
2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'intérêts et d'amortissements y relatifs calculées en fonction des dépenses réelles, respectivement sous les rubriques 4201.331 et 4201.390 du budget du Service des routes et de la mobilité ;
3. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 les subventions qui pourraient être accordées pour le Service des routes et de la mobilité ;
4. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 7'570'000.– pour couvrir, en 2005, les frais relatifs à la rénovation et à l'extension du réseau des collecteurs publics à raison de Fr. 2'350'000.– pour le Service d'assainissement, ainsi qu'à la rénovation et à l'extension du réseau d'eau et aux échanges périodiques des compteurs d'eau à raison de Fr. 5'220'000.– pour eauservice ;
5. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'intérêts et d'amortissements y relatifs calculées en fonction des dépenses réelles, respectivement sous les rubriques 4602.331 et 4602.390 du budget du Service d'assainissement, et respectivement sous les rubriques 4700.331 et 4700.390 du budget d'eauservice ;
6. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 4 les subventions qui pourraient être accordées pour eauservice par l'Etablissement cantonal d'assurance incendie.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
François Pasche

Rapport

Membres de la commission: Commission permanente des finances.

Municipalité: M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux.

Rapport photocopié de M. Marc Dunant (Soc.), rapporteur: – Par le préavis N° 2004/34, la Municipalité sollicite deux crédits d'investissement du patrimoine administratif pour l'exercice 2005.

Le premier concerne le Service des routes et de la mobilité, qui a repris l'ancien Service de la circulation; son montant est de Fr. 1'680'000.–. Il est destiné à couvrir les frais de réaménagement des espaces publics (Fr. 600'000.–), de même qu'à la remise en état du marquage routier et des boucles inductives de détection des véhicules faisant suite à ces interventions ou dans le cadre de nouveaux projets (Fr. 120'000.–); il comprend aussi un montant pour les travaux liés au remplacement et extensions des réseaux de conduites souterraines (Fr. 700'000.–), à la rénovation d'ouvrages (Fr. 180'000.–) et à des fournitures pour l'unité travaux qui effectue ces tâches concrètement (Fr. 80'000.–).

Le budget de fonctionnement du Service des routes et de la mobilité finance les travaux d'entretien courant de la voirie (renouvellement de revêtements sur chaussées, trottoirs et places, remise en état de bordures, caniveaux, barrières, etc.). Ce sont des opérations saisonnières qui sont effectuées et payées entièrement au cours d'une année civile. Le crédit cadre permet de financer l'aménagement des espaces publics de faible et moyenne importances, qui ne justifieraient pas en eux-mêmes la présentation d'un préavis au Conseil communal. Ces petits aménagements sont étudiés de manière pluridisciplinaire par les services de l'Administration dans le cadre du Comité des espaces publics; ils répondent souvent à des demandes d'habitants, qu'il est possible de satisfaire dans des délais raisonnables grâce à l'utilisation de ce mode de financement. De plus, le crédit cadre finance les petits travaux de rénovation des ouvrages et permet d'intervenir rapidement lorsque la sécurité l'exige; tous ces chantiers chevauchent souvent deux années civiles, ce qui n'est pas adapté au principe de fonctionnement d'un budget annuel. Le crédit cadre permet également au Service des routes et de la mobilité de reconstruire des compléments de voirie lorsqu'un autre service communal a remplacé ses conduites souterraines dans une rue, de même que de réaliser divers petits projets pour améliorer la sécurité des cyclistes et des piétons.

Comme le montre le préavis, après la nette baisse entre les années 2003 et 2004 (de 20%), le crédit demandé est stable pour 2005.

Le second crédit, de Fr. 7'570'000.–, concerne les frais de réfection et d'extension ordinaires du réseau des col-

lecteurs publics (Fr. 2'350'000.–), ceux de réfection et d'extension ordinaires du réseau de distribution d'eau (Fr. 4'000'000.–) et une somme pour l'échange périodique des compteurs d'eau (Fr. 1'220'000.–).

Le Service d'assainissement prévoit la poursuite de la mise en séparatif dans deux secteurs Sous-Gare, où des travaux de ce type sont déjà en cours, de même que dans le bassin de la Louve; ces travaux sont nécessaires pour diminuer l'apport en eaux claires à la Step, dont la capacité est largement dépassée à chaque pluie d'orage, afin d'améliorer la qualité de l'eau rejetée au lac. Le centre ville est refait en unitaire parce que les eaux de ruissellement sont aussi considérées comme polluées dans ce secteur; cependant, au Rôtillon, une installation pilote en séparatif sera posée en première suisse. Elle sera équipée de collecteurs surdimensionnés qui permettront de stocker les eaux usées pendant de grosses pluies et de ne les envoyer à la Step qu'une fois la pointe passée; la nouveauté est de retenir les eaux usées, fortement polluantes, plutôt que les eaux claires.

La répartition des travaux entre le crédit cadre et le budget tient avant tout au type de chantier et à leur durée: les travaux de courte durée, type entretien, petite réfection, travaux d'urgence sont prioritairement pris sur le budget; les chantiers de plus d'importance ou qui vont s'échelonner sur plusieurs années sont pris sur le crédit cadre.

eauservice prévoit des travaux de rénovation, de réhabilitation ou d'extension du réseau d'eau potable, à Lausanne et dans les seize communes alimentées au détail par eauservice; vu l'état du réseau actuel, la priorité va cependant aux rénovations, sauf demande d'extension d'une Commune pour un nouveau quartier. Le budget permet de financer les travaux de réparation du réseau d'eau potable, liés en particulier aux événements non planifiables, comme les ruptures de canalisations ou la réparation de fuites identifiées lors de campagnes de recherche de fuites.

Les montants nécessaires au renouvellement des compteurs d'eau sont passés du budget ordinaire au crédit cadre à partir de 2004; après un étalement de leur durée de vie de 10 à 13 ans, cela permet de mieux suivre le rythme de leur remplacement. La Ville perd en effet des recettes lorsque ces compteurs, devenus trop usés, sont de moins en moins précis... en faveur du client; la diminution de Fr. 50'000.– du crédit vient de la réaffectation de deux personnes de l'équipe qui s'occupe de l'entretien des bornes hydrantes à celle qui s'occupe des compteurs.

Comme le montre le préavis, après la nette baisse entre les années 2003 et 2004 (22% et 25%), le crédit demandé est stable pour 2005; la somme destinée à l'échange des compteurs est en outre compensée par le montant de leur location de quelque Fr. 1'600'000.–.

La Commission des finances a examiné le préavis N° 2004/34 dans sa séance du 15 novembre 2004; elle a accepté ses conclusions à l'unanimité et elle vous recommande,

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'en faire de même.

Le président : – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport ?

M. Marc Dunant (Soc.), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

Le président : – J'ouvre la discussion. Elle n'est pas demandée. La Municipalité désire-t-elle intervenir ? Ce n'est pas le cas. Je prie donc M. le rapporteur de nous communiquer les déterminations de la Commission.

M. Marc Dunant (Soc.), rapporteur : – La Commission permanente des finances a examiné le préavis N° 2004/34 dans sa séance du 15 novembre 2004. Elle a accepté ses conclusions à l'unanimité et vous recommande de faire de même.

Le président : – Sauf opposition, nous passons au vote. Je ne vais pas vous lire les conclusions, énoncées dans le préambule du préavis. Je vous fais voter sur les conclusions du préavis N° 2004/34 du 9 septembre 2004.

Celles et ceux qui les acceptent sont priés de lever la main. Celles et ceux qui les refusent ? Celles et ceux qui s'abstiennent ? A l'unanimité, vous avez accepté ce préavis. Cet objet est liquidé. Je vous remercie.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2004/34 de la Municipalité, du 9 septembre 2004 ;
- ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1'680'000.– pour couvrir, en 2005, les frais relatifs à la rénovation et à l'extension de la voirie, ainsi que la remise en état du marquage routier ;
2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'intérêts et d'amortissements y relatives calculées en fonction des dépenses réelles, respectivement sous les rubriques 4201.331 et 4201.390 du budget du Service des routes et de la mobilité ;
3. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 les subventions qui pourraient être accordées pour le Service des routes et de la mobilité ;
4. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 7'570'000.– pour couvrir, en 2005, les frais relatifs à la rénovation et à

l'extension du réseau des collecteurs publics à raison de Fr. 2'350'000.– pour le Service d'assainissement, ainsi qu'à la rénovation et à l'extension du réseau d'eau et aux échanges périodiques des compteurs d'eau à raison de Fr. 5'220'000.– pour eauservice ;

5. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'intérêts et d'amortissements y relatives calculées en fonction des dépenses réelles, respectivement sous les rubriques 4602.331 et 4602.390 du budget du Service d'assainissement, et respectivement sous les rubriques 4700.331 et 4700.390 du budget d'eauservice ;
6. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 4 les subventions qui pourraient être accordées pour eauservice par l'Etablissement cantonal d'assurance incendie.

Remplacement et extensions ordinaires du réseau RECOLTE pour l'exercice 2005

Préavis N° 2004/36

Lausanne, le 16 septembre 2004

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 900'000.– pour couvrir les frais de remplacement et d'extensions des réseaux téléphonique et informatique de l'Administration communale durant l'exercice 2005.

2. Préambule

Par extensions ordinaires, il faut entendre l'ensemble des travaux accomplis annuellement sur les réseaux téléphonique et informatique et qui peuvent se résumer comme suit:

- remplacement d'équipements obsolètes ou de capacité insuffisante;
- modification et extension du câblage structuré dans les bâtiments;
- nouvelles connexions de bâtiments et sites techniques;
- intégration de lignes téléphoniques au réseau interne 315 xx xx.

3. Situation au 31 août 2004 du crédit accordé par le Conseil communal pour les extensions ordinaires 2004

Rubrique	Crédit voté	Engagé
Extension des sites et des installations	335'000.–	332'000.–
Intégration de nouveaux sites	145'000.–	184'000.–
Migration de centraux téléphoniques RECOLTE	117'000.–	86'000.–
Extension du réseau téléphonique interne	164'000.–	157'000.–
Remplacement d'équipements	79'000.–	45'000.–
Prestations de tiers	60'000.–	7'000.–
Total	900'000.–	811'000.–

A la date du 31 août 2004, les principales extensions réalisées sont les suivantes:

- migration de la téléphonie traditionnelle à la téléphonie IP (Internet Protocol) pour les Services du personnel et du contrôle des habitants;
- raccordement par fibres optiques de huit sites;
- raccordement informatique et téléphonique de neuf sites secondaires;
- intégration au réseau téléphonique interne de quatre sites secondaires;
- déploiement des équipements centraux de la nouvelle architecture du réseau et raccordement des premiers sites utilisateurs;
- déploiement d'équipements redondants pour les services étendus de voix sur IP;

- test du système d'enregistrement téléphonique et des répondeurs pour la téléphonie IP;
- tests de vidéosurveillance avec des caméras IP;
- intégration du contrôle d'accès aux bâtiments de Chauderon 7 et 9;
- poursuite des tests de réseau sans fils avec la téléphonie IP;
- intégration de la télégestion du chauffage via RECOLTE.

Il est prévu d'effectuer les travaux suivants, d'ici la fin de l'exercice en cours :

- déploiement de services étendus de voix sur IP et du système d'enregistrement au centre d'exploitation de Pierre-de-Plan;
- poursuite du raccordement des sites utilisateurs à la nouvelle architecture;
- renouvellement de commutateurs Ethernet de première génération;
- raccordement par fibres optiques du collège de Boissonnet.

4. Economies escomptées

Le réseau RECOLTE s'étend et se consolide constamment, ses performances et sa stabilité permettent d'y connecter les équipements informatiques et téléphoniques de l'Administration, les équipements domotiques et de surveillance, la télégestion et la télérelève des services techniques ainsi que tout équipement supportant le protocole IP. La construction de réseaux parallèles et la maintenance de plusieurs infrastructures de télécommunication sont ainsi évitées. Cela diminue sensiblement les dépenses en matière de location de lignes et de coûts de maintenance. Lors des déménagements de services de l'Administration, la connexion des téléphones IP s'effectue comme celle des micro-ordinateurs, sans coûteuses interventions sur le câblage. L'extension des raccordements de sites secondaires au 315 xx xx élimine les coûts des communications «internes».

5. Extensions ordinaires 2005

La réalisation des extensions est tributaire de :

- la mise en production de nouvelles applications informatiques;
- la construction ou de la rénovation de bâtiments ainsi que des déménagements;
- la possibilité d'intégrer de nouveaux bâtiments dans le réseau téléphonique interne;
- l'opportunité de profiter des travaux de réaménagement de la voirie et des modifications apportées aux différents réseaux des Services industriels afin d'installer de nouvelles liaisons par fibres optiques.

La Municipalité sollicite de votre Conseil les crédits suivants, en précisant toutefois qu'elle renonce à présenter une liste exhaustive des travaux prévus, sachant, par expérience et comme en font foi les explications ci-dessus, qu'une planification détaillée serait très aléatoire :

Extension des sites et des installations	365'000.–
Intégration de nouveaux sites au réseau téléphonique interne	87'000.–
Extension du réseau téléphonique interne	76'000.–
Remplacement d'équipements	104'000.–
Extension de la capacité du réseau fédérateur en fibre optique	153'000.–
Déploiement du réseau sans fil dans les salles de conférence	55'000.–
Prestations de tiers	<u>60'000.–</u>
Total	<u>900'000.–</u>

Un montant de Fr. 900'000.– figure à ce titre au plan des investissements pour l'année 2005.

6. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne

Vu le préavis N° 2004/36 de la Municipalité, du 16 septembre 2004 ;
ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 900'000.– pour couvrir les frais de mise à jour et d'extension du réseau communal lausannois de télécommunications RECOLTE ;
2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'intérêts et d'amortissement y relatives, calculées en fonction des dépenses réelles, respectivement sur les comptes N°s 1500.0.390.2 et 1500.0.331.0.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
François Pasche

Rapport

Membres de la commission: Commission permanente des finances.

Municipalité: M. Daniel Brélaz, syndic.

M^{me} Diane Gilliard (POP), rapportrice: – Par le préavis N° 2004/36, la Municipalité sollicite un crédit cadre de Fr. 900'000.– pour les remplacements et l'extension du réseau RECOLTE. Le crédit demandé permettra la maintenance et l'extension d'un réseau téléphonique et informatique pour l'ensemble de l'Administration communale.

Ce crédit d'investissement sera utilisé de manière souple, en profitant, à l'occasion de travaux sur (sous!) la voie publique. Lors de grands réaménagements ou d'achats immobiliers par la Ville, les sommes nécessaires au câblage, équipement, etc., sont incluses dans le crédit d'investissement.

Plus précisément, dans ce préavis, on peut mentionner la migration des centraux téléphoniques, soit la poursuite du passage à la technologie voix sur IP (utilisation des infrastructures informatiques pour le téléphone). En 2005, il est prévu de remplacer les petits centraux hors 315. En effet, un préavis spécifique d'environ Fr. 2'500'000.– sera déposé durant le 1^{er} trimestre 2005 en vue de procéder au remplacement des centraux principaux et d'intégrer au réseau RECOLTE les six grands complexes scolaires encore «isolés».

Les «prestations de tiers», pour Fr. 60'000.–, sont utilisés lors d'audits ponctuels du réseau ou lorsqu'il est nécessaire d'avoir recours à des ingénieurs spécialisés, dans le cadre de la mise en place de nouvelles technologies.

La Commission des finances a examiné le préavis N° 2004/36 lors de sa séance du 24 novembre 2004. Elle a adopté ses conclusions par 9 voix pour et 2 abstentions. Elle vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'en faire de même.

Le président: – J'ouvre la discussion. Elle n'est pas demandée. La Municipalité désire-t-elle intervenir? Si ce n'est pas le cas, je vous fais voter sur les conclusions du préavis N° 2004/36 du 16 septembre 2004, que je vous lis:

1. *d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 900'000.– pour couvrir les frais de mise à jour et d'extension du réseau communal lausannois de télécommunications RECOLTE;*
2. *d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'intérêts et d'amortissement y relatives, calculées en fonction des dépenses réelles, respectivement sur les comptes N°s 1500.0.390.2 et 1500.0.331.0.*

Celles et ceux qui les acceptent sont priés de lever la main. Celles et ceux qui les refusent? Celles et ceux qui s'abs-

tiennent? A l'unanimité, vous avez accepté ce préavis. Cet objet est liquidé. Je vous remercie.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2004/36 de la Municipalité, du 16 septembre 2004;
- ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 900'000.– pour couvrir les frais de mise à jour et d'extension du réseau communal lausannois de télécommunications RECOLTE;
2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'intérêts et d'amortissement y relatives, calculées en fonction des dépenses réelles, respectivement sur les comptes N°s 1500.0.390.2 et 1500.0.331.0.

Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et promenades

Crédit cadre annuel 2005

Préavis N° 2004/37

Lausanne, le 16 septembre 2004

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 800'000.– nécessaire à la couverture des frais de rénovation, d'adaptation et de réhabilitation des parcs et promenades publics pour l'exercice 2005.

2. Préambule

Les parcs et promenades, y compris une centaine d'emplacements de jeux, les espaces verts scolaires, les zones sportives, les bois et forêts urbaines, les zones vertes accompagnant les voies de circulation (bermes, ronds-points) représentent les 355 hectares d'espaces verts entretenus sous la responsabilité du Service des parcs et promenades.

Afin de ne pas laisser ce patrimoine se dévaloriser, se détériorer de manière irrémédiable et, enfin, de répondre aux attentes des administrés (notamment la sécurité des personnes âgées et des enfants), le crédit cadre permet de réagir dans les meilleurs délais.

3. Situation du crédit cadre 2003 au 3 septembre 2004

Comme rappelé dans les précédents préavis, l'ouverture de chantiers est tributaire non seulement des travaux effectués par d'autres intervenants, mais aussi de la survenance d'urgences. Cela explique que la liste des objets prévus n'a pas pu être réalisée intégralement.

I) Travaux relatifs à des modifications d'aménagements liés au domaine public

Prévu	Fr. 290'000.00	(avenue de Montoie, rue du Maupas/24 janvier, prises d'eau, plantations d'arbres d'avenue)	
Engagé	Fr. 315'000.00		
Payé	Fr. 269'013.30		
Montant final estimé			Fr. 290'000.00

II) Travaux de réfection des parcs et promenades

Prévu	Fr. 550'000.00	(Bourdonnette quartier, Valency, Sallaz, Bois-Gentil, Volières de Mon-Repos)	
Engagé	Fr. 525'000.00		
Payé	Fr. 485'766.75		
Montant final estimé			Fr. 541'000.00

III) Travaux d'adaptation et d'amélioration de places de jeux et de leurs équipements

Ces dernières années, dans l'attente de la fin des études nécessaires à la préparation du préavis de demande de crédits d'ouvrage pour la réhabilitation et la réfection des places de jeux, le crédit cadre a permis de parer aux urgences.

Prévu	Fr. 160'000.00	(interventions liées à la sécurité)	
Engagé	Fr. 162'000.00		
Payé	Fr. 161'786.25		
Montant final estimé			Fr. 162'000.00

Montant général estimé (montant du crédit cadre Fr. 1'000'000.00)

Fr. 993'000.00

4. Situation du crédit cadre 2004 au 3 septembre 2004

I) Travaux relatifs à des modifications d'aménagements liés au domaine public

Prévu	Fr. 180'000.00	(avenue du Grey-Bergières – prises d'eau, plantation d'arbres d'avenue)	
Engagé	Fr. 100'000.00		
Payé	Fr. 32'704.85		
Montant final estimé			Fr. 100'000.00

II) Travaux de réfection des parcs et promenades

Prévu	Fr. 470'000.00	(Bourdonnette quartier, Valency, place du Vallon, étang du Bourget, ancienne barbotière de Vidy, Jardin du Souvenir)	
Engagé	Fr. 458'000.00		
Payé	Fr. 96'802.35		
Montant final estimé			Fr. 550'000.00

III) Travaux d'adaptation et d'amélioration de places de jeux et de leurs équipements

Ces dernières années, dans l'attente de la fin des études nécessaires à la préparation du préavis de demande de crédits d'ouvrage pour la réhabilitation et la réfection des places de jeux, le crédit cadre a permis de parer aux urgences.

Prévu	Fr. 150'000.00	(interventions liées à la sécurité)	
Engagé	Fr. 150'000.00		
Payé	Fr. 50'588.15		
Montant final estimé			Fr. 150'000.00

Montant général estimé (montant du crédit cadre Fr. 800'000.00)

Fr. 800'000.00

5. Interventions prévues en 2005

5.1 Travaux prévus

Ainsi que rappelé à chaque préavis, la liste des objets peut subir quelques modifications liées à des impératifs de gestion, des urgences ou des opérations privées entreprises par des tiers.

I. Travaux relatifs à des modifications des aménagements liés au domaine public Fr. 110'000.00

Les lieux d'intervention seront choisis selon le suivi des affaires et des travaux financés par d'autres services. Il est cependant déjà prévu des travaux à la route de Genève (placettes) – plantation d'arbres d'avenue, ainsi que la poursuite de la mise en conformité des prises d'arrosage et de fontaines.

II. Travaux de réfection des parcs et promenades Fr. 545'000.00

- Liaison chemin de Verdeil–
chemin du Levant Fr. 200'000.00
- Parc de Valency:
remise en état des chemins,
des canalisations et de l'éclairage Fr. 200'000.00
- Volières de Mon-Repos Fr. 50'000.00
- Aménagement de locaux
en remplacement du local de la rue
des Deux-Marchés Fr. 95'000.00

III. Travaux d'adaptation et d'amélioration de places de jeux et de leurs équipements Fr. 145'000.00

Selon le préavis N° 2000/178, intitulé «Intentions de la Municipalité en matière de planification des places de jeux»¹, et plus particulièrement sous point 3.3 dudit:

«La mise à contribution des crédits cadres se limitera aux interventions de moyenne importance ainsi qu'aux interventions directement liées à la sécurité.»

Total Fr. 800'000.00

5.2 Plan des investissements

Le montant de ce crédit figure au plan des investissements 2004 et 2005 pour un montant de Fr. 800'000.–.

¹BCC 2001, pp. 178 à 191.

6. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2004/37 de la Municipalité, du 16 septembre 2004 ;
ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 800'000.– pour couvrir les frais relatifs à la rénovation et à la réhabilitation des parcs et promenades en 2005 ;
2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'intérêts et d'amortissement y relatives, calculées en fonction des dépenses réelles, respectivement sous les rubriques 6600.390 et 6600.331 du budget de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement, Service des parcs et promenades ;
3. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 les subventions qui pourraient être accordées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
François Pasche

Rapport

Membres de la commission : Commission permanente des finances.

Municipalité : M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement.

Rapport photocopié de M. Gianni John Schneider (Soc.), rapporteur :

– Le montant global sollicité par ce préavis est de Fr. 800'000.– comme pour les années 2000 à 2002 et 2004, alors que pour 2003, le crédit cadre s'élevait à Fr. 1'000'000.–. Il s'agit du 7^e crédit cadre demandé pour Parcs et promenades.

Les chapitres 3 et 4 indiquent l'état des crédits cadres de 2003 et de 2004 dont les différents chantiers ne sont pas tous bouclés. Pour ce qui est de 2003, le montant final estimé des travaux d'adaptation et d'amélioration de places de jeux et de leurs équipements dépasse les prévisions de Fr. 2000.–, alors que pour 2004, c'est le montant final estimé des travaux de réfection des parcs et promenades qui dépasse les prévisions de Fr. 80'000.–. A chaque fois, les dépassements prévisibles sont compensés par les économies réalisées sur une autre rubrique de telle façon que les crédits totaux ne soient pas dépassés.

Comme d'habitude, les interventions prévues en 2005 concernent divers quartiers de la ville.

La répartition du crédit cadre, entre les trois catégories de travaux, évolue comme suit :

I. Travaux sur le domaine public

1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
100'000.–	150'000.–	220'000.–	115'000.–	290'000.–	180'000.–	110'000.–
Variations	+50%	+47%	-48%	+152%	-38%	-39%

II. Réfection des parcs et promenades

1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
500'000.–	400'000.–	310'000.–	370'000.–	550'000.–	470'000.–	545'000.–
Variations	-20%	-23%	+19%	+49%	-15%	+16%

III. Places de jeux

1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
200'000.–	250'000.–	270'000.–	315'000.–	160'000.–	150'000.–	145'000.–
Variations	+25%	+8%	+17%	-49%	-6%	-3%

Total du crédit cadre

1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
800'000.–	800'000.–	800'000.–	800'000.–	1'000'000.–	800'000.–	800'000.–
Variations	0%	0%	0%	+25%	-20%	0%

Les interventions prévues pour 2005, peuvent se résumer comme suit :

Travaux sur le domaine public :

- Route de Genève, placettes – plantation d'arbres d'avenue.
- Poursuite de la mise en conformité des prises d'arrosage et de fontaines.

Parcs et promenades :

- Liaison chemin de Verdeil–chemin du Levant (Fr. 200'000.–).
- Parc de Valency, remise en état des chemins, des canalisations et de l'éclairage (Fr. 200'000.–).
- Volières de Mon-Repos (Fr. 50'000.–).
- Aménagement de locaux en remplacement du local de la rue des Deux-Marchés (Fr. 95'000.–).

Places de jeux

- Conformément aux intentions exprimées dans le préavis N° 2000/178, «la mise à contribution des crédits cadres se limitera désormais aux interventions de moyenne importance ainsi qu'à celles directement liées à la sécurité». Ainsi, cette rubrique qui avait subi une réduction importante dans le cadre du budget 2003 a enregistré de nouvelles modestes baisses pour 2004 et pour 2005.

En conclusion, les commissaires soussignés vous proposent d'adopter ce préavis, qui a été adopté par la Commission des finances à l'unanimité.

Le président : – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport ?

M. Gianni John Schneider (Soc.), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

Le président : – J'ouvre la discussion.

Discussion

M. Philippe Jacquat (Lib.) : – A ma connaissance et après vérification, le projet de liaison du chemin Verdeil au chemin du Levant a été retiré et le compte s'y rapportant bouclé à fin 2003. Je ne comprends donc pas la présence d'un crédit sous la rubrique *Travaux de réfection* et propose l'amendement suivant :

Amendement

1. *d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 600'000.– pour couvrir les frais relatifs à la rénovation et à la réhabilitation des parcs et promenades en 2005.*

M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement : – Le projet n'a pas été retiré. Il est vrai que le premier projet mis à l'enquête avait suscité de très nombreuses oppositions. Il a été abandonné, car il ne correspondait pas à ce que les habitants souhaitaient. Nous avons convenu qu'il fallait remettre l'ouvrage sur le métier, reprendre le projet, afin qu'il soit

conforme à la volonté des habitants et que sa réalisation soit rendue possible. Les services de la Direction des travaux et le Service des parcs et promenades se sont à nouveau rencontrés, ont réexaminé l'objet et un nouveau projet sera soumis. Il est actuellement en cours d'élaboration. Il sera plus modeste, correspondra à ce qu'il est possible de réaliser et à ce que les habitants souhaitent. Il faudra encore quelques mois avant qu'il arrive à terme. Je vous demande donc de laisser ce crédit, de manière à ce que ce projet puisse aboutir.

M. Philippe Jacquat (Lib.): – La réponse ne me satisfait pas pleinement. En fait, on aurait donc pu inscrire ce crédit au point I, *Travaux relatifs à des modifications des aménagements*, et il aurait simplement porté sur le projet.

Autre chose: le crédit précédent était de Fr. 150'000.–, l'actuel s'élève à Fr. 200'000.–. Pour un projet de moindre dimension, selon votre réponse, je suis surpris de l'augmentation du coût.

M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement: – Que le projet soit plus modeste du point de vue des travaux, de la largeur du chemin, du bétonnage envisagé ne veut pas dire qu'il sera moins coûteux en déplacement de terre, modification du tracé du chemin. C'est pourquoi nous avons inscrit ce montant qui nous semble réaliste. Il va de soi que nous ne dépenserons que ce qui sera nécessaire. Mais aujourd'hui, je ne peux vous dire quel sera le montant exact. La somme prévue paraît correspondre au projet actuel. Je pense qu'il faut la laisser telle quelle, en sachant que nous procéderons à un aménagement qui ne coûtera que le montant nécessaire, pas plus.

Le président: – Monsieur Jacquat, maintenez-vous votre amendement? Oui? La parole n'étant plus demandée, je prie M. le rapporteur de nous communiquer les déterminations de la Commission.

M. Gianni John Schneider (Soc.), rapporteur: – La Commission permanente des finances a adopté ce préavis à l'unanimité.

Le président: – Avant de passer au vote sur les conclusions, je vous fais voter sur l'amendement de M. Philippe Jacquat. Il vise à diminuer la somme de Fr. 800'000.– à Fr. 600'000.–. Je vous le lis:

Amendement

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de **Fr. 600'000.–** pour couvrir les frais relatifs à la rénovation et à la réhabilitation des parcs et promenades en 2005.

Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main. Celles et ceux qui le refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? A une petite majorité, avec pas mal d'abstentions, vous avez refusé cet amendement.

Sauf opposition, nous passons au vote sur l'ensemble des conclusions. Je ne vous les lis pas.

Celles et ceux qui acceptent les conclusions du préavis N° 2004/37 du 16 septembre 2004 sont priés de lever la main. Celles et ceux qui les refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? A une bonne majorité, avec quelques abstentions, vous avez accepté ce préavis. Cet objet est liquidé. Je vous remercie.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2004/37 de la Municipalité, du 16 septembre 2004;
- oui le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 800'000.– pour couvrir les frais relatifs à la rénovation et à la réhabilitation des parcs et promenades en 2005;
2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'intérêts et d'amortissements y relatives, calculées en fonction des dépenses réelles, respectivement sous les rubriques 6600.390 et 6600.331 du budget de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement, Service des parcs et promenades;
3. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 les subventions qui pourraient être accordées.

Autorisations d'achats pour l'exercice 2005

Préavis N° 2004/38

Lausanne, le 23 septembre 2004

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Après le moratoire instauré par la Municipalité lors de l'établissement du budget 2004 pour l'acquisition de véhicules, machines et matériels, le présent préavis revient à sa forme traditionnelle en présentant à nouveau des demandes de crédit pour ces objets dont le coût unitaire excède Fr. 10'000.–, ainsi que pour l'achat de matériels et logiciels informatiques.

Globalement, ces demandes se présentent de la manière suivante:

	<u>Exercice 2005</u>	<u>Exercice 2004</u>	<u>Ecart</u>
	Fr.	Fr.	Fr.
Véhicules, machines, matériels	3'540'500	0	3'540'500
Matériels et logiciels informatiques	<u>1'421'000</u>	<u>1'306'500</u>	– 114'500
	<u>4'961'500</u>	<u>1'306'500</u>	<u>3'655'000</u>

Comme à l'accoutumée, les demandes formulées par les directions ont fait l'objet d'un examen sévère afin de limiter les dépenses.

S'agissant des acquisitions dans le domaine de l'informatique, elles ont été réduites au strict nécessaire, plus particulièrement au niveau de l'achat de PC supplémentaires, afin de tenir compte de la nouvelle politique pratiquée pour la rénovation des infrastructures micro-informatiques.

Rappelons à ce propos que, vu l'évolution très rapide des technologies dans l'informatique, le détail figurant en annexe du présent préavis ne revêt qu'un caractère indicatif, le choix effectif et les prix unitaires pouvant varier, compte tenu de nouvelles données.

Conformément à la règle, les dépenses effectives sont portées en augmentation des comptes respectifs du bilan; seuls les amortissements figurent dans le budget annuel de fonctionnement. Il est bien entendu que les montants non utilisés à la fin de l'exercice ne peuvent pas être reportés.

2. Crédits demandés

Voici la liste des crédits qui sont sollicités pour l'exercice 2005 :

		Fr.
TOTAL		<u>4'961'500</u>
A. Total des acquisitions de véhicules, de machines et de matériels		3'540'500
B. Total des achats de matériels et de logiciels informatiques (selon détail SOI)		1'421'000
Fr.		
A. Total des acquisitions de véhicules, de machines et de matériels		<u>3'540'500</u>
ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES		
		<u>12'000</u>
– Secrétariat municipal		12'000
<i>Greffé municipal – Archives communales</i>		
Un lecteur-reproducteur DVCAM DSR-DR 1000P pour le traitement des archives filmiques et des archives de TVRL		12'000
SÉCURITÉ PUBLIQUE		
		<u>415'500</u>
– Corps de police		334'000
<i>Salle polyvalente</i>		
Un projecteur de cinéma, en remplacement du projecteur tri-tubes hors service depuis mi-mai 2004		20'000
<i>UICP – Audiovision</i>		
Une caméra d'épaule longue durée et grande distance, en remplacement de la caméra JVC hors d'usage. (Ce matériel est utilisé pour des assemblées, séminaires, conférences, cours «Tact», cours d'éthique, tournages ou exercices sur le terrain)		15'000
<i>Police-secours</i>		
Un véhicule, en remplacement de l'Opel Vectra, VD 16098, année 1999, comptant 178'060 km au 30.06.2004 (dernière expertise: mai 2004)	46'000	
Transfert de l'équipement radio	1'000	
Protection des vitrages (film)	1'800	
4 pneus neige + jantes	1'200	50'000
<i>Police judiciaire</i>		
Un véhicule, en remplacement de l'Opel Vectra, VD 163293, année 1995, comptant 141'070 km au 30.06.2004 (prochaine expertise: janvier 2005)	30'000	
Transfert de l'équipement radio	1'000	
Equipement feu bleu + sirène	3'000	
Enregistreur de fin de parcours	1'600	
4 pneus neige + jantes	1'200	36'800

		Fr.
<i>Groupe-accidents</i>		
Un fourgon, en remplacement du fourgon VW T4, VD 10204, année 1993, comptant 149'780 km au 30.06.2004 (dernière expertise: novembre 2001)	45'000	
Transfert de l'équipement radio	4'500	
Feu bleu (rampe, flash arrière, sirène, flashers calandre)	16'000	
Enregistreur de fin de parcours	2'000	
Aménagement intérieur	33'500	
Système de sécurité (clé contact)	2'000	
Pneus neige + jantes	1'800	
Kit main-libre	1'000	105'800
<i>Bureau du contrôle de la circulation</i>		
Une installation destinée à l'accueil des radars pour le contrôle de la signalisation lumineuse et de la vitesse, en remplacement d'un ancien équipement qui a été mis hors service, suite à des travaux (carrefour Harpe-Cour). Dans le cadre du renouvellement des radars, ces anciennes installations ne sont plus compatibles avec la nouvelle technologie.		
1 mât articulé	5'000	
1 cabine blindée	9'500	
Installation	25'000	39'500
<i>Centre de formation</i>		
Un véhicule, en remplacement du fourgon Peugeot J5, VD 11 646, année 1991, comptant 93'945 km au 30.06.2004 (dernière expertise: mars 2004)	54'300	
Transfert de l'équipement radio	1'000	
Equipement feu bleu + sirène	3'000	
Enregistreur de fin de parcours	1'600	
Protection des vitrages	2'000	
Equipement SO/MO	5'000	66'900
– Service de secours et d'incendie		81'500
<i>Secours et incendie</i>		
Un véhicule, en remplacement du véhicule de service Peugeot 406, VD 114328, Losa 8, année 1997, comptant 150'000 km au 30.06.2004	38'000	
Agencement + équipement	6'400	
Enregistreur de fin de parcours	1'600	46'000
Une autolaveuse pour la halle des véhicules (remplacement du modèle actuel datant de 1988)		17'500
Un équipement analyseur de gaz d'échappement pour véhicules fonctionnant à l'essence ou au diesel (remplacement d'un modèle de démonstration datant de 1987)		18'000

	Fr.
CULTURE, SPORTS, PATRIMOINE	<u>126'000</u>
– Service des sports	126'000
<i>Groupe d'entretien</i>	
Remplacement d'une remorque, 1 ^{re} mise en circulation le 10 juin 1986	42'000
Un véhicule, en remplacement d'une VW Golf, 1 ^{re} mise en circulation le 22 mai 1989, comptabilisant 119'500 kilomètres	26'000
<i>Zone sportive de Chavannes</i>	
Un véhicule, en remplacement d'un tracteur, 1 ^{re} mise en circulation le 24 mai 1976, comptabilisant 6900 heures d'utilisation	58'000
TRAVAUX	<u>2'044'000</u>
– Service des routes et de la mobilité	809'000
Un véhicule de chantier pour l'unité Travaux, genre «Réform», avec pont à système «Multilift» et pré-équipement hivernal, en remplacement du camion IVECO N° 57 de 1989, totalisant plus de 245'000 km et 5000 heures de grue, soit l'équivalent de 445'000 km parcourus	150'000
Une saleuse portée de 1,5 m ³ avec système électronique de contrôle de l'épandage lié à la vitesse, adapté au véhicule ci-dessus	35'000
Une lame à neige électro-hydraulique adaptée au véhicule ci-dessus	20'000
Un véhicule de chantier pour l'unité Entretien, genre «Réform», avec pont à système «Multilift» et pré-équipement hivernal, en remplacement d'un chariot de travail, grand modèle, N° 362 de 1986, hors d'usage, affecté au secteur 6 (zones foraines)	150'000
Une saleuse portée de 1,5 m ³ avec système électronique de contrôle de l'épandage lié à la vitesse, adapté au véhicule ci-dessus	35'000
Une lame à neige électro-hydraulique adaptée au véhicule ci-dessus	20'000
Une épareuse pour le traitement des accotements dans les zones foraines	40'000
Un véhicule porte-outils, en remplacement du véhicule Aebi N° 367 de 1987, attribué au secteur 6	80'000
Une saleuse portée avec contrôle de l'épandage lié à la vitesse adaptée au véhicule ci-dessus	35'000
Une lame à neige adaptée au véhicule ci-dessus	20'000
Une grue amovible attribuée au camion N° 64 adaptable à l'arrière du véhicule en remplacement d'une installation semblable de 1985	130'000
Un rouleau compresseur monocylindre, en remplacement d'un engin bicylindre N° 319 de 1977	17'000
Un rouleau compresseur monocylindre, en remplacement d'un engin bicylindre N° 318 de 1975	17'000
Un compresseur d'air avec marteau pneumatique, tuyaux et accessoires, en remplacement d'un engin du même type N° 442 de 1983	26'000
Une ponceuse à bande en fonte de 3000 m/m, en remplacement d'une machine de même type très usagée	14'000
<i>Nouvelle acquisition</i>	
Un pont élévateur à quatre colonnes de 4 t de capacité pour l'entretien et la réparation des machines et petits véhicules	20'000

	Fr.
– Service d’assainissement	1’088’000
<i>CROM</i>	
Un véhicule Multilift, trois essieux, équipé d’un crochet et de bennes, en remplacement du véhicule N° 81 de 1990 totalisant 722’000 km	230’000
Une benne-grue, en remplacement d’une machine du même type usagée	120’000
Deux camions 24 tonnes, trois essieux, équipés d’un caisson à ordures, en remplacement des :	
– camion N° 13 de 1987, totalisant 610’000 km parcourus	300’000
– camion N° 42 de 1990, totalisant 400’000 km parcourus	300’000
Un élévateur, en remplacement du chariot élévateur datant de 1988 totalisant 5600 heures d’utilisation	48’000
<i>Nouvelles acquisitions</i>	
Une camionnette de type «Sprinter» pour la collecte des fûts	70’000
Un pick-up pour la surveillance du domaine public	20’000
– eauservice	147’000
Un véhicule, en remplacement du véhicule VW Type 4 Syncro datant de 1997 totalisant 160’000 km	45’000
Un véhicule de type «Partner Kangoo», en remplacement du véhicule Audi datant de 1989 totalisant 161’000 km	22’000
Un véhicule, en remplacement du véhicule VW Type 2 Syncro datant de 1992 totalisant 186’000 km	45’000
Un véhicule, en remplacement du véhicule Ford Transit datant de 1990 totalisant 118’000 km	35’000
ENFANCE, JEUNESSE ET ÉDUCATION	<u>45’000</u>
– Service dentaire	45’000
<i>Groupe dentaire de Montbenon</i>	
Remplacement de l’unit dentaire et du fauteuil du cabinet vert datant de 1992	45’000
SÉCURITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENT	<u>335’000</u>
– Service des parcs et promenades	335’000
Un char basculant hydraulique avec ridelles hautes, en remplacement d’un char Hämmerli 5 T, N° 1403, de 1968	20’000
Une tondeuse rotative à trois têtes de coupe et système de ramassage, pour les terrains de sport de la Blécherette, en remplacement d’une tondeuse hélicoïdale Sabo 1602-5, N° 1045, de 1991, totalisant 11’000 heures d’utilisation	90’000
Un fourgon pour réparation et livraison de carburant, en remplacement d’un fourgon Peugeot J5, N° 1022, de 1991, totalisant 150’000 km	60’000
<i>Nouvelles acquisitions</i>	
Deux minitransporteurs avec pont basculant pour le parc de Valency et le parc de la Brouette	50’000
Une camionnette à double cabine, pont basculant, pour volante du secteur 3	70’000
Un tracteur multifonctions	45’000

	Fr.
SERVICES INDUSTRIELS	563'000
– Services généraux (garages)	333'000
Un élévateur à fourches, Saxby, 1975, à remplacer	75'000
Un break, en remplacement du break Opel Astra, VD 31 651, 1993, 174'430 km	26'000
Un fourgon, en remplacement du fourgon Ford Transit 120, VD 44 940, 1996, 206'380 km	35'000
Un break, en remplacement de la limousine Opel Astra, VD 228 197, 1993, 126'100 km	26'000
Un break, en remplacement du break Opel Astra, VD 44 300, 1993, 117'655 km	20'000
Une limousine, en remplacement de la limousine Ford Sierra, VD 77 146, 1993, 161'540 km	22'000
Un multispace, pour le Service du gaz et du chauffage à distance, nouveau	26'000
Un break, pour le Service du gaz et du chauffage à distance, nouveau	26'000
Un break 4x4, pour le Service électrique, nouveau	25'000
Un multispace, pour le Service multimédia, nouveau	26'000
Un multispace, pour le Service multimédia, nouveau	26'000
– Service de l'électricité	180'000
Une berce équipée d'une génératrice de secours d'une puissance de 500 kW	120'000
Un téléflex, appareil de chocs pour détection des défauts de câbles, en remplacement	60'000
– MAGESI	50'000
Une centrale d'alarmes techniques du complexe des bâtiments MAGESI et atelier du SEL, en remplacement	50'000

3. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2004/38 de la Municipalité, du 23 septembre 2004 ;
ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité, pour l'exercice 2005, un crédit de Fr. 4'961'500.– pour les achats de véhicules, de machines et de matériels ainsi que pour les acquisitions de matériels et de logiciels informatiques ;
2. de porter en amortissement dudit crédit les subventions et participations éventuelles à recevoir.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
François Pasche

Annexe: détail SOI

AUTORISATIONS D'ACHATS POUR L'EXERCICE 2005, RUBRIQUE MATÉRIELS ET LOGICIELS INFORMATIQUES

DIRECTION / SERVICE	SOUS - SERVICE / SECTION	DESCRIPTION	Quantité	MONTANT
Demandes hors PC				
ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES				
Secrétariat municipal	Archives	Ordinateur traitement vidéo numérique	1	7'000
		HEREDIS Pro V.7	1	90
		Vegas Pro	1	800
		Sound Forge	1	800
Sous-total				8'690
SPA	Administration du personnel	Graveur DVD / CD-RW FireWire/USB (externe)	1	350
		Clé USB 512Mb	1	200
	Unité RH	Imprimante Laser A4 couleur	1	2'500
		Microsoft Visio Pro V.2002	3	1'282
Sous-total				4'332
SOI	Administration, sécurités, qualité	Scanner (USB)	1	180
		Microsoft Project Pro V.2002	10	8'514
	Études et applications	Disques pour P610	2	5'000
Sous-total				13'694
Information		mise à jour Adobe Acrobat	5	2'250
		mise à jour Adobe GoLive	3	1'125
		mise à jour Adobe Illustrator	5	2'250
		mise à jour Adobe InDesign	4	1'800
		mise à jour Adobe Photoshop	7	3'150
		mise à jour Adobe Acrobat Elements	6	300
Sous-total				10'875
Financier		Scanner (USB)	1	180
Sous-total				180
Impôts, caisse et contentieux		Imprimante Laser A4 N/B (= 4 utilisateurs)	1	1'200
Sous-total				1'200
Total Administration générale et finances				38'971
SÉCURITÉ PUBLIQUE				
Police du commerce		Adobe Acrobat Pro V.6	1	350
Sous-total				350
Corps de police		Projecteur (portable)	1	3'000
		Clé USB 512Mb	5	1'000
		Graveur DVD / CD-RW FireWire/USB (externe)	2	700
		dispositif de pointage pour présentation	1	350
		Unité recto-verso HP Q2439A	2	1'200
		Omnipage Pro V.12	1	243
		Ecran (PC technique) 19" TFT	4	4'800
		PC standard (Technique) + logiciels	1	2'638
Sous-total				13'931
Secours et incendie		Clé USB 256Mb	1	130
		Graveur DVD / CD-RW FireWire/USB (externe)	1	350
		Projecteur (fixe)	1	4'000
		Projecteur (portable)	1	3'000
		Ecran plat	1	1'000
Sous-total				8'480
Total Sécurité publique				22'761

AUTORISATIONS D'ACHATS POUR L'EXERCICE 2005, RUBRIQUE MATÉRIELS ET LOGICIELS INFORMATIQUES

DIRECTION / SERVICE	SOUS - SERVICE / SECTION	DESCRIPTION	Quantité	MONTANT	
Demandes hors PC					
CULTURE, SPORTS, PATRIMOINE					
FODOVI		Imprimante Laser A4 N/B (=> 4 utilisateurs)	1	1'200	
		Adobe Acrobat Pro V.6	1	350	
		Arcview	1	3'000	
Sous-total				4'550	
Immobilier		Imprimante Laser Kyocera N/B	2	7'600	
		Projecteur (portable)	1	3'000	
Sous-total				10'600	
Culture	administration	Scanner (USB)	1	180	
		adobe creative suite upgrade premium	1	1'650	
	Collection de l'Art Brut	Imprimante Laser A4 N/B (=> 4 utilisateurs)	1	1'200	
		adobe creative suite upgrade premium	1	1'650	
	M.U.D.A.C.	Appareil photo numérique(entrée de gamme)	1	380	
		Microsoft Access V.2002	1	250	
		Adobe creative suite upgrade premium	1	1'650	
		quardxpress version 6.0	1	500	
	Musée historique	Imprimante Laser A4 N/B (plus de 4 utilisat.)	1	1'700	
		1 écran plat dell standard 17"	1	700	
		adobe creative premium suite upgrade	4	6'600	
	Musée romain de Vidy		update Adobe-creative suite premium	1	1'650
	Sous-total				18'110
	Bibliothèque municipale		Mac (technique) Apple eMac G4 1,25GHz +512Mo RAM + ext garantie 3 ans	1	2'350
			CorelDraw V.11	1	633
Faxination /Fenestrae			3	210	
Sous-total				3'193	
Sports		Imprimante Laser A4 N/B (=> 4 utilisateurs)	4	4'800	
		Clé USB 512Mb	1	200	
		ACDSee Deluxe V.5	2	72	
Sous-total				5'072	
Total Culture, sports, patrimoine				41'525	
TRAVAUX					
Cadastre		Kodak Scanner i260A3 duplex IEEE1394	1	12'200	
		DICOM PlusPac	1	3'282	
		Capture Software Kodak LVCS Low Volume	1	3'760	
		Install, paramétrisation Kodak LVCS	1	1'940	
		2ème moitié du montant pour cluster Web Goéland datant de 1999	1	65'000	
		Topobase de C-Plan	1	70'000	
		Mémoire RAM 1Go supplémentaire	1	520	
		Disque dur interne min. 160Go supplémentaire	1	300	
		PC standard (Technique) + logiciels	1	2'638	
Sous-total				159'640	
Routes et mobilité		Clé USB 256Mb	4	520	
		Scanner (USB)	1	180	
		Appareil photo numérique(entrée de gamme)	1	380	
		Ecran Dell 17"	5	1'500	
		Bacad Utility V.2004	3	2'850	
		Microsoft Project Pro V.2002	1	851	

AUTORISATIONS D'ACHATS POUR L'EXERCICE 2005, RUBRIQUE MATÉRIELS ET LOGICIELS INFORMATIQUES

DIRECTION / SERVICE	SOUS - SERVICE / SECTION	DESCRIPTION	Quantité	MONTANT
Demandes hors PC				
Routes et mobilité (suite)		Adobe Acrobat Lite	4	200
		Ecran (PC technique) 19" TFT	1	1'200
Sous-total				7'681
Urbanisme		Imprimante Laser A4 N/B (plus de 4 utilisat.)	1	1'700
		Intermec Easycoder c4	1	1'700
		Ecran plat 17" Dell + carte dual screen	1	1'000
		Flexisign version 7	1	1'600
		Adobe creative suite standard edition	1	2'235
Sous-total				8'235
Architecture		Autocad Raster Design 2004	1	4'000
Sous-total				4'000
Assainissement	Administration- Planification (4600)	Divers matériels, imprévus	1	1'000
		Adobe Acrobat Pro V.6	1	350
		Adobe Photoshop V.7	1	1'350
	CROM (4601)	Appareil photo numérique(entrée de gamme)	2	760
	UGR (4602)	Imprimante Laser A4 N/B multifonction comme HP 3320 mfp (=> 4 utilisateurs)	1	1'100
		Appareil photo numérique(entrée de gamme)	1	380
		Adobe Acrobat Pro V.6	1	350
Sous-total				5'290
Eauservice		Imprimante Jet d'encre A3 couleur	1	750
		Graveur DVD / CD-RW FireWire/USB (externe)	1	350
		Clé USB 512Mb	1	200
		Appareil photo (milieu de gamme)	1	700
		PC Portable standard (Technique) + logiciels	1	4'138
		PC standard (Technique) + logiciels	3	7'914
Sous-total				14'052
Total Travaux				198'898
ENFANCE, JEUNESSE ET ÉDUCATION				
Dentaire		Imprimante Laser A4 N/B (=> 4 utilisateurs)	7	8'400
		Projecteur (portable)	1	3'000
		Radiographscanner QuickCept	1	1'650
		FileMakerProVersion7	1	280
		Logiciel métier dentaire	1	64'500
Sous-total				77'830
Jeunesse et loisirs		Imprimante Laser A4 N/B (plus de 4 utilisat.)	1	1'700
Sous-total				1'700
Ecoles primaires et secondaires		Graveur DVD / CD-RW FireWire/USB (externe)	12	4'200
		PC sans écran + Windows XP	12	18'000
		FileMaker Pro Server	11	8'250
		Kerio Personal FireWall	12	720
		Ecran (PC technique) 19" TFT	1	1'200
Sous-total				32'370
Psychologie scolaire		Imprimante Jet d'encre A4 couleur	1	500
Sous-total				500
Petite enfance		Imprimante Jet d'encre A3 couleur	1	750
		Graveur DVD / CD-RW FireWire/USB (externe)	1	350
		Appareil photo (milieu de gamme)	1	700

AUTORISATIONS D'ACHATS POUR L'EXERCICE 2005, RUBRIQUE MATÉRIELS ET LOGICIELS INFORMATIQUES

DIRECTION / SERVICE	SOUS - SERVICE / SECTION	DESCRIPTION	Quantité	MONTANT
Demandes hors PC				
Petite enfance		Scanner (USB)	1	180
(suite)		Adobe Photoshop V.7	1	1'350
Sous-total				3'330
Total Enfance, jeunesse et éducation				115'730
SÉCURITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENT				
Secrétariat général (SSE)	Comptabilité	Lecteur OCR Swissreader 600	1	950
Sous-total				950
Assurances sociales	Bureau des rentes	Adobe Acrobat Pro V.6	2	700
Sous-total				700
SEHL	Logement	Adobe Acrobat Pro V.6	1	350
		Accès à Magic pour base BDL	1	3'000
Sous-total				3'350
Service social		Imprimante Laser A4 N/B (plus de 4 utilisat.)	1	1'700
		Appareil photo numérique(entrée de gamme)	1	380
		Appareil photo numérique(entrée de gamme)	1	380
		Scanner (USB)	1	180
		Laser pointeur	2	100
		Adobe Acrobat Elements V.1	11	242
		Microsoft Visio Pro V.2002	3	1'282
		Microsoft Project Pro V.2002	1	851
Sous-total				5'116
Parcs et promenades	Administration	Clé USB 512Mb	2	400
		Adobe Acrobat Pro V.6	2	700
Sous-total				1'100
Service du travail		Appareil photo numérique(entrée de gamme)	1	380
		Appareil photo numérique(entrée de gamme)	1	380
		Appareil photo numérique(entrée de gamme)	1	380
		Clé USB 512Mb	8	1'600
		Scanner (USB)	1	180
		Scanner (USB)	1	180
		Lecteur de carte multifonction (photo numérique)	2	180
		Laser pointeur	2	100
		Adobe Acrobat Elements V.1	10	220
		Microsoft Visio Pro V.2002	2	855
Sous-total				4'455
Total Sécurité sociale et environnement				15'670
SERVICES INDUSTRIELS LAUSANNE				
Comptabilité et finances	Administration des ventes	Imprimante Laser A4 N/B (plus de 4 utilisat.)	1	1'700
		Carte I/O - Extension ports séries	1	200
		Graveur	1	180
		Ecran (PC technique) 19" TFT	1	1'200
		PC standard (Technique) + logiciels	1	2'638
Sous-total				5'918
Gaz et càd		Imprimante Laser A4 N/B (plus de 4 utilisat.)	1	1'700
		HP Desinjet 800 (C7780B)	1	12'065
		Geogpg	6	7'200
		CareOffice	1	3'690
Sous-total				24'655

AUTORISATIONS D'ACHATS POUR L'EXERCICE 2005, RUBRIQUE MATÉRIELS ET LOGICIELS INFORMATIQUES

DIRECTION / SERVICE	SOUS - SERVICE / SECTION	DESCRIPTION	Quantité	MONTANT
Demandes hors PC				
Electricité		Imprimante Laser couleur A3 4650DTN	1	3'709
		Imprimante Laser couleur A3 4650DTN	1	3'709
		Serveur de données	1	15'000
		AutoCAD V.2004	1	7'000
		Cbinfocad V1.1	6	8'820
		Accès intranet Cbinfocad	3	16'410
		Geogpg	7	8'400
		CareOffice	1	2'970
		CareOffice	1	2'510
		Rotring	1	4'750
		DDSC	1	3'000
		Cbinfocadim	6	2'880
		Cbranchement	1	8'052
		Atlog	1	15'000
Sous-total				102'210
Multimédia		Imprimante Laser couleur A3 4650DTN	1	3'709
		QuickBusiness	1	5'560
		Cbtel	1	6'318
		Igrafx	1	700
Sous-total				16'287
Développement stratégique		Imprimante fax scanner	1	749
		Imprimante Laser couleur A3 4650DTN	1	3'709
		Websense pour proxy	1	25'000
		Voice recording pour IP	1	20'000
		Fluke Wireless Analysis Card	1	10'000
Sous-total				59'458
Total Services industriels Lausanne				208'528
COLLECTIF				
Exploitation		2 climatiseurs + pompes	2	91'400
		Travaux liés	1	7'400
		Serveur d'impression	1	4'300
Sous-total				103'100
Études et applications		Logiciel d'impression	1	100'000
Sous-total				100'000
Soutien		Remplacement d'imprimantes	1	60'000
		Remplacement de matériel	1	20'000
		Mises à jour de logiciels et utilitaires	1	25'000
Sous-total				105'000
Technologie et infrastructure	DBAS	Serveur	1	9'000
		Serveur	1	19'000
		Serveur	1	19'000
		Serveur	1	30'000
		Serveur	1	20'000
		Serveur	1	25'000
		Boîtiers de partage, mémoire, divers	1	5'000
		Solution Terminal Server	1	50'000
		Vmware serveur	1	10'000
		Patrol	2	10'000
	Télécoms	Imprimante pour étiquettes à codes-barres	1	2'000
	Boîtiers de partage, petit matériel	1	7'000	

AUTORISATIONS D'ACHATS POUR L'EXERCICE 2005, RUBRIQUE MATÉRIELS ET LOGICIELS INFORMATIQUES

DIRECTION / SERVICE	SOUS - SERVICE / SECTION	DESCRIPTION	Quantité	MONTANT
Demandes hors PC				
Technologie + infrastructure (suite)	Télécoms (suite)	Outillage	1	1'000
		Logiciels techniques	1	2'500
		Call Manager, Ciscoworks	1	40'000
		PC standard (Technique) + logiciels	1	2'638
Sous-total				252'138
Total Collectif				560'238

RÉCAPITULATION DES DEMANDES HORS PC	
ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES	38'971
SÉCURITE PUBLIQUE	22'761
CULTURE, SPORTS, PATRIMOINE	41'525
TRAVAUX	198'898
ENFANCE, JEUNESSE ET ÉDUCATION	115'730
SÉCURITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENT	15'670
SERVICES INDUSTRIELS LAUSANNE	208'528
COLLECTIF	560'238
TOTAL DES DEMANDES	1'202'321

Demandes PC				
ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES				
SOI	Administration, sécurités, qualité	PC Portable lourd (Bureautique) + logiciels	1	3'838
Sous-total				3'838
Information		PC Portable léger (Bureautique) + logiciels	1	4'338
Sous-total				4'338
Financier				
Sous-total				0
Impôts, caisse et contentieux		PC standard (Bureautique) + logiciels	1	3'038
Sous-total				3'038
Total Administration générale et finances				11'214
SÉCURITÉ PUBLIQUE				
Corps de police		PC Portable léger (Bureautique) + logiciels	2	8'676
Sous-total				8'676
Secours et incendie	SSI/OSC/GSL	PC standard (Bureautique) + logiciels	4	12'152
Sous-total				12'152
Total Sécurité publique				20'828
CULTURE, SPORTS, PATRIMOINE				
Culture	Collection de l'Art Brut	PC standard (Bureautique) + logiciels	1	3'038
	M.U.D.A.C.	PC Portable léger (Bureautique) + logiciels	1	4'338
Sous-total				7'376
Bibliothèque municipale		PC standard (Bureautique) + logiciels	4	12'152
Sous-total				12'152
Sports		PC standard (Bureautique) + logiciels	4	12'152
Sous-total				12'152
Total Culture, sports, patrimoine				31'680
TRAVAUX				
Routes et mobilité		PC Portable léger (Bureautique) + logiciels	1	4'338
Sous-total				4'338
Urbanisme		PC standard (Bureautique) + logiciels	1	3'038
Sous-total				3'038

AUTORISATIONS D'ACHATS POUR L'EXERCICE 2005, RUBRIQUE MATÉRIELS ET LOGICIELS INFORMATIQUES

DIRECTION / SERVICE	SOUS - SERVICE / SECTION	DESCRIPTION	Quantité	MONTANT
Demandes PC				
Assainissement	CROM (4601)	PC standard (Bureautique) + logiciels	1	3'038
Sous-total				3'038
Total Travaux				10'414
ENFANCE, JEUNESSE ET ÉDUCATION				
Jeunesse et loisirs		PC standard (Bureautique) + logiciels	2	6'076
Sous-total				6'076
Ecoles primaires et secondaires		PC standard (Bureautique) + logiciels	1	3'038
Sous-total				3'038
Petite enfance		PC Portable léger (Bureautique) + logiciels	6	26'028
Sous-total				26'028
Psychologie scolaire		PC Portable léger (Bureautique) + logiciels	1	4'338
		PC standard (Bureautique) + logiciels	1	3'038
Sous-total				7'376
Total Enfance, jeunesse et éducation				42'518
SÉCURITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENT				
Social		PC Portable léger (Bureautique) + logiciels	4	17'352
		PC standard (Bureautique) + logiciels	10	30'380
Sous-total				47'732
Travail		PC Portable léger (Bureautique) + logiciels	4	17'352
Sous-total				17'352
Total Sécurité sociale et environnement				65'084
SERVICES INDUSTRIELS LAUSANNE				
Gaz et CAD		PC DAO/multimédia (Bureautique) + logiciels	7	26'866
Sous-total				26'866
Électricité		PC DAO/multimédia (Bureautique) + logiciels	1	3'838
		PC standard (Bureautique) + logiciels	1	3'038
Sous-total				6'876
Développement stratégique		PC standard (Bureautique) + logiciels	1	3'038
Sous-total				3'038
Total Services industriels Lausanne				36'780

RÉCAPITULATION DES DEMANDES PC	
ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES	11'214
SÉCURITE PUBLIQUE	20'828
CULTURE, SPORTS, PATRIMOINE	31'680
TRAVAUX	10'414
ENFANCE, JEUNESSE ET ÉDUCATION	42'518
SÉCURITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENT	65'084
SERVICES INDUSTRIELS LAUSANNE	36'780
TOTAL DES DEMANDES	218'518

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE	
ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES	50'185
SÉCURITE PUBLIQUE	43'589
CULTURE, SPORTS, PATRIMOINE	73'205
TRAVAUX	209'312
ENFANCE, JEUNESSE ET ÉDUCATION	158'248
SÉCURITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENT	80'754
SERVICES INDUSTRIELS LAUSANNE	245'308
COLLECTIF	560'238
ARRONDI	161
TOTAL GÉNÉRAL DES DEMANDES	1'421'000

Rapport

Membres de la commission: Commission permanente des finances.

Municipalité: M. Daniel Brélaz, syndic.

Le président: – Je vous prie de bien vouloir lire votre rapport, ce dernier n'ayant pas été transmis à l'ensemble du Conseil.

M^{me} Diane Gilliard (POP), rapportrice: – Par ce préavis, la Municipalité sollicite un crédit de Fr. 4'961'500.– destiné à l'acquisition de véhicules, de machines, de matériels et de logiciels informatiques dont le coût unitaire excède Fr. 10'000.–. Sur la somme totale, Fr. 3'540'500.– sont destinés à l'achat de véhicules et de machines, et Fr. 1'421'000.– à celui de matériels et de logiciels informatiques.

La Commission des finances a examiné ce préavis lors de ses séances des 12 et 15 novembre 2004. Elle a largement accepté toutes les demandes déposées par les diverses directions. Elle propose néanmoins trois amendements:

- *Sécurité publique, Corps de police: salle polyvalente, projecteur de cinéma.*

La majorité de la Commission a estimé le prix de Fr. 20'000.– trop élevé par rapport à ceux proposés sur le marché. Elle a amendé la somme à **moins Fr. 10'000.–** (au lieu de Fr. 20'000.–, soit une diminution de Fr. 10'000.–).

L'amendement a été accepté par 8 oui et 5 abstentions.

- *Corps de police, Bureau du contrôle de la circulation: achat d'un mât supplémentaire.*

Un amendement de **Fr. 126'000.–** est proposé pour permettre l'achat d'un deuxième mât avec l'appareil de surveillance afin d'augmenter le nombre d'appareils en ville et d'assurer une couverture correcte des principaux carrefours.

Au vote, l'amendement pour l'achat d'un kit complet de surveillance est accepté par 9 oui, 4 non et 1 abstention.

- *SOI – Collectif, études et application: logiciel d'impression.*

La Commission a voté à l'unanimité l'amendement de **moins Fr. 100'000.–** pour la suppression du logiciel d'impression.

Aucun autre amendement n'a été déposé par les membres de la Commission.

Le préavis amendé, dans son ensemble, a été accepté par la Commission des finances lors de sa séance du 12 novembre 2004 par 10 oui, 1 non et 2 abstentions.

Le président: – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport?

M^{me} Diane Gilliard (POP), rapportrice: – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport, sinon que le préavis dans son ensemble...

Le président: – Je vous poserai la question tout à l'heure!

Je vais prendre le préavis, dicastère par dicastère. Je vous ferai voter les amendements proposés par le Conseil, ainsi que ceux de la Commission. Auparavant, j'ouvre une discussion générale sur ce préavis. La parole n'étant pas demandée, je prends donc le premier dicastère.

A. Acquisitions de véhicules, de machines et de matériels

Administration générale et Finances

Sécurité publique

Corps de police, salle polyvalente. Nous avons un amendement de la Commission. Il s'agit d'«un projecteur de cinéma, en remplacement du projecteur tri-tubes hors service depuis mi-mai 2004». La Commission des finances propose de réduire le montant de Fr. 20'000.– à Fr. 10'000.–. J'ouvre la discussion.

Discussion

M^{me} Doris Cohen-Dumani, municipale, directrice de la Sécurité publique: – J'aimerais préalablement féliciter les conseillers pour leur sagacité. Il est normal qu'ils aient l'esprit critique, examinent si les propositions faites par la Municipalité ont leur raison d'être et s'informent s'il n'existe pas d'appareils disponibles à un prix plus abordable. Je pense cependant que la contestation ne portait pas sur l'objet lui-même, mais plutôt sur son prix. En général, lorsqu'on avance un coût, on l'a bien calculé, on s'est également renseigné sur les différents modèles et c'est ce qui a été fait en l'occurrence. L'achat d'un appareil n'implique pas uniquement son coût, mais encore celui de son installation et des compléments éventuels nécessaires pour qu'il fonctionne à satisfaction. Le type d'appareil que nous proposons d'acquérir coûte effectivement à lui seul Fr. 10'000.–, mais ses multiples compléments font que l'on arrive à peu près à Fr. 15'000.– si l'on tient compte du raccordement, de tout ce qu'il faut pour assurer son installation. Dans le cadre de la dépense envisagée, on avait aussi prévu, en plus du câblage, quelques modifications mineures relatives à la régie. C'est pour cela que l'on arrivait à Fr. 20'000.–.

J'aimerais cependant vous proposer, dans un geste de bonne volonté, que l'on puisse admettre une part d'économie dans la dépense consentie, soit que l'on n'aille pas jusqu'à Fr. 20'000.–, mais jusqu'à la contre-proposition de Fr. 15'000.– au lieu de Fr. 10'000.–. Car cette dernière somme ne permet pas d'acquérir cet objet et d'effectuer de surcroît son raccordement. Dans un esprit de conciliation,

je souhaiterais concéder une part d'économie, mais que vous admettiez, vous aussi, qu'avec Fr. 10'000.–, cet achat ne peut se faire utilement. Cet objet est absolument indispensable pour l'équipement de cette salle. Je vous demande donc de prévoir Fr. 15'000.– pour cet appareil.

Le président : – Dans ce cas, il faudrait proposer un amendement, Madame la Municipale, qu'un membre du Conseil rédige un amendement.

M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.) : – Qu'on le sache tout de suite: c'est moi qui ai proposé cet amendement, en vérifiant les prix actuels sur Internet. J'entends les arguments de M^{me} la directrice et pense que l'on ne veut pas priver le Corps de police de bénéficier d'une installation qui fonctionne. Je crois la suggestion correcte et vais immédiatement rédiger un amendement dans le sens de Fr. 15'000.– plutôt que Fr. 20'000.–. Je vous invite à l'accepter.

Le président : – Merci. Je peux me passer d'un écrit et faire tout de suite voter sur les Fr. 15'000.–.

M. Dino Venezia (Lib.) : – Je ne veux pas être toujours le «virguliste» de service, mais je ne trouve évidemment pas cette procédure correcte. Cet amendement émane de la Commission permanente des finances. Il est vrai que c'est son président qui a demandé la baisse à Fr. 10'000.–. Personnellement, cela ne me dérange pas beaucoup, parce que je me suis abstenu lors du vote de l'amendement. Mais je trouve curieux et m'étonne qu'il n'ait pas demandé une suspension de séance afin de simplement prendre l'avis de la Commission, puisque c'est un amendement de la Commission. Pour le surplus, finalement, Fr. 5000.– pour Fr. 5000.–, cela m'est égal!

M. Claude Bonnard (Les Verts) : – Décidément, ce soir tout se passe par tranche de Fr. 5000.–! Je constate que l'on a deux amendements. On va les opposer l'un à l'autre. Et l'on verra si la Commission permanente des finances a réussi à convaincre le Conseil, ou si le président de la Commission, qui revient sur sa position, est plus persuasif.

Le président : – La discussion se poursuit. Si la parole n'est plus demandée, je vais vous faire voter les deux amendements opposés. Madame Truan?

M^{me} Isabelle Truan (Lib.) : – Je voudrais savoir si vous faites voter les deux amendements ou seulement le premier. Parce que je veux intervenir sur le deuxième. Et l'on n'a pas très bien compris...

Le président : – On vote sur l'amendement concernant le projecteur de cinéma.

Je vais opposer les deux amendements, celui de M. Bourquin et celui de la Commission permanente des finances.

Celles et ceux qui acceptent l'amendement à Sécurité publique, Corps de police, salle polyvalente, «un projec-

teur de cinéma, en remplacement du projecteur tri-tubes hors service depuis mi-mai 2004», pour une somme de Fr. 15'000.–, sont priés de lever la main. Il s'agit donc de l'amendement de M. Jean-Christophe Bourquin. Celles et ceux qui préfèrent l'amendement de la Commission permanente des finances sont priés de lever la main. Celles et ceux qui s'abstiennent? Vous avez accepté l'amendement de M. Bourquin, c'est-à-dire un projecteur à Fr. 15'000.–, au lieu de Fr. 20'000.–.

Nous avons un deuxième amendement de la Commission dans Sécurité publique, Corps de police, Bureau du contrôle de la circulation, proposant l'achat d'un mât supplémentaire avec appareil de surveillance pour la somme de Fr. 126'000.–. Je donne la parole à M^{me} Isabelle Truan.

Discussion

M^{me} Isabelle Truan (Lib.) : – Je me réfère à l'amendement de Fr. 126'000.– de la Commission permanente des finances visant à proposer l'achat d'une deuxième installation de radar pour la surveillance de la circulation au carrefour – excès de vitesse et passage au rouge. Je me permets de vous résumer le déroulement des faits. La Municipalité propose, sur demande de la Direction de la sécurité publique, le remplacement d'une ancienne installation de radar, pour un montant de Fr. 39'500.–. Lors de l'examen de cette demande par la Commission permanente des finances, deux commissaires suggèrent l'achat supplémentaire d'un kit de surveillance complet, pour un montant de Fr. 126'000.–. Cette requête, soumise au vote, est acceptée par la majorité rose-rouge-verte de la Commission. M'adressant à la gauche de ce Conseil et en particulier aux conseillers qui ont encore des principes, je me permets de solliciter leur mémoire politique et les prie de me dire si elle existe toujours. Car si la mienne ne fait pas défaut, il me semble, à vous entendre, que vous tenez toujours le discours allant à l'encontre de la répression policière. Alors, cette installation de radar, de quoi s'agit-il? Et pouvez-vous nous expliquer comment on doit interpréter cette initiative? Face à la mauvaise situation financière de la Ville et à la recherche d'une meilleure rationalisation des moyens mis à disposition, trouvez-vous ce surplus utile aux intérêts de la Ville?

Pour finir, j'en viens à la démarche. Son acceptation me semble risquée par le précédent qu'elle pourrait créer, car si la Commission a des tâches bien précises, son rôle n'est certainement pas de faire de la cogestion. Enfin et par nature, cet amendement ne peut figurer dans les autorisations d'achats, puisqu'il s'agit en l'occurrence d'une incitation d'achat, proposée par deux sous-commissaires à la suite de leur visite au service du Corps de police, Bureau de contrôle de la circulation. En effet, cette demande n'a pas été soumise à la Municipalité par le service concerné lors de l'élaboration du budget. Il me semble qu'il y a vice de forme et je préférerais, en cas de nécessité urgente de cette installation – ce dont je doute, vu la profusion de ce

genre d'équipements en ville – que la demande soit faite sous la forme d'un crédit supplémentaire. Vu ce qui précède, je vous demande de refuser l'amendement de la Commission permanente des finances.

M. Claude Bonnard (Les Verts): – Il est vrai que la gauche a la réputation d'être contre la répression policière. Mais nous tenons tous – et j'espère vous aussi – à la sécurité routière et à la sécurité des piétons qui risquent beaucoup plus lors d'impacts avec des véhicules qui ne respecteraient pas les feux rouges. Vous parlez du coût de l'installation. J'ai l'impression que ce genre d'appareil est rentable. Il l'est même largement, étant donné que l'amende couvre non seulement le passage au rouge, mais aussi l'excès de vitesse. La pose d'un mât permet de réduire grandement les dangers d'un carrefour, car l'emplacement de ces installations est connu et engendre dès lors une prévention efficace. Quant à la sécurité, peut-être que vous n'y tenez pas. Je trouverais cela extrêmement dommage, mais il serait alors bon que vous le confirmiez.

Du côté formel, vous dites qu'il ne convient pas d'inscrire cette requête dans les autorisations d'achats. Une autorisation d'achat n'est pas forcément une nécessité et un ordre impératif à la Municipalité de dépenser. Si elle juge que cet investissement n'est pas nécessaire, je ne pense pas qu'elle va absolument y consentir.

Je vous invite donc à suivre la majorité, rose-rouge-verte peut-être, mais surtout la majorité de ceux qui désirent renforcer la sécurité dans les rues.

M^{me} Nicole Grin (Lib.): – Je crois que le procédé choisi n'est pas le bon. Je vous invite à suivre le raisonnement de ma collègue Isabelle Truan. Si M. Bonnard souhaite intensifier la politique de protection et de surveillance, il n'a qu'à faire une motion en précisant ses demandes, plutôt qu'utiliser la voie des autorisations d'achats. Le rôle des conseillers communaux n'est pas d'ajouter des dépenses aux propositions de la Municipalité. Je pense que la procédure utilisée n'est pas adéquate et vous incite vivement à suivre la recommandation de M^{me} Truan de ne pas entrer en matière sur cet amendement.

M. Jacques Ballenegger (Les Verts): – Cent mille et quelques francs, c'est cher, et ce n'est pas cher. Cela dépend de quoi on les compare. Si par le simple effet de prévention que peut créer un radar, appareil qui dure, je ne sais pas, une vingtaine d'années, on évite un seul accident, on peut vraisemblablement imaginer que l'on économise un coût d'une centaine de milliers de francs. Un accident léger, le coup du lapin dans une collision par l'arrière, représente une centaine de milliers de francs, y compris les dégâts directs et indirects. Et jusqu'à Fr. 500'000.–, voire Fr. 1 million, si les blessures sont plus graves, avec une incapacité de travail partielle ou totale pouvant s'étendre sur plusieurs années. Alors, par rapport à ce genre de dommages, Fr. 100'000.–, ce n'est pas cher.

M. Marc Vuilleumier (POP): – M^{me} Truan fait appel à la conscience de la majorité rose-rouge-verte. Elle a raison, car elle est grande. Mais elle a aussi un petit peu de mémoire. Et tout est relatif. Pour rester dans la caricature, je dirais que la répression, c'est plutôt un petit peu vous, et la prévention, c'est plutôt un petit peu nous. La pose de ce mât est un acte de prévention, et nous le voterons.

M. Dino Venezia (Lib.): – Prétendre que ce radar est de la prévention me paraît de la confusion. C'est comme si je venais vous dire que le coup de matraque du gendarme est de la prévention. Je croyais que c'était sa présence et la peur du gendarme qui étaient de la prévention. Dès lors, s'agissant du radar, c'est la boîte qui fait la prévention et pas le clic-clac que l'on met dedans!

M^{me} Françoise Longchamp (Lib.): – Il me semble que ces Fr. 126'000.– ne peuvent de toute façon pas être demandés, puisque l'on doit respecter la règle des 10%. Le total demandé par la Direction de la sécurité publique étant de Fr. 415'500.–, on ne peut donc requérir Fr. 126'000.–.

M^{me} Graziella Bertona (Lib.): – Si je partage les avis de M^{mes} Truan et Grin, j'aimerais dire à M. Bonnard que je n'assimile pas la prévention à ce type de mesures. Je pense que la prévention passe avant tout par la responsabilisation des conducteurs. Un excès de répression brise l'équilibre qui vise justement une bonne responsabilisation du conducteur, qui est seul garant de la sécurité routière.

M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.): – Deux détails, d'ordre technique. Comme son nom l'indique, ce préavis est un préavis d'autorisations d'achats. La discussion a été ouverte en Commission permanente des finances et il a été bien précisé que nous votions cet amendement comme une autorisation d'achat. Cela n'oblige pas la Municipalité à dépenser cet argent. Si elle décide de ne pas le faire, elle ne le fera pas. Premier point.

Deuxième point: sur les 10%, vous auriez raison si l'amendement n'avait pas été présenté auparavant en Commission, qui l'a voté. Il est donc parfaitement acceptable. Et vive la prévention!

Le président: – La discussion se poursuit. La parole n'est plus demandée. Je vous fais voter sur l'amendement de la Commission. Il s'agit d'ajouter Fr. 126'000.– au Bureau du contrôle de la circulation pour l'achat d'un mât supplémentaire avec appareil de surveillance.

Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main. Veuillez compter, s'il vous plaît. Celles et ceux qui le refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? Par 49 voix pour, 30 voix contre et 7 abstentions, vous avez accepté l'amendement de la Commission.

Je poursuis.

Culture, Sports, Patrimoine**Travaux****Enfance, Jeunesse et Education****Sécurité sociale et Environnement****Services industriels**

Nous passons aux autorisations d'achats de matériels et logiciels informatiques, selon détail SOI, feuilles annexes 1 à 7.

B. Achats de matériels et de logiciels informatiques**Administration générale et Finances**

Le président: – Nous avons ici un troisième amendement, annexe 5, *Matériels et logiciels informatiques*. Il s'agit de supprimer le logiciel d'impression d'*Etudes et applications*, soit une diminution de Fr. 100'000.– au collectif SOI. J'ouvre la discussion. La Municipalité désire-t-elle prendre la parole? Je vous fais voter sur cet amendement.

Celles et ceux qui acceptent l'amendement de la Commission, soit supprimer Fr. 100'000.– pour retirer le logiciel d'impression d'*Etudes et applications* du collectif SOI, sont priés de lever la main. Celles et ceux qui refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? A une très bonne majorité et avec quelques abstentions, vous avez accepté l'amendement de la Commission.

Je poursuis la discussion sur les achats de matériels et logiciels informatiques. Si la parole n'est plus demandée, nous allons passer au vote sur les conclusions. Je demande à M^{me} la rapportrice de nous communiquer les déterminations de la Commission.

M^{me} Diane Gilliard (POP), rapportrice: – A une bonne majorité, l'ensemble du préavis amendé a été accepté par la Commission permanente des finances.

Le président: – Sauf opposition, nous passons au vote sur l'ensemble des conclusions amendées. Je ne vous les lis pas, car je n'ai pas les chiffres définitifs.

Celles et ceux qui acceptent les conclusions amendées du préavis N° 2004/26 du 23 septembre 2004 sont priés de lever la main. Celles et ceux qui les refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? Avec pas mal d'abstentions, vous avez accepté ce préavis. Cet objet est liquidé. Je vous remercie.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2004/38 de la Municipalité, du 23 septembre 2004;
- ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

1. d'allouer à la Municipalité, pour l'exercice 2005, un crédit de Fr. 4'982'500.– pour les achats de véhicules, de machines et de matériel ainsi que pour les acquisitions de matériels et logiciels informatiques;
2. de porter en amortissement dudit crédit les subventions et participations éventuelles à recevoir.

Remplacement et extensions ordinaires des réseaux des Services industriels

Crédits cadres annuels 2005

Préavis N° 2004/40

Lausanne, le 23 septembre 2004

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 19'350'000.– pour couvrir, durant l'exercice 2005, les frais de remplacement et d'extension des différents réseaux de distribution des Services industriels (SIL) ainsi que le financement des projets de contracting énergétique.

2. Préambule

Pour éviter une inflation de préavis, permettre une plus grande rapidité d'intervention en supprimant les délais d'obtention des crédits spécifiques et offrir la souplesse d'intervention nécessaire face aux circonstances imprévisibles ou urgentes, les SIL présentent une demande groupée de crédits annuels.

Par extensions ordinaires, il faut entendre l'ensemble des travaux accomplis annuellement sur les réseaux de distribution (gaz, chauffage urbain, électricité et multimédia) et qui peuvent se résumer comme suit :

- remplacement d'installations vétustes ou de calibre insuffisant;
- frais de personnel et intérêts intercalaires à intégrer aux investissements de la distribution de l'électricité;
- modifications et prolongements de tracés;
- pose de nouvelles conduites.

Les montants alloués sont à considérer comme des crédits cadres, subdivisés en sous-crédits distincts, qui sont ouverts en fonction des différents travaux à entreprendre durant l'année. L'ouverture d'un sous-crédit à valoir sur le crédit de réfection et d'extension d'une année échue n'est pas autorisée. Les sous-crédits sont exploités comme des crédits d'investissement.

3. Situation des crédits cadres annuels ouverts au 15 septembre 2004

3.1 Service du gaz et du chauffage à distance

3.1.1 Distribution de gaz

Année	Crédit octroyé Fr.	Montants payés et engagés Fr.	Remarques
2002	4'800'000.–	4'810'934.–	
2003	7'100'000.–	7'048'228.–	
2004	5'100'000.–*	3'201'316.–	Plusieurs travaux sont encore à adjudger en 2004 dont plus de la moitié pour des renouvellements de conduites.

*Un crédit complémentaire de Fr. 1,5 million est demandé à votre Conseil pour des travaux urgents (préavis N° 2004/28 du 1^{er} juillet 2004). Il devra être rajouté à ce montant s'il est accepté.

3.1.2 Chauffage à distance

Les dépenses d'investissements relatives aux extensions ordinaires de 2002 étaient portées au budget de fonctionnement.

Année	Crédit octroyé Fr.	Montants payés et engagés Fr.	Remarques
2003	1'400'000.–	1'052'219.–	
2004	1'800'000.–	1'329'413.–	Plusieurs travaux sont encore à adjudger en 2004 dont une dizaine de raccordements de petits immeubles.

3.2 Service de l'électricité

Année	Crédit octroyé Fr.	Montants payés et engagés Fr.	Remarques
2002	4'800'000.–	7'629'585.–*	
2003	9'700'000.–*	6'975'760.–	Les intérêts intercalaires et les frais de personnel doivent encore être comptabilisés.
2004	7'750'000.–*	2'198'998.–	Plusieurs travaux sont encore à adjudger en 2004 et les intérêts intercalaires et les frais de personnel ne sont pas encore comptabilisés.

*Y compris frais de personnel et intérêts intercalaires pour détermination de la rémunération de l'acheminement.

3.3 Service du multimédia

Année	Crédit octroyé Fr.	Montants payés et engagés Fr.	Remarques
2003	1'400'000.–	1'305'567.–	
2004	1'400'000.–	588'908.–	Un grand nombre de demandes de raccordements sont en suspens.

Certains chantiers ne seront achevés qu'en 2005, voire en 2006. Les raisons principales expliquant la prolongation de certains sous-crédits sur plusieurs années sont les suivantes :

- les travaux correspondant à des demandes de sous-crédits formulées en fin d'année ne peuvent être achevés que l'année suivante ;
- certains chantiers, en raison de leur taille ou des conditions de travail rencontrées sur le terrain, peuvent être retardés de plusieurs années ;

- lorsque les travaux à mettre en œuvre impliquent le concours de plusieurs Administrations et entreprises privées (Etat, Communes, Swisscom, etc.), il arrive souvent que ceux-ci soient ajournés pour une raison propre à l'une ou à l'autre d'entre elles;
- enfin, le retard apporté dans la construction de bâtiments ou de lotissements oblige les services à retarder la fin des travaux prévus pour leur alimentation.

4. Contracting énergétique

Le contracting énergétique fait son apparition dans le paysage des SIL lors de l'émission du préavis N° 201 du 1^{er} mars 2001, adopté par votre Conseil le 26 juin 2001¹. Un crédit de deux millions de francs a été accordé pour le financement de la première phase de l'établissement de contrats à prestations globales. L'entier de ce crédit étant engagé, les SIL souhaitent disposer d'un crédit cadre d'un demi-million de francs pour traiter les différents projets à l'étude ou qui pourraient surgir durant l'exercice 2005.

Le surcoût à l'investissement constitue un frein permanent à l'introduction des nouvelles technologies énergétiques permettant d'utiliser rationnellement l'énergie même s'il est amorti après quelques années déjà par les économies réalisées sur les frais d'exploitation. Cet état de fait se trouve encore amplifié lorsque le propriétaire-investisseur est différent du locataire-consommateur.

Le contracting énergétique se présente alors comme l'outil financier le mieux adapté à la situation :

- le contracteur (les SIL) prend en charge les investissements ainsi que, le cas échéant, la maintenance et l'exploitation des installations techniques;
- le client s'engage à s'approvisionner exclusivement auprès des SIL pendant un nombre d'années prédéfini, ce qui permet aux SIL de réaliser une opération rentable;
- les entreprises sous-traitantes des SIL fournissent, installent et mettent en service les installations techniques.

5. Extensions ordinaires 2005

L'ouverture ou non des chantiers d'extension est tributaire des décisions prises par les différents services des SIL, la Direction des travaux, les Communes alimentées en énergies, l'Etat de Vaud et Swisscom.

Les facteurs qui influenceront sur les décisions en 2005 sont les suivants :

- les différents programmes des Administrations et des entreprises privées relatifs aux travaux de fouilles à exécuter;
- l'avancement des études;
- la disponibilité du personnel;
- les modifications de tracés;
- les demandes imprévisibles de raccordements d'immeubles ou de lotissements;
- la réfection des chaussées.

La Municipalité sollicite de votre Conseil les crédits suivants, en précisant toutefois qu'elle renonce à présenter une liste exhaustive des chantiers prévus par chacun des services, sachant, par expérience et comme en font foi les explications ci-avant, qu'une planification détaillée serait très aléatoire.

¹BCC 2001, T. I, pp. 758-788.

Service du gaz et du chauffage à distance	Fr.	Fr.
<i>Réseau de distribution du gaz</i>		
Remplacement de canalisations:		
– à Lausanne	2'100'000.–	
– hors Lausanne	<u>3'100'000.–</u>	5'200'000.–
Pose de nouvelles canalisations:		
– hors Lausanne		<u>2'300'000.–</u>
Total		<u>7'500'000.–</u>
<i>Réseau du chauffage urbain</i>		
Remplacement de canalisations:		
– à Lausanne		240'000.–
Raccordement d'immeubles:		
– à Lausanne		<u>1'960'000.–</u>
Total		<u>2'200'000.–</u>
Service de l'électricité		
<i>Réseaux de distribution</i>		
Réseau de Saint-Maurice		
– Extension du réseau moyenne tension et des postes de transformation		180'000.–
Réseau de Lausanne		
– Extension des réseaux moyenne et basse tensions Lausanne et hors Lausanne sur les communes alimentées au détail	3'160'000.–	
– Equipement et raccordement moyenne et basse tensions des postes de transformation. Mise en conformité des équipements devenus obsolètes et adaptation des équipements aux nouvelles normes fédérales	2'235'000.–	
– Entretien et remplacement du réseau moyenne et basse tensions	500'000.–	
– Achats et remplacement de compteurs	765'000.–	
– Extension et remplacement du réseau de l'éclairage public	<u>1'020'000.–</u>	7'680'000.–
Des recettes d'investissement (finances d'équipement) seront facturées en 2005 pour un montant estimé à Fr. 1'000'000.– et portées en amortissement. Toutefois, le montant des intérêts intercalaires calculés sur cette somme s'élève à Fr. 110'000.– et viendra en diminution de charge		
		<u>–110'000.–</u>
Total		<u>7'750'000.–</u>
(Le total ci-dessus comprend des intérêts intercalaires et des frais de personnel pour Fr. 2,6 millions)		
Service du multimédia		
– Raccordements du télé-réseau		<u>1'400'000.–</u>
Des recettes d'investissement (participations des propriétaires) seront facturées en 2005 pour un montant estimé à Fr. 600'000.– et portées en amortissement.		

6. Plan des investissements

Le montant du crédit nécessaire à la réalisation de ces extensions figure au plan des investissements de l'année 2005 pour un montant de Fr. 18'850'000.–. En ce qui concerne le contracting énergétique, le montant d'un demi-million de francs est rajouté suite à l'épuisement des Fr. 2 millions utilisés dans le cadre du préavis N° 201 du 1^{er} mars 2001.

7. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2004/40 de la Municipalité, du 23 septembre 2004 ;
ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 19'350'000.– pour couvrir, durant l'exercice 2005, les frais de remplacement et d'extension des réseaux ordinaires des Services industriels ainsi que le financement des projets de contracting énergétique, somme à porter au débit des comptes suivants du bilan :

Distribution :	Fr.
Réseaux du Service du gaz et du chauffage urbain	9'700'000.–
Contracting énergétique	500'000.–
Réseau du Service de l'électricité	7'750'000.–
Réseau du Service du multimédia	<u>1'400'000.–</u>
Total	<u>19'350'000.–</u>

- d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'intérêts et d'amortissements y relatives, calculées en fonction des dépenses réelles.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
François Pasche

Rapport

Membres de la commission: Commission permanente des finances.

Municipalité: M^{me} Eliane Rey, municipale, directrice des Services industriels.

Rapport photocopié de M. Jacques Ballenegger (Les Verts), rapporteur: – Les sous-commissaires auprès de la Direction des services industriels ont rencontré M^{me} Eliane Rey, directrice des SI, M. Maurer, chef du Service de la comptabilité, M. Aguet, chef du Service de l'électricité et M. Krummen, le 22 octobre 2004 pour examiner le contenu du préavis et plus particulièrement la situation concernant le Service de l'électricité. Les sous-commissaires tiennent à remercier d'emblée leurs interlocuteurs des renseignements nombreux et précis qu'ils ont reçus à cette occasion.

Pour chaque réseau, le préavis indique le montant prévu d'une part pour des remplacements de canalisations existantes, d'autre part pour la pose de nouvelles canalisations, distinction qui avait été expressément souhaitée par la Commission des finances il y a quelques années.

De manière générale, le montant global pour l'ensemble des SI s'élève à Fr. 19'350'000.– pour l'année à venir, soit environ Fr. 3'000'000.– de plus que pour 2004.

Au Service du gaz et du chauffage à distance, la liste des conduites dont le remplacement est envisagé en 2005 est d'ores et déjà établie, pour un montant devisé de Fr. 5'200'000.–. Il s'agit en partie de conduites en fonte des années 1920-1930, ayant donc atteint un âge vénérable de 70 à 80 ans, et en même temps d'une série de conduites en acier des années 1960 dont la qualité s'avère sensiblement moins résistante.

Des conduites nouvelles devisées à Fr. 2'300'000.– seront posées dans diverses communes voisines qui s'approvisionnent auprès des SI. De manière générale, tant en ce qui concerne la livraison de gaz que la fourniture de chauffage à distance, les SI cherchent de nouveaux clients, donc de nouvelles recettes, principalement à proximité des réseaux déjà existants, de manière à contenir les investissements nécessaires à de nouveaux raccordements.

Le montant nécessaire au Service de l'électricité, de Fr. 7'750'000.–, est semblable à celui accordé pour l'exercice 2004. Il faut tout d'abord rappeler que le montant des crédits cadres dans le domaine de l'électricité englobe désormais non seulement le prix des chantiers et des matériaux proprement dit, mais encore le coût de l'étude, de la main d'œuvre interne et des intérêts intercalaires, conformément à la méthode comptable préconisée par le nouveau projet de loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité, que la Confédération persiste à vouloir faire adopter, malgré le récent rejet d'un premier projet en votation populaire.

L'entrevue avec les représentants du Service de l'électricité a également porté sur les problèmes découlant du vieillissement des installations. La valeur à neuf de l'ensemble des conduites et des postes de transformation de ce service est évaluée à Fr. 1,1 milliard. Sa valeur actuelle, compte tenu du vieillissement, n'est estimée qu'à environ Fr. 500'000'000.–, soit 45% de la précédente. Idéalement, les durées de vie des diverses composantes du réseau devraient s'échelonner entre 35 ans pour les postes de transformation et 60 ans pour les lignes à haute tension, la durée de vie des câbles pour la basse tension étant de l'ordre de 40 ans. Le rythme actuel de renouvellement des infrastructures du Service de l'électricité est insuffisant pour garantir un niveau d'entretien raisonnable du réseau. Au cours de ces dernières années, une trentaine de pannes affectant le réseau moyenne tension, voire le réseau haute tension, se sont produites chaque année. Certaines réparations dans les postes de transformation exigent la mise hors service de ceux-ci, car la sécurité des personnes ne serait pas assurée si l'un d'eux restait sous tension pendant l'intervention. Indépendamment du crédit cadre en question ici pour l'année 2005, le Service de l'électricité prépare donc un préavis qui fera globalement le point de la situation et présentera l'ensemble des travaux nécessaires durant les dix à quinze années à venir pour que le réseau conserve un niveau normal et acceptable de qualité de l'approvisionnement et de sécurité technique.

Il faut signaler encore que le montant nécessaire pour l'extension et le remplacement du réseau de l'éclairage public est également en augmentation (Fr. 1'020'000.–) par rapport aux années antérieures. Deux rapports nous ont été remis à ce sujet, l'un portant sur les règles suivies en matière de répartition des points lumineux le long des voies publiques de diverses catégories, l'autre portant sur les moyens techniques actuels d'économiser l'énergie. En bref, il en ressort que les ampoules modernes fournissent plus de lumière pour une consommation moindre, que la durée de vie des ampoules est plus longue, et que l'intensité de l'éclairage peut être modulée aux heures creuses, ce qui est également source d'économie.

Le crédit cadre demandé par le Service du multimédia, en expansion, n'appelle pas de remarques particulières.

Au vu des informations complémentaires réunies, et après examen dans sa séance du 17 novembre 2004, la Commission des finances vous suggère d'admettre les conclusions du préavis N° 2004/40 à l'unanimité.

Le président: – Avez-vous quelques chose à ajouter à votre rapport?

M. Jacques Ballenegger (Les Verts), rapporteur: – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

Le président: – J'ouvre la discussion. Elle n'est pas demandée. La Municipalité désire-t-elle intervenir? Ce

n'est pas le cas. Monsieur le Rapporteur, veuillez nous communiquer les déterminations de la Commission.

M. Jacques Ballenegger (Les Verts), rapporteur : – Après examen dans sa séance du 17 novembre 2004, la Commission permanente des finances vous suggère à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis.

Le président : – Etant donné que la Commission a adopté ces conclusions à l'unanimité, je ne vais pas vous les lire. Je vous fais voter.

Celles et ceux qui acceptent les conclusions du préavis N° 2004/40 du 23 septembre 2004 sont priés de lever la main. Celles et ceux qui les refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? A l'unanimité, vous avez accepté ce préavis. Cet objet est liquidé.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2004/40 de la Municipalité, du 23 septembre 2004;
- ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 19'350'000.– pour couvrir, durant l'exercice 2005, les frais de remplacement et d'extension des réseaux ordinaires des Services industriels ainsi que le financement des projets de contracting énergétique, somme à porter au débit des comptes suivants du bilan:

Distribution:	Fr.
Réseaux du Service du gaz et du chauffage urbain	9'700'000.–
Contracting énergétique	500'000.–
Réseau du Service de l'électricité	7'750'000.–
Réseau du Service du multimédia	<u>1'400'000.–</u>
Total	<u>19'350'000.–</u>

- d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'intérêts et d'amortissements y relatives, calculées en fonction des dépenses réelles.

Crédits supplémentaires pour 2004**(2^e série)**

Préavis N° 2004/43

Lausanne, le 21 octobre 2004

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous vous soumettons, ci-après, le tableau de la deuxième série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2004, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif.

		<i>Dont en recettes</i>
	Fr.	Fr.
A. Budget de fonctionnement		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 478 du préavis)</i>	<u>3'755'700.-</u>	<u>1'189'700.-</u>
B. Autorisations d'achats		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 507 du préavis)</i>	<u>793'200.-</u>	<u>24'500.-</u>
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		
Total des crédits supplémentaires	<u>.-</u>	<u>.-</u>

A. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Total des crédits supplémentaires par direction et par nature :

		DIRECTIONS						TOTAL PAR NATURE	
		Administration générale et finances	Sécurité publique	Culture, sports, patrimoine	Travaux	Enfance, jeunesse et éducation	Sécurité sociale et environnement		Services industriels
CHARGES PAR NATURE	301 Traitements		22'000			53'400	554'000	629'400	
	303 Cotisations aux assurances sociales		1'400			3'500	34'200	39'100	
	304 Cotisations à la caisse de pensions		500			6'200	68'300	75'000	
	305 Assurance-accidents						7'700	7'700	
	310 Imprimés et fournitures de bureau			38'000			35'500	73'500	
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations	19'700	5'500	7'000	28'000	34'000	80'000	174'200	
	312 Eau, énergie et chauffage			150'000			6'000	156'000	
	313 Marchandises				50'000		5'000	55'000	
	314 Entretien des biens immobiliers		285'000	175'500		30'000	192'000	682'500	
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations	43'500	17'000	30'000	12'000		35'000	632'500	770'000
	316 Loyers et redevances d'utilisation	29'700			8'000	55'900	28'000	121'600	
	317 Déplacements, débours, dédommagements						500	500	
	318 Autres prestations de tiers	80'000	100'000	114'800	28'000	93'100	150'200	566'100	
	319 Impôts, taxes et frais divers			15'500				92'000	107'500
	351 Participation à des charges cantonales		200'000					200'000	
	365 Subventions à des institutions		6'000			20'000	71'600	97'600	
TOTAL PAR DIRECTION	172'900	637'400	530'800	126'000	296'100	1'268'000	724'500	3'755'700	
<i>TOTAL DES RECETTES</i>			93'500		98'700	997'500		1'189'700	

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S			TOTAL PAR NATURE
		1102 Greffe municipal	1200 Service du personnel et des assurances	1300 Service des études générales et des relations extérieures	
CHARGES PAR NATURE	311		19'700		19'700
	315	43'500			43'500
	316		29'700		29'700
	318			80'000	80'000
	TOTAL ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES		43'500	49'400	80'000
<i>TOTAL DES RECETTES</i>					

110 Secrétariat municipal

1102 Secrétariat communal

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
1102.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 8'000.-	Fr. --	Fr. 43'500.-

Des pannes successives se sont produites sur les installations électriques équipant les scènes et la régie de la salle Paderewski et de la salle des fêtes du Casino de Montbenon. La dernière avarie, survenue pendant un spectacle à la salle Paderewski a rendu celle-ci inutilisable pendant plusieurs jours; des réparations de fortune ont pu être assurées, mais les entreprises mandatées pour les réparations ne donnent aucune garantie sur la durée de fonctionnement des installations. Les armoires de distribution et pupitres de commande sont obsolètes, les racks manquent de puissance pour brancher le matériel de scène actuel et certains câbles de liaison sont sous dimensionnés; le fonctionnement de ces installations ne peut plus être assuré, en raison de l'usure du matériel, du manque de pièces de rechange (qui n'existent plus) et des transformations successives effectuées depuis la réouverture du Casino en 1981.

Les travaux de rénovation et de remplacement sont devisés à Fr. 43'500.-, TVA comprise.

Si le remplacement de ces installations était certes programmé à moyen terme, les pannes survenues ces derniers mois et la précarité des réparations réalisées n'étaient pas prévisibles lors de l'élaboration du budget 2004. L'exploitation normale des salles du Casino postulant le bon fonctionnement des installations électriques et de l'éclairage des scènes, les travaux ont un caractère urgent.

120 Service du personnel et des assurances*1200 Service du personnel et des assurances*

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
1200.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 26'000.–	Fr. –.–	Fr. 19'700.–

A l'Usine de Pierre-de-Plan, la formation du personnel communal disposait d'une salle de cours et d'une salle informatique dont les équipements seront transférés au CEP. Elle occupait également régulièrement la salle de conférences de l'Usine dont le mobilier appartient aux SIL et les participants aux séminaires avaient accès à la cafétéria. Il convient donc d'équiper la 3^e salle de formation prévue (meubles et matériel de cours) et une partie de la cafétéria agrandie pour recevoir les collaborateurs. Dans cette perspective, un crédit supplémentaire de Fr. 19'700.– est indispensable.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
1200.316	Loyers et redevances d'utilisation	Fr. 189'000.–	Fr. –.–	Fr. 29'700.–

Frais d'hébergement des salles de formation au CEP: Fr. 19'700.–

L'usine de Pierre-de-Plan héberge les salles de formation du personnel communal depuis 1998; dès cet été, cet espace sera loué par la société Néo-Technologies. Dès le 1^{er} septembre 2004, le Centre d'éducation permanente (CEP), avec lequel la Ville collabore pour l'organisation de séminaires en commun depuis 1998, accueillera les salles de formation de l'Administration communale.

Trois salles de formation seront aménagées au CEP, qui assurera également l'accueil des participants lausannois. Les frais d'hébergement des salles, qui n'avaient pu être prévus au budget 2004, devront être payés pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2004. Un crédit supplémentaire d'un montant de Fr. 19'700.– s'avère donc nécessaire à cet effet.

Contrat Zadig: Fr. 10'000.–

Suite à la révision du contrat pour les différents modules Zadig qui depuis le 01.01.2004 ne sont plus officiellement maintenus, un accord a été conclu en avril 2004 et pour une durée de 3 ans, afin d'obtenir un droit d'usage.

Ce nouveau contrat représente un coût annuel supplémentaire de Fr. 10'000.–.

Pour ces raisons, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère indispensable.

1300 Service des études générales et des relations extérieures

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
1300.318	Autres prestations des tiers	Fr. 600'000.–	Fr. 9'000.–	Fr. 80'000.–

L'opération menée depuis deux ans pour animer les fêtes de Noël rencontre un succès certain. Dans le but de renforcer cette activité de marketing, des discussions ont été menées entre des représentants de DECLIC et la délégation économique de la Municipalité, qui marque ainsi sa volonté de s'impliquer dans l'action mise sur pied en fin d'année. Le but du projet est de réaliser une véritable fête populaire urbaine, avant tout pour les Lausannois mais également pour les hôtes de passage. Pour y parvenir, il y aura lieu de prolonger de plusieurs jours (en principe trois) l'opération lancée ces dernières années, d'étoffer le programme et d'en faire un événement festif. Naturellement, des moyens financiers sont nécessaires pour assurer la réussite de l'opération en question, raison pour laquelle un crédit supplémentaire d'un montant de Fr. 80'000.– est souhaité. Ledit montant sera entièrement consacré à la promotion et à l'animation de la ville.

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S						TOTAL PAR NATURE
		2001 Taxis	2200 Commerce, manifestations, séjour	2201 Inhumations et incinérations	2500 Secours et incendie	2501 Office de la sécurité civile	2600 Gestion de la circulation	
CHARGES PAR NATURE	301	Traitements	22'000					22'000
	303	Cotisations aux assurances sociales	1'400					1'400
	304	Cotisations à la caisse de pensions	500					500
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	5'500					5'500
	314	Entretien des biens immobiliers		80'000		205'000		285'000
	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations					17'000	17'000
	318	Autres prestations de tiers	50'000	50'000				100'000
	351	Participation à des charges cantonales				200'000		200'000
	365	Subventions à des institutions		6'000				6'000
	TOTAL SECURITE PUBLIQUE		50'000	35'400	130'000	200'000	205'000	17'000
<i>TOTAL DES RECETTES</i>								

200 Service administratif

2001 Taxis

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
2001.318	Autres prestations de tiers	Fr. --	Fr. --	Fr. 50'000.-

La question du central d'appel des taxis de place n'a, pour l'heure, pas encore trouvé d'épilogue. En effet, les procédures judiciaires sont toujours en cours et les négociations qui, conformément au vœu du Conseil communal, se mènent en parallèle, n'ont pas abouti.

Fort malheureusement et comme chacun le sait, cette situation porte préjudice aux chauffeurs de taxis salariés, mais aussi à la clientèle. Dès lors, la Ville se doit, d'entente avec l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis (ci-dessous: l'Association de communes), désormais partie prenante à part entière dans cette affaire, de continuer à faire tout ce qui est en son pouvoir pour arriver à un règlement du problème, ce d'autant plus que, au sens de l'actuel règlement intercommunal sur le service des taxis, elle répond encore dudit central.

En conséquence, sous réserve de ce que l'Association de communes pourra décider de prendre en charge, la Ville doit assumer le paiement des frais de procédure et des honoraires d'avocats. Le budget pour l'année en cours ne prévoyant aucun montant à cet effet, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère indispensable.

220 Service de la police du commerce*2200 Commerce, manifestations, séjour*

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
2200.301	Traitements	Fr. 2'080'200.–	Fr. 9'900.–	Fr. 22'000.–
2200.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 133'300.–	Fr. 500.–	Fr. 1'400.–
2200.304	Cotisations à la caisse de pensions	Fr. 265'300.–	Fr. 1'200.–	Fr. 500.–

La secrétaire du Bureau des taxes de séjour est chargée, avec un taux d'activité de 100%, de gérer l'assujettissement aux taxes de séjour communales et cantonales, ainsi que la perception de celles-ci (Fr. 2'119'113.05 en 2003). Occupant seule cette fonction, elle est remplacée, durant ses vacances, par un des inspecteurs de la Police du commerce.

Dans l'attente d'un heureux événement, prévu pour le début du mois d'octobre 2004, l'intéressée a été contrainte de réduire son taux d'activité à 50%, dès le 5 mai 2004, et se trouve en incapacité totale de travailler, depuis le 21 juillet dernier.

Du 5 mai au 21 juillet 2004, elle a été remplacée par un inspecteur. Afin de ne compromettre ni la perception des taxes de séjour, ni le bon fonctionnement du bureau des inspecteurs – déjà perturbé par l'obligation d'effectuer, durant près de trois mois, une part du travail dévolu à la secrétaire en cause – un auxiliaire a dû être engagé, avec l'accord de la directrice de la Sécurité publique, dès le 22 juillet 2004, pour le reste de la période d'absence de cette secrétaire (fin de la grossesse, ainsi que congé de maternité et, cas échéant, d'allaitement).

Les montants inscrits au budget du Service de la police du commerce pour l'année en cours ne permettant pas de supporter cette dépense imprévue, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère indispensable.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
2200.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 4'000.–	Fr. –.–	Fr. 5'500.–
2200.365	Subventions à des institutions	Fr. –.–	Fr. –.–	Fr. 6'000.–

La zone, sur laquelle la nouvelle concession d'eau, délivrée par l'Etat de Vaud à la Commune de Lausanne et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2002, déploie ses effets, comprend dix bouées, situées dans le Vieux Port d'Ouchy et gérées par la Société de développement et des intérêts d'Ouchy (SDIO), qui se trouvent désormais placées sous la responsabilité de la Ville. En effet, malgré les recherches entreprises et les documents fournis par la SDIO, il n'a pas été possible de trouver trace d'une quelconque autorisation formelle délivrée à la SDIO, en vue de la mise en place et de l'administration, par ses soins, desdites bouées. Dès lors que la SDIO ne pouvait pas être mise au bénéfice de droits acquis, s'agissant d'objets installés sans autorisation sur une portion du domaine public cantonal, la Municipalité a décidé, dans sa séance du 4 décembre 2003, le rachat, ainsi que la reprise de la gestion et de l'entretien de ces installations par la Ville.

Dit rachat implique le versement à la SDIO d'une somme globale de Fr. 5500.–, qui se décompose comme il suit:

– remboursement intégral des frais, assumés en 2003 par la SDIO, de réfection des dix amarrages et de remplacement d'une bouée	Fr. 4'520.–
– reprise des corps-morts, au prix forfaitaire de Fr. 50.–/pièce	Fr. 500.–
– valeur résiduelle des installations	Fr. 480.–

Les montants résultant d'estimations sont ceux arrêtés par les ingénieurs du Service des routes et de la mobilité, très au fait des prix de ce genre d'installations.

Par ailleurs, afin de permettre à la SDIO de faire face au changement financier découlant de la nouvelle situation, la Municipalité a accepté de lui octroyer, à titre exceptionnel, une subvention de Fr. 12'000.–, équivalant au produit de la location des dix bouées durant deux ans. Ce montant sera réparti sur deux années, à savoir Fr. 6000.– sur l'exercice 2004 et Fr. 6000.– sur l'exercice 2005.

Les sommes nécessaires au rachat des bouées et au paiement du subside pour 2004 n'ayant pas pu être inscrites au budget pour l'année en cours, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère indispensable.

2201 Inhumations et incinérations

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
2201.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 25'000.–	Fr. –.–	Fr. 80'000.–

L'étanchéité des toitures du centre funéraire de Montoie a été réfectionnée par étapes, de 1982 à 1995, avec la pose de lés de matière synthétique.

Depuis quelques années, cette étanchéité est atteinte par un phénomène irréversible de retrait et de reptation, qui s'accompagne d'un durcissement et d'un amincissement des lés. Cette modification entraîne une tension le long des zones de raccord et des ruptures de collages.

De fait, des sondages opérés au printemps 2003 sur l'ensemble des toitures par une entreprise spécialisée, il était ressorti qu'une partie de l'étanchéité des toitures devait être refaite à bref délai. En effet, des infiltrations d'eau avaient été constatées à l'intérieur du bâtiment, ce qui avait nécessité la demande d'un crédit supplémentaire de Fr. 160'000.– pour procéder à la réparation pressante d'une première zone.

Il s'agit aujourd'hui de poursuivre sans délai la réfection de cette partie des toitures, dont l'étanchéité présente des déchirures. A relever qu'une zone plus ou moins équivalente devra être assainie en 2005. Selon l'avis des spécialistes du Service d'architecture, un éventuel report de ces travaux ferait courir le risque d'enregistrer des dégâts, dont la réparation engendrerait un coût nettement supérieur.

En conclusion, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère indispensable.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
2201.318	Autres prestations de tiers	Fr. 51'000.–	Fr. –.–	Fr. 50'000.–

Le Règlement du Conseil d'Etat du 5 décembre 1986 sur les inhumations, les incinérations et les interventions médicales pratiquées sur des cadavres stipule, à son article 74, que :

«L'indemnité due au médecin qui constate le décès et délivre le certificat prévu à l'article premier est à la charge de la Commune.

Lorsque l'intervention du médecin n'aura comporté que l'établissement du constat de décès, les vacations éventuelles pour intervention de nuit, le samedi, le dimanche, ou un jour férié, ainsi que l'indemnité de déplacement sont également à la charge de la Commune.

Cette indemnité peut être réclamée par la Commune du lieu du décès à la Commune de domicile du défunt.»

Depuis l'entrée en vigueur de Tarmed le 1^{er} janvier 2004, le montant moyen des honoraires facturés par les médecins a doublé par rapport au tarif précédent. En effet, le prix moyen par cas est passé de Fr. 100.– à Fr. 200.–. Il s'ensuit que, environ 500 constats de décès étant payés chaque année, une augmentation de dépenses, estimée à Fr. 50'000.–, sera enregistrée en 2004. L'octroi d'un crédit supplémentaire de ce montant s'avère donc indispensable.

Pour le surplus, il convient de signaler que, vu la relative complexité du tarif des prestations Tarmed, un simulateur sur l'application «Excel» a été développé par l'Office des inhumations-incinérations pour le contrôle des notes d'honoraires des médecins, sur la base des informations de référence, données par la Société vaudoise de médecine.

250 Service de secours et d'incendie*2500 Secours et incendie*

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
2500.351	Participation à des charges cantonales	Fr. --	Fr. --	Fr. 200'000.-

La convention sur le service de défense contre l'incendie et de secours, liant la Ville de Lausanne à l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels (ECA), a été dénoncée par ce dernier. Après de nombreuses tractations, une nouvelle convention devrait être signée prochainement.

Dans le cadre de l'étude des conditions de ce nouvel accord, plusieurs variantes ont été examinées concernant la centrale d'alarme et d'engagement du Service de secours et d'incendie, afin de répondre au mieux aux besoins touchant au traitement, à la gestion et au suivi des demandes de secours. Après étude approfondie, le choix s'est porté sur la variante la moins onéreuse pour la Commune de Lausanne, qui consiste à maintenir la situation actuelle, tout en adaptant les équipements aux nouvelles normes de l'ECA.

Tenant compte de ce choix, la future convention prévoit que le nouveau logiciel sera fourni et mis en service par les soins de l'ECA, contre une participation unique de Fr. 200'000.-, versée par la Ville de Lausanne en 2004.

Au demeurant, la maintenance sera également assurée par l'ECA, moyennant le paiement, par la Commune de Lausanne, d'une redevance annuelle de Fr. 140'000.-.

Vu ce qui précède, l'octroi d'un crédit supplémentaire de Fr. 200'000.- s'avère indispensable.

2501 Office de la sécurité civile

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
2501.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 80'000.-	Fr. --	Fr. 205'000.-

Afin d'éviter de nouvelles inondations et par conséquent des réparations d'urgence, qui perturbent l'exploitation de la construction de Grand-Vennes et ont occasionné, au cours des deux dernières années, des dépenses de plus de Fr. 22'000.-, il s'avère nécessaire d'entreprendre, sans délai, la rénovation du système de distribution d'eau de ladite construction.

En effet, l'ouvrage protégé en cause a été construit en 1975, selon les méthodes de l'époque, qui consistaient, en particulier, à surdimensionner les sections d'alimentation. Il s'ensuit que le débit normal, nettement insuffisant, a permis la constitution de dépôts, qui sont à l'origine des points de rouille, ayant nécessité les réparations d'urgence évoquées ci-dessus.

Etant donné la vétusté de l'équipement considéré, il apparaît inévitable que, si rien n'est entrepris pour remédier à la situation actuelle, de nouvelles ruptures se produiront. C'est pourquoi, afin d'éviter les surcoûts liés aux interventions d'urgence, il convient de procéder à la réfection complète de ce réseau d'eau. A cet effet, deux solutions peuvent être adoptées, à savoir:

- a) le nettoyage et la conservation, par adjonction d'un nouveau revêtement intérieur, des tuyaux existants; cette méthode n'est cependant garantie que 10 ans et s'avère pratiquement aussi chère que la seconde solution; de plus, cette option n'a pas l'aval de la Confédération, ce qui implique que le recours au Fonds des contributions de remplacement pour les constructions de protection civile ne serait pas autorisé;
- b) la pose de nouveaux tuyaux en acier inoxydable, d'un diamètre inférieur, permettant le passage des murs par chemisage des tuyaux existants; cette solution, la plus durable, a obtenu l'aval du Service de la sécurité civile et militaire (SSCM), qui a autorisé le recours au Fonds des contributions de remplacement pour les constructions de protection civile.

Vu ce qui précède, la solution b) doit être retenue, solution dont le coût global s'élève à Fr. 205'000.-. Ce montant, qui, bien évidemment, ne figure pas au budget de l'année en cours, fait l'objet de la présente demande de crédit supplémentaire. Toutefois et comme admis par le SSCM, il sera entièrement compensé par un prélèvement sur le Fonds des contributions de remplacement pour les constructions de protection civile, dont le solde s'élève, à ce jour, à Fr. 1'782'695.15.

260 Service de la circulation2600 Gestion de la circulation

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
2600.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 193'500.-	Fr. --	Fr. 17'000.-

Entretien de la ventilation des ateliers de la Borde 49 bis

L'aménagement des ateliers a été réalisé en 1966. De nombreux travaux y sont régulièrement effectués par le personnel de la serrurerie et par les peintres de la signalisation routière, dont notamment les interventions liées au nettoyage des machines et du matériel à l'aide de produits et de solvants toxiques spécifiques.

Un système de ventilation fonctionne en permanence afin de maintenir une aération minimale des locaux. Pour ce faire, il doit impérativement être contrôlé et nettoyé périodiquement, en l'occurrence tous les sept ans. Le dernier contrôle remonte à 1992; il devient dès lors urgent de faire procéder à un nettoyage complet de l'installation. En effet, en raison des travaux de soudure pouvant provoquer des étincelles, les dépôts graisseux, ainsi que les différentes matières accumulées dans les canaux de ventilation, sont susceptibles de s'enflammer et de provoquer un incendie. Ce nettoyage est en outre impératif pour préserver la santé des collaborateurs travaillant dans ces ateliers.

Le budget 2004 du Service de la circulation ne disposant pas du montant nécessaire pour couvrir les dépenses liées à ces travaux d'entretien, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère indispensable.

3. CULTURE, SPORTS, PATRIMOINE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S				TOTAL PAR NATURE
		3202 Vignobles	3302 Immeubles du patrimoine administratif	3600 Service de la culture	3800 Service des sports	
CHARGES PAR NATURE	310			38'000		38'000
	311			7'000		7'000
	312		150'000			150'000
	314		175'500			175'500
	315	30'000				30'000
	318		39'000	33'000	42'800	114'800
	319			15'500		15'500
	TOTAL CULTURE, SPORTS, PATRIMOINE		30'000	364'500	93'500	42'800
<i>TOTAL DES RECETTES</i>				93'500		<i>93'500</i>

320 Service des forêts, domaines et vignobles

3202 Vignobles

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
3202.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 24'000.-	Fr. --	Fr. 30'000.-

Clos des Moines / Funiculaire pour transport de marchandises

Installé en 1927, un funiculaire relie la route cantonale au Clos des Moines. Cette installation est utilisée toute l'année par le vigneron et tout particulièrement aux vendanges et durant la vinification par l'entreprise de travaux de cave.

Suite aux remarques émises dans le rapport d'inspection du 15.05.2003 de l'organe de contrôle du Concordat intercantonal sur les téléphériques et téléskis (CITT), FoDoVi a fait un appel d'offre au constructeur concepteur nidwaldois relatif à la remise en état de cette installation.

Au vu des coûts inhérents à cette rénovation complète (environ Fr. 200'000.-), une visite des lieux s'est faite sur place le 18 mai 2004, afin de déterminer l'avenir de cet ascenseur incliné.

Actuellement, l'installation n'est utilisée que pour le transport de matériel avec tout au plus un accompagnant avec une charge encombrante. Une pancarte adéquate est apposée sur le véhicule «Transport de personnes interdit». Sous cet aspect, aucun contrôle technique n'est de rigueur et l'autorisation d'exploiter avec transport de personnes devra être rendue caduque.

Au vu de cette option, un second appel d'offre a été fait auprès d'un atelier électro-mécanique régional.

Les travaux à faire concernent essentiellement la mise en sécurité de l'installation et doivent impérativement être réalisés avant les vendanges qui se dérouleront cette année fin septembre début octobre. Ils ne peuvent être reportés à plus tard sans avoir pour conséquence un traitement inadéquat de la vendange (transport et vinification).

Le coût total de cette mise en conformité a été devisé à Fr. 30'000.-.

330 Service immobilier

3302 Immeubles du patrimoine administratif

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
3302.312	Eau, énergie et chauffage	Fr. 2'197'000.-	Fr. 3'300.-	Fr. 150'000.-

Hôtel de Police, rue Saint-Martin 33, à Lausanne: Consommation électrique

Modification par les Services industriels du mode de facturation de la consommation électrique pour le bâtiment de l'Hôtel de Police.

L'année 2004, transitoire, devra supporter exceptionnellement les charges couvrant une période de 18 mois.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
3302.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 2'040'000.-	Fr. 77'600.-	Fr. 175'500.-

Opéra de Lausanne, avenue du Théâtre 12, à Lausanne – Remise en état du plateau de scène: Fr. 40'000.-

Le plateau de scène qui n'a cessé de se dégrader est devenu impraticable.

En effet, une différence de niveau de près de 6 cm rend le travail des techniciens de l'opéra dangereux. Les chariots utilisés pour les montages ne peuvent plus rouler normalement, les grands éléments verticaux de décors doivent être calés. Les risques d'instabilité sont importants et les chutes ne peuvent pas être exclues.

La prochaine saison comprend des projets qui, sur le plan technique, ne sont réalisables que sur une scène horizontale. Ces spectacles ne pouvant être annulés, nous proposons de réaliser dans l'urgence des travaux de calage, qui loin d'être une réfection du plancher, permettront à l'opéra de travailler et d'assurer un minimum indispensable de sécurité.

Les travaux relatifs à cette remise en état comprennent le calage du plateau de scène par-dessous entre les lambourdes et la structure. Cette intervention nécessite la dépose du faux plafond en plâtre sous scène.

1. CFC 230.0	Installations électriques	Fr. 2'000.-
2. CFC 271.0	Travaux de plâtrerie	Fr. 18'000.-
3. CFC 273.0	Menuiserie intérieure	Fr. 20'000.-

Le montant de cette opération est estimé (sur devis d'entreprises) à Fr. 40'000.-.

Surfaces administratives, route de Genève 52, à Lausanne: Fr. 135'500.-

Dans sa séance du 19 août 2004, la Municipalité a décidé de louer une surface de bureaux d'environ 380 m², sise à la rue de Genève 52, propriété de la Caisse de pensions du personnel communal (CPCL), afin de répondre aux besoins du Service social Lausanne (SSL) nouvellement créé.

Aménagement d'environ 380 m² de bureaux :

Il s'agit essentiellement de travaux de rafraîchissement de peinture et de remplacement de revêtement de sol, partiellement à charge du locataire. Une nouvelle répartition de l'espace nécessite la fourniture et la pose de cloisons légères et une nouvelle distribution de l'éclairage. Un local douche sera également créé. En collaboration avec le Service d'organisation et d'informatique, quelques modifications et compléments du câblage informatique sont à prévoir en fonction des positionnements des postes de travail.

CFC 228.0	Protection solaire	Fr.	16'000.–
CFC 230.0	Installation électrique, téléphone, informatique	Fr.	25'000.–
CFC 250.0	Installation sanitaire	Fr.	9'000.–
CFC 273.0	Menuiserie intérieure	Fr.	6'000.–
CFC 280.0	Revêtement de sol	Fr.	24'000.–
CFC 281.6	Revêtement de sol en céramique	Fr.	2'000.–
CFC 285.1	Peinture intérieure	Fr.	50'000.–
CFC 287.0	Nettoyage	Fr.	3'500.–
		Fr.	135'500.– rubrique 3302.314

Groupe administratif – Acquisition de nouveau mobilier :

CFC 900.0	Mobilier	Fr.	65'200.–
	Le crédit spécial alloué dans le cadre du rapport-préavis N° 2003/43 à la nouvelle unité logement ne sera pas utilisé, ladite unité reprenant l'ancien mobilier du groupe administratif	./.	Fr. 31'200.–
	soit, demande nette pour l'achat de mobilier	Fr.	34'000.– rubrique 6403.311

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
3302.31	Autres prestations de tiers	Fr. 120'000.–	Fr. –.–	Fr. 39'000.–

La responsable de la section des bâtiments administratifs et adjointe au chef de service sera absente dès le mois de septembre 2004 selon toute probabilité et bénéficiera, à compter de cette date, d'un congé maternité de quatre mois. Ledit congé maternité sera vraisemblablement accompagné d'un mois pour l'allaitement de l'enfant, voire d'une période de vacances.

Les spécificités du poste (direction de la section, élaboration et suivi des projets d'importance, respect de la surveillance technique, élaboration et gestion du budget de la section, maintien des contacts avec les utilisateurs des locaux administratifs, des musées, etc., assistance aux divers services, gestion des prestations de nettoyage, etc.) et le fait que cette section aura durant ces prochains mois la responsabilité de mener à bien divers gros travaux nécessitent un remplacement lors d'une absence de longue durée afin de garantir la continuité et la bonne marche de la section et du service.

Le remplacement sera partiellement assuré par un adjoint technique avec le soutien de la Direction du service. De plus, afin de garantir la bonne marche et la continuité des opérations engagées ou à venir, il convient d'attribuer ponctuellement des mandats spécifiques pour une durée d'environ six mois.

Le budget 2004, sous rubrique «Autres prestations de tiers», ne prévoit pas cette charge. Il convient dès lors de requérir un crédit complémentaire pour un montant estimé à Fr. 39'000.–.

3600 Service de la culture

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
3600.310	Imprimés et fournitures de bureau	Fr. 450'000.–	Fr. 37'000.–	Fr. 38'000.–

Musée historique: Fr. 34'000.–

Ce montant est destiné à couvrir partiellement les frais de catalogue, matériel publicitaire, annonces presse des expositions «*Policlinique Séries: photo Cramatte*» et «*Germaine Martin, photographies (1892-1971)*».

Mudac: Fr. 4000.–

Ce montant est destiné à couvrir partiellement les frais de catalogue, matériel publicitaire, annonces presse des expositions diverses 2004 du Mudac.

Dépenses entièrement compensées par des dons à recevoir (Fr. 38'000.–) – rubrique 3600.439

3600.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 140'000.–	Fr. 9'000.–	Fr. 7'000.–
----------	--	---------------	-------------	--------------------

Ce montant est destiné à couvrir partiellement les frais de l'exposition «*Yves Béhar*» au Mudac.

Dépenses entièrement compensées par des dons à recevoir (Fr. 7'000.–) – rubrique 3600.439

3600.318	Autres prestations de tiers	Fr. 270'000.–	Fr. 5'000.–	Fr. 33'000.–
----------	-----------------------------	---------------	-------------	---------------------

Musée historique: Fr. 5500.–

Ce montant est destiné à couvrir partiellement les honoraires des intervenants (conférences, animations tout public), des expositions «*Policliniques Séries: photo Cramatte*» et «*Germaine Martin, photographies (1892-1971)*».

Mudac: Fr. 27'500.–

Ce montant est destiné à couvrir partiellement les honoraires des intervenants (conférences, animations tout public), des expositions diverses 2004 du Mudac, ainsi que l'exposition «*Yves Béhar*».

Dépenses entièrement compensées par des dons à recevoir (Fr. 33'000.–) – rubrique 3600.439

3600.319	Impôts, taxes et frais divers	Fr. 385'000.–	Fr. 7'000.–	Fr. 15'500.–
----------	-------------------------------	---------------	-------------	---------------------

Collection de l'Art Brut: Fr. 10'000.–

Ce montant est destiné à couvrir partiellement les frais de préparation de l'exposition «*L'écriture en délire*».

Musée historique: Fr. 5500.–

Ce montant est destiné à couvrir partiellement les frais de préparation de l'exposition «*Policlinique Séries: photo Cramatte*».

Dépenses entièrement compensées par des dons à recevoir (Fr. 15'500.–) – rubrique 3600.439

3800 Service des sports

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
3800.318	Autres prestations de tiers	Fr. 260'000.–	Fr. 17'700.–	Fr. 42'800.–

Le gérant des piscines et patinoires communales et l'ancien gardien-chef des piscines de Bellerive et de quartiers ont été cités à comparaître comme accusés d'homicide par négligence par le Tribunal d'arrondissement de Lausanne, à la suite de la noyade d'un jeune homme à la plage de Bellerive le 17 juin 2000. Par jugement du 25 juin 2004, ce tribunal les a acquittés.

Le coût de la défense et de l'expertise médico-légale ne pouvait être estimé au moment de l'élaboration du budget 2004 en raison de la méconnaissance de la date du procès et des frais à engager.

4. TRAVAUX

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICE			TOTAL PAR NATURE	
		4200 Service des routes et voirie	4400 Service d'architecture	4602 Gestion du réseau des eaux usées		
CHARGES PAR NATURE	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	28'000			28'000
	313	Marchandises	50'000			50'000
	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations			12'000	12'000
	316	Loyers et redevances d'utilisation		8'000		8'000
	318	Autres prestations de tiers		28'000		28'000
		TOTAL TRAVAUX	78'000	36'000	12'000	126'000
		<i>TOTAL DES RECETTES</i>				

4200 Service des routes et voirie

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
4200.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 160'000.-	Fr. --	Fr. 28'000.-

Achat de deux conteneurs: Fr. 10'000.-

La mise en conformité des installations de stockage des produits inflammables et explosifs nécessite l'achat de deux conteneurs pour assurer une conservation sécurisée des bonbonnes de gaz et des fûts de carburants de l'unité « Travaux ».

Remplacement d'un rince-verres et d'une cuisinière à gaz: Fr. 3500.-

La vétusté et l'usage intensif des appareils ménagers des refuges de Sauvabelin, gérés par notre service depuis près de trois ans, nécessite le remplacement d'un rince-verres (grand refuge), aujourd'hui hors d'usage, et d'une cuisinière à gaz (petit refuge) qui n'offre plus les garanties de sécurité nécessaires dans un lieu très fréquenté par le public.

Remplacement d'un poste à souder: Fr. 9000.-

Le poste à souder de l'atelier de carrosserie, très ancien, est définitivement tombé en panne en avril dernier. Compte tenu de l'importance de cet équipement, il a dû être remplacé immédiatement alors qu'aucun montant n'avait été prévu dans le budget de fonctionnement.

Equipements de sécurité des camions: Fr. 5500.-

Mise en conformité des équipements de sécurité des camions (signalisation avancée, cônes, etc.) suite à un cours donné aux conducteurs de camions par le personnel du Corps de police.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
4200.313	Marchandises	Fr. 1'680'000.-	Fr. --	Fr. 50'000.-

Les multiples interventions de déneigement entreprises l'hiver dernier, notamment pour assurer la viabilité de la voirie publique dans les hauts de la ville et dans les zones foraines, ont nécessité une consommation importante de sel à dégeler et de calcium, d'où la nécessité de reconstituer les stocks aux ateliers et magasins de la Ville en prévision de la prochaine saison hivernale.

4400 Service d'architecture

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
4400.316	Loyers et redevances d'utilisation	Fr. --	Fr. --	Fr. 8'000.-

Location de programmes informatiques

Le Service d'organisation et d'informatique ne supporte plus les redevances d'utilisation périodique des programmes informatiques orientés métiers qui, désormais, sont à la charge des services.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
4400.318	Autres prestations de tiers	Fr. 39'000.-	Fr. --	Fr. 28'000.-

Développement et maintenance: Fr. 7400.-

Le développement de la liaison comptable MAGIC-GEFI est plus onéreux que prévu, et nécessite encore quelques modifications.

Horaires, études, expertises: Fr. 3800.-

Test de personnalité pour les candidatures aux postes de chef de service et d'adjoint administratif non budgétés.

Frais d'avocat et de justice: Fr. 6800.-

Relatifs à un litige avec une ancienne secrétaire.

Honoraires, études, expertises: Fr. 10'000.-

Prolongation à titre transitoire, durant les mois d'octobre et de novembre, d'une partie des prestations du délégué aux marchés publics.

460 Service d'assainissement

4602 Gestion du réseau des eaux usées

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
4602.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 52'000.-	Fr. --	Fr. 12'000.-

La pompe de la station de relevage des eaux usées de Flon Ouest, en service depuis 1996, nécessite des travaux d'entretien importants. Ces travaux, initialement prévus en 2003 ont été reportés par souci d'économie mais sont devenus indispensables actuellement pour garantir le fonctionnement de la station.

5. ENFANCE, JEUNESSE ET ÉDUCATION

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S				TOTAL PAR NATURE
		5001 Activités musicales, théâtrales et autres	5002 Cultes et temples	5402 Enseignement spécialisé	5601 Accueil d'enfants	
CHARGES PAR NATURE	301 Traitements				53'400	53'400
	303 Cotisations aux assurances sociales				3'500	3'500
	304 Cotisations à la caisse de pensions				6'200	6'200
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations				34'000	34'000
	314 Entretien des biens immobiliers		30'000			30'000
	316 Loyers et redevances d'utilisation				55'900	55'900
	318 Autres prestations de tiers			45'000	48'100	93'100
	365 Subventions à des institutions	20'000				20'000
	TOTAL ENFANCE, JEUNESSE ET EDUCATION	20'000	30'000	45'000	201'100	296'100
<i>TOTAL DES RECETTES</i>			45'000	53'700	98'700	

500 Secrétariat général

5001 Activités musicales, théâtrales et autres

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
5001.365	Subventions à des institutions	Fr. 6'549'000.-	Fr. --	Fr. 20'000.-

Le Théâtre pour enfants de Lausanne (TPEL) a été hébergé durant plusieurs années dans la salle du Cazard. Cette situation, qui était provisoire, a pris fin au terme de la saison 2003-2004. Le TPEL s'est donc retrouvé sans scène, cela alors qu'il s'apprête à fêter le 30^e anniversaire de son existence.

Une opportunité s'est présentée, avec la fermeture du cinéma Eldorado, abandonné par la société Europlex. Le TPEL pourra s'installer dans la salle de l'ancien cinéma, et cela dès septembre 2004, pour le début de sa nouvelle saison.

Le prix de location sera toutefois plus élevé que celui qui était facturé par le Cazard, et représentera une augmentation de Fr. 5000.- par mois.

Si elle a été prise en compte pour calculer la subvention 2005 du TPEL, cette différence n'avait pu être prévue pour 2004. La demande de Fr. 20'000.- s'explique de la manière suivante :

Loyers septembre-décembre 2004 – 4 x 5'000.- = Fr. 20'000.-.

5002 Cultes et temples

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
5002.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 400'000.–	Fr. –.–	Fr. 30'000.–

1. Saint-Luc: Fr. 15'000.–

La partie inférieure du temple abrite une extension de l'APEMS Pontaise et 24 enfants y sont accueillis chaque jour à midi. Après les repas, «l'équipe de maison» se charge de laver la vaisselle et les ustensiles. Cette opération se déroule dans la cuisine qui est située sous l'escalier menant au lieu de cultes.

Des infiltrations d'eau ont été observées, dans le plafond, au droit des pavés translucides. D'autre part, l'installation de ventilation n'est pas dimensionnée pour répondre à une utilisation aussi intense et elle ne permet pas d'aérer convenablement les lieux. Ce problème avait été inventorié au nombre de ceux qui devaient être réglés dans le cadre du projet Saint-Luc-TPEL. L'abandon de cette option oblige à envisager cette intervention ponctuelle.

Une étude du Service d'architecture, prévoyant des travaux limités conclut à une dépense de l'ordre de Fr. 15'000.–.

2. Nettoyages: Fr. 15'000.–

D'un montant de Fr. 3000.–, ce compte est prévu pour la remise en état des maçonneries et menuiseries souillées lors d'actes de vandalisme. Au 31 août, ces déprédations avaient nécessité des travaux pour Fr. 11'349.40, une somme qui atteint Fr. 12'786.10 au moment de rédiger cette note.

Au regard de la tendance observée durant les huit premiers mois de l'année, il paraît raisonnable d'envisager un excédent de dépenses de Fr. 15'000.–.

540 Service de santé des écoles5402 Enseignement spécialisé

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
5402.318	Autres prestations de tiers	Fr. 623'200.–	Fr. –.–	Fr. 45'000.–

Il est nécessaire d'adapter la somme mise au budget annuel pour les frais de transport des élèves de l'enseignement spécialisé.

Cela est dû notamment à la combinaison des facteurs suivants :

- la provenance des enfants qui est variable d'une année scolaire à l'autre ;
- les kilomètres qui dépendent fortement des trajets effectués ;
- le nombre d'enfants transportés par taxi variable selon l'organisation des courses ;
- des courses spéciales non prévisibles.

Compte tenu de ces éléments, une somme supplémentaire de Fr. 45'000.– est nécessaire.

Ces dépenses seront entièrement remboursées par des participations de la Confédération (OFAS) et du Canton. Elles seront enregistrées respectivement sous les rubriques 5402.450 «Participation de la Confédération aux charges» pour Fr. 12'000.– et 5402.451 «Participation du Canton aux charges» pour Fr. 33'000.–.

560 Service de la jeunesse et des loisirs**5601 Accueil d'enfants**

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
5601.301	Traitements	Fr. 4'211'200.-	Fr. 371'400.-	Fr. 53'400.-
5601.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 259'300.-	Fr. 23'000.-	Fr. 3'500.-
5601.304	Cotisations à la caisse de pensions	Fr. 428'800.-	Fr. 3'100.-	Fr. 6'200.-
5601.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 19'000.-	Fr. 15'000.-	Fr. 34'000.-
5601.316	Loyers et redevances d'utilisation	Fr. 87'000.-	Fr. --	Fr. 55'900.-
5601.318	Autres prestations de tiers	Fr. 860'000.-	Fr. 154'900.-	Fr. 48'100.-

Objet:

Depuis la demande de crédits supplémentaires 1^{re} série 2004, afin de répondre à la demande des familles et à la volonté politique de ne pas créer de liste d'attente en APEMS, la capacité d'accueil des APEMS a été augmentée de 84 places. Le nombre d'enfants inscrits dans les APEMS en août 2004 est de 1430, soit une augmentation de 125 enfants par rapport aux effectifs de mars 2004 (1305 inscriptions), ce qui représente une augmentation de 9,57%.

Parmi ces 84 places supplémentaires, 48 correspondent à l'anticipation qui a été faite des besoins des quartiers de Chissiez/Vanil et Floréal et 36 d'entre elles sont des augmentations d'effectifs non prévisibles.

Les enfants ont été accueillis en respectant les critères d'encadrement et de sécurité et des coûts supplémentaires ont dû être engagés pour répondre à la demande.

1. Besoins en personnel

Les sites suivants nécessitent une augmentation de personnel :

Chissiez/Vanil: ouverture midi

La nouvelle antenne de l'APEMS de Chissiez est située au chemin du Vanil 9. Compte tenu de son isolement géographique, de sa capacité d'accueil de 24 places et pour des raisons de sécurité, 2 personnes ont été engagées, à savoir un éducateur complémentaire à 33% et un moniteur à 21%. Le responsable de Chissiez est référent pour cette nouvelle antenne, son taux d'activité n'a cependant pas été augmenté.

Par ailleurs, une aide de maison a été recrutée à 21%.

Montriond/Floréal: ouverture matin, midi et soir

La nouvelle antenne de Floréal a une capacité d'accueil de 48 places, ce qui représente 24 places de plus qu'à Mont-Tendre. L'ouverture de cette nouvelle antenne a nécessité l'engagement de moniteurs pour un taux d'activité de 45%. En effet, cela a entraîné le transfert du personnel éducatif et d'intendance du Mont-Tendre à Floréal ainsi que celui de Montriond à Floréal.

Fréminet: ouverture matin, midi, soir

La capacité d'accueil est passée en août 2004 de 60 places à 72 places. Le noyau dur éducatif a dû être augmenté par une adaptation des taux d'activité de l'éducatrice complémentaire déjà en poste (20%).

Les surfaces actuelles à nettoyer sont plus importantes. Elles nécessitent une adaptation du taux d'activité de l'aide de maison (12%).

Barre: ouverture matin, midi, soir

L'augmentation de 12 places pour les repas de midi et de 12 places pour les soirs implique un renfort de monitorat de 55%.

Pontaise/Saint-Luc

Pontaise: ouverture matin, midi, soir. Antenne de Saint-Luc: ouverture: midi 4 fois par semaine.

En regard des demandes, la capacité d'accueil de l'antenne de Saint-Luc est passée de 12 à 24 places en août 2004, ce qui, pour des raisons de sécurité, implique la présence de deux personnes. Un éducateur complémentaire à 30% a dû être engagé.

Par ailleurs, l'extension des horaires d'ouverture de la Pontaise, les mercredis après-midi et les vendredis soir (pas de prestation de devoirs surveillés) a impliqué une augmentation du poste d'éducatrice complémentaire de 20%.

2. Besoins en loyers

Locaux loués dans les paroisses

La hausse des loyers dans les paroisses est due à deux facteurs, d'une part l'augmentation des effectifs d'enfants et d'autre part la modification du principe de calculation des loyers.

Cependant, les loyers dans les paroisses n'ont pu être renégociés qu'en automne 2004, raison pour laquelle ils ne figuraient pas dans la demande de crédits supplémentaires 1^{re} série.

Augmentation des effectifs d'enfants

Pour les APEMS de Boissonnet (Paroisse de Vennes), de Montoie (Sainte-Thérèse) et de la Pontaise (Saint-Luc), l'augmentation des capacités d'accueil (+36 au total) a provoqué une augmentation du loyer de Fr. 200.-/mois, soit Fr. 800.- par structure, de septembre à décembre 2004.

Modifications du principe de calculation des loyers

Les nouveaux critères pour fixer le montant du loyer dans les paroisses sont, depuis janvier 2004, établis sur la base de:

Pour le repas de midi:

Fr. 1.- par enfant, multiplié par
la capacité d'accueil du lieu, multiplié par
le nombre de prestations hebdomadaires, multiplié par
le nombre de semaines d'école.

Pour les prestations du matin et du soir (petits-déjeuners et goûters)

Fr. 0.50 multiplié par
la capacité d'accueil du lieu, multiplié par
le nombre de prestations hebdomadaires, multiplié par
le nombre de semaines d'école.

Le résultat de cette estimation annuelle est divisé par 12 tranches mensuelles qui sont versées régulièrement aux paroisses sous forme de loyers.

Cependant, en 2003, lorsque le budget 2004 a été établi, les 6 loyers payés dans les paroisses étaient calculés non pas sur la base de la capacité d'accueil, mais sur la base du nombre d'enfants réellement présents. Afin de garantir un montant régulier aux propriétaires de ces locaux paroissiaux, il a été décidé d'allouer un montant fixe mensuel, basé sur le mode de calcul ci-dessus. Ces montants, alors variables, ont été réajustés en y incluant les charges et en les adaptant aux augmentations du nombre d'enfants et de prestations, cela dès la rentrée scolaire 2003 et versés dès janvier 2004.

Le budget 2004 n'avait cependant pas été adapté en conséquence. C'est pourquoi une demande de crédit supplémentaire pour un montant estimé globalement à Fr. 14'600.- est nécessaire.

Chissiez/Vanil

Un bail à loyer a été établi en septembre 2004. Le coût des travaux de rénovation, à la charge du propriétaire, a été reporté sur le loyer annuel de Fr. 33'600.- (mensuel: Fr. 2800.-). Les enfants qui fréquentent le collège de l'Eglantine ont pu intégrer ces nouveaux espaces dès le 13 septembre 2004.

Fréminet

En juin 2004, le Service immobilier et logistique de l'Etat de Vaud annonçait que l'APEMS devait quitter les locaux de Fréminet pour le 31 juillet 2004. Compte tenu de l'impossibilité de trouver de nouveaux locaux dans un délai aussi court et après négociation entre la DEJE et les représentants du Service immobilier et logistique de l'Etat et de l'école

cantonale pour enfants sourds (ECES), il a été décidé que la DEJE louerait pour l'année 2004-2005 le réfectoire de l'ECES dès le 1^{er} août 2004, ce qui entraîne une modification du montant du loyer qui passe de Fr. 10'582.– à Fr. 76'750.– par année.

3. Besoins en équipements

Chissiez/Vanil

Selon les indications du préavis N° 20 «Pour une nouvelle politique d'accueil des écoliers à Lausanne», adopté par le Conseil communal le 9 juin 1998, le coût d'équipement est évalué à Fr. 17'000.–. Montant qui a été pris comme référence pour l'installation de l'antenne du Vanil.

Montriond/Floréal

L'antenne de Mont-Tendre a été cédée à l'association qui gère la Chenille (CVE/UAPE). Des locaux situés dans le collège de Floréal ont été mis à disposition pour répondre aux besoins d'un accueil APEMS à temps d'ouverture élargi. La capacité d'accueil initialement prévue était de 24 places. En regard des demandes des familles, elle a été portée à 48 places. Une deuxième salle de classe a nécessité un aménagement provisoire minimal. De plus, il a été nécessaire de compléter le mobilier et le matériel transférés des locaux de Mont-Tendre par des achats divers (thermoports, frigo, vaisselle, chariot, etc.) pour un montant de Fr. 17'000.–.

Un projet de réfection des locaux destinés à l'APEMS dans le collège est planifié pour la rentrée scolaire 2005 et sera réalisé par le secteur technique du Service des écoles primaires et secondaires.

4. Besoins en repas et prestations de tiers

Au vu de l'augmentation du nombre d'enfants accueillis, un montant de Fr. 48'100.– est nécessaire pour couvrir les frais de fournitures de repas supplémentaires.

5. Recettes

Ces dépenses seront partiellement compensées par les prestations facturées aux parents pour un montant de Fr. 53'700.– enregistrées sous la rubrique 5601.434 «Redevances et prestations facturées».

D'autre part, une demande de subside pour un montant global de Fr. 23'000.– a été transmise à l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS).

6. SÉCURITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENT

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S						TOTAL PAR NATURE
		6000 Administration et comptabilité	6001 Activités sociales et sanitaires	6400 Administration du service	6402 Office régional de placement	6403 Centre social régional	6600 Service des parcs et promenades	
CHARGES PAR NATURE	301 Traitements	304'000			250'000			554'000
	303 Cotisations aux assurances sociales	18'700			15'500			34'200
	304 Cotisations à la caisse de pensions	35'000			33'300			68'300
	305 Assurance-accidents	4'200			3'500			7'700
	310 Imprimés et fournitures de bureau	3'000		6'500	15'000	11'000		35'500
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations	25'000		21'000		34'000		80'000
	312 Eau, énergie et chauffage	6'000						6'000
	313 Marchandises	5'000						5'000
	314 Entretien des biens immobiliers	60'000				100'000	32'000	192'000
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations	35'000						35'000
	316 Loyers et redevances d'utilisation	28'000						28'000
	317 Déplacements, débours, dédommagements	500						500
	318 Autres prestations de tiers	140'200			10'000			150'200
	365 Subventions à des institutions		71'600					71'600
	TOTAL SECURITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENT	664'600	71'600	27'500	327'300	145'000	32'000	1'268'000
<i>TOTAL DES RECETTES</i>	<i>664'600</i>	<i>5'600</i>		<i>327'300</i>			<i>997'500</i>	

600 Secrétariat général*6000 Administration et comptabilité*

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
6000.301	Traitements	Fr. 2'829'700.–	Fr. 12'900.–	Fr. 304'000.– a) Fr. 189'700.– b) Fr. 114'300.–
6000.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 173'500.–	Fr. 700.–	Fr. 18'700.– a) Fr. 11'700.– b) Fr. 7'000.–
6000.304	Cotisations à la caisse de pensions	Fr. 357'600.–	Fr. 1'300.–	Fr. 35'000.– a) Fr. 22'000.– b) Fr. 13'000.–
6000.305	Assurance-maladie	Fr. 0.–	Fr. –.–	Fr. 4'200.– a) Fr. 700.– b) Fr. 3'500.–
6000.310	Imprimés et fournitures de bureau	Fr. 20'500.–	Fr. –.–	b) Fr. 3'000.–
6000.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 800.–	Fr. –.–	Fr. 25'000.– a) Fr. 15'000.– b) Fr. 10'000.–
6000.312	Eau, énergie et chauffage	Fr. 4'300.–	Fr. –.–	a) Fr. 6'000.–
6000.313	Marchandises	Fr. 8'300.–	Fr. –.–	a) Fr. 5'000.–
6000.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 0.–	Fr. –.–	Fr. 60'000.– a) Fr. 40'000.– b) Fr. 20'000.–
6000.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 1'000.–	Fr. –.–	Fr. 35'000.– a) Fr. 20'000.– b) Fr. 15'000.–
6000.316	Loyers et redevances d'utilisation	Fr. 11'800.–	Fr. –.–	a) Fr. 28'000.–
6000.317	Déplacements, débours, dédommagements	Fr. 25'500.–	Fr. –.–	a) Fr. 500.–
6000.318	Autres prestations de tiers	Fr. 87'500.–	Fr. –.–	Fr. 140'200.– a) Fr. 67'000.– b) Fr. 73'200.–

a) Organisation d'un espace d'accueil destiné aux EH/NEM: Fr. 405'600.–

En automne 2003, les Chambres fédérales ont adopté un train de mesures d'économie touchant en particulier le domaine de l'asile. A partir du 1^{er} avril 2004, les demandeurs d'asile ayant fait l'objet d'une décision de non-entrée en matière devenue exécutoire (NEM) ne reçoivent plus aucune aide découlant de la Loi sur l'asile. Leur statut juridique correspond désormais à celui d'étrangers séjournant sans droit sur le territoire helvétique. En application de l'article 12 de la Constitution fédérale, ceux d'entre eux qui se trouvent dans l'incapacité de subvenir à leurs besoins ont toutefois droit à des secours d'urgence consistant en un logement (un lit), de la nourriture et des soins en cas de maladie ou d'accident. La fourniture de ces prestations incombe aux cantons, compétents en matière d'aide sociale.

Consciente qu'une partie de la population des NEM se concentrera sur Lausanne et soucieuse de prévenir ce flux plutôt que de le subir, la Municipalité a proposé à l'Etat de Vaud d'organiser un espace d'accueil destiné aux NEM (EH/NEM). Cette structure a été aménagée dans une construction de protection civile.

Estimées sur la base d'un effectif de quinze NEM, les charges de l'EH/NEM se monteront à Fr. 405'600.– pour 2004. Elles seront portées dans des rubriques spécialement ouvertes à cet effet dans la comptabilité de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement (Secrétariat général).

En fonction des besoins, la capacité d'accueil de l'EH/NEM sera portée à 35 lits au maximum. Les charges croîtront de manière proportionnelle. Un nouveau crédit supplémentaire sera demandé si une adaptation de capacité devait se révéler nécessaire avant la date de bouclage de la présentation de la 2^e série de crédits supplémentaires.

L'intégralité des dépenses consenties par la Ville de Lausanne sera totalement compensée par une recette (facturation à l'Etat de Vaud) (Fr. 405'600.– sous la rubrique 6000.451).

b) Augmentation de la capacité d'accueil pour les EH/NEM: Fr. 259'000.–

Le 11 mai 2004, la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement a demandé un crédit supplémentaire destiné à couvrir les charges engendrées par la gestion d'un espace d'hébergement pour demandeurs d'asile frappés par une décision exécutoire de non-entrée en matière (EH-NEM). D'un montant de Fr. 405'600.–, ce crédit était calibré pour un EH-NEM en mesure d'accueillir quinze personnes au maximum. En raison de l'évolution de la situation, l'Etat de Vaud a demandé à la Ville de Lausanne d'augmenter les capacités d'accueil de l'EH-NEM et de les porter à cinquante personnes au maximum. Cette décision entraîne un ajustement de l'effectif de l'équipe qui passe à douze équivalents plein temps ainsi qu'un ajustement des autres postes budgétaires. Pour 2004, un complément de Fr. 259'000.– est ainsi nécessaire.

L'intégralité du montant mentionné ci-dessus sera remboursée par l'Etat de Vaud (Fr. 259'000.– sous la rubrique 6000.451).

Il convient au surplus de relever que l'EH-NEM permet à la Ville d'encaisser un loyer qui, compté pour une capacité d'accueil de cinquante personnes, se monte à Fr. 4000.– par mois. Ce montant est enregistré dans les comptes du Service de secours et d'incendie.

6001 Activités sociales et sanitaires

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
6001.365	Subventions à des institutions	Fr. 11'823'100.–	Fr. –.–	Fr. 71'600.–

La Fondation Mère Sofia anime depuis 1996 une «soupe populaire» sur la place de la Riponne. Soucieuse de proposer des conditions de distribution évitant aux usagers d'être exposés aux intempéries et aux regards des passants et souhaitant apporter une solution aux différents problèmes posés par cette action sociale (violence, saleté, etc.), la Municipalité a convaincu les promoteurs de se déplacer dans un local – propriété de la Ville de Lausanne – sis rue Saint-Martin 18. La «mise à couvert» de la «soupe populaire» entraînera des coûts supplémentaires pour la Fondation Mère Sofia. Il s'agit de la location (Fr. 16'800.– par année), de l'aménagement minimal du local (Fr. 45'000.–) et du renforcement de l'effectif des intervenants (2 équivalents plein temps). Estimant qu'elle était à l'origine de ces coûts supplémentaires, la Municipalité a décidé d'augmenter de Fr. 258'000.– à Fr. 364'000.– la subvention qu'elle alloue à la Fondation Mère Sofia pour son action «soupe populaire», n'acceptant de prendre en compte qu'un seul EPT supplémentaire (sur les deux demandés). Cette augmentation a été portée au budget pour 2005. Elle doit encore faire l'objet d'une décision de la part du Conseil communal. Pour 2004, la Municipalité ne dispose pas du montant correspondant à quatre mois de location (Fr. 5600.–), au coût de l'aménagement (Fr. 45'000.–) et au salaire d'un EPT durant trois mois (arrondi à Fr. 21'000.–). Elle demande par conséquent un crédit supplémentaire de Fr. 71'600.–.

Ce crédit sera partiellement compensé par le loyer du local de Saint-Martin 18 (Fr. 5600.–) qui sera enregistré dans les comptes du Service immobilier sous la rubrique 3301.423.

640 Service social et du travail*6400 Administration du service*

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
6400.310	Imprimés et fournitures de bureau	Fr. 3'500.-	Fr. 1'000.-	Fr. 6'500.-
6400.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 5'000.-	Fr. 35'300.-	Fr. 21'000.-

Voir l'explication sous 6403.310.

6402 Office régional de placement

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
6402.301	Traitements	Fr. 7'303'700.-	Fr. --	Fr. 250'000.-
6402.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 444'100.-	Fr. --	Fr. 15'500.-
6402.304	Cotisations à la caisse de pensions	Fr. 970'300.-	Fr. --	Fr. 33'300.-
6402.305	Assurance-accidents	Fr. 101'100.-	Fr. --	Fr. 3'500.-

Suite à l'augmentation des demandeurs d'emploi, il a été nécessaire d'engager de nouveaux collaborateurs. La différence des demandeurs d'emploi est de l'ordre de 600 personnes entre les prévisions qui ont permis d'établir le budget 2004 et la situation réelle à ce jour.

Ces montants seront intégralement subventionnés par la Confédération (Fr. 302'300.-) et portés au crédit du compte 6402.450 «Participations de la Confédération aux charges».

6402.310	Imprimés et fournitures du bureau	Fr. 52'000.-	Fr. --	Fr. 15'000.-
----------	-----------------------------------	--------------	--------	---------------------

L'augmentation des demandeurs d'emploi génère une augmentation de l'ouverture de dossiers. Le besoin en fournitures de bureau suit donc ce mouvement. D'autre part, la scission du Service social et du travail en deux nouveaux services a nécessité l'achat de nouveaux tampons et l'impression de nouvelles cartes de visite en quantité importante. Un surcoût de Fr. 15'000.- est prévisible.

Ce montant sera intégralement subventionné par la Confédération (Fr. 15'000.-) et porté au crédit du compte 6402.450 «Participations de la Confédération aux charges».

6402.318	Autres prestations de tiers	Fr. 126'000.-	Fr. --	Fr. 10'000.-
----------	-----------------------------	---------------	--------	---------------------

L'augmentation des dossiers à traiter engendre une augmentation des envois postaux. Cette situation, couplée à l'augmentation des tarifs de la poste, induit un surcoût prévisible de Fr. 10'000.-.

Ce montant sera intégralement subventionné par la Confédération (Fr. 10'000.-) et porté au crédit du compte 6402.450 «Participations de la Confédération aux charges».

6403 Centre social régional CSR

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
6403.310	Imprimés et fournitures de bureau	Fr. 10'000.–	Fr. –.–	Fr. 11'000.–

Suite à la scission du Service social et du travail en deux services distincts, le Service social a été entièrement réorganisé. Plusieurs annonces de recherche de personnel, parfois très spécialisé, devront encore être passées dans les quotidiens romands. De plus, l'arrivée de nouveaux collaborateurs, ainsi que la répartition des meubles de bureau existants entre le nouvel état-major du Service social Lausanne (SSL) et du Service du travail Lausanne (STL) rendent nécessaire l'achat de cinq postes de travail. (Concerne également les crédits supplémentaires sous 6400.310 et 6400.311).

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
6403.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 34'000.–	Fr. –.–	Fr. 34'000.–

Surfaces administratives, route de Genève 52, à Lausanne

Dans sa séance du 19 août 2004, la Municipalité a décidé de louer une surface de bureaux d'environ 380 m², sise à la rue de Genève 52, propriété de la Caisse de pensions du personnel communal (CPCL), afin de répondre aux besoins du Service social Lausanne (SSL) nouvellement créé.

Aménagement d'environ 380 m² de bureaux :

Il s'agit essentiellement de travaux de rafraîchissement de peinture et de remplacement de revêtement de sol, partiellement à charge du locataire. Une nouvelle répartition de l'espace nécessite la fourniture et la pose de cloisons légères et une nouvelle distribution de l'éclairage. Un local douche sera également créé. En collaboration avec le Service d'organisation et d'informatique, quelques modifications et compléments du câblage informatique sont à prévoir en fonction des positionnements des postes de travail.

CFC 228.0	Protection solaire	Fr. 16'000.–
CFC 230.0	Installation électrique, téléphone informatique	Fr. 25'000.–
CFC 250.0	Installation sanitaire	Fr. 9'000.–
CFC 273.0	Menuiserie intérieure	Fr. 6'000.–
CFC 280.0	Revêtement de sol	Fr. 24'000.–
CFC 281.6	Revêtement de sol en céramique	Fr. 2'000.–
CFC 285.1	Peinture intérieure	Fr. 50'000.–
CFC 287.0	Nettoyage	Fr. 3'500.–
		<u>Fr. 135'500.–</u> rubrique 3302.314

Groupe administratif – Acquisition de nouveau mobilier :

CFC 900.0	Mobilier	Fr. 65'200.–
	Le crédit spécial alloué dans le cadre du rapport-préavis N° 2003/43 à la nouvelle unité logement ne sera pas utilisé, ladite unité reprenant l'ancien mobilier du groupe administratif	./.
		<u>Fr. 31'200.–</u>
	soit, demande nette pour l'achat de mobilier	Fr. 34'000.– rubrique 6403.311

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
6403.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 70'000.–	Fr. –.–	Fr. 100'000.–

L'entretien des appartements de secours a, en 2004, littéralement explosé. Par rapport aux années antérieures, le Service social Lausanne (SSL) a dû faire face à de très nombreux cas de vandalisme. Par ailleurs, plus que les années précédentes, de nombreux baux ont été dénoncés. Certains de ces appartements étaient occupés depuis de nombreuses années par le même locataire et une réfection lourde s'imposait afin de pouvoir les réattribuer dans des conditions de salubrité normale.

Le surcoût de ces travaux lourds, déjà effectués et à venir jusqu'à fin 2004, devrait se monter à Fr. 100'000.–.

L'entretien «lourd» des appartements de secours a été confié au programme communal d'emplois temporaires (PCET). Une partie de ces charges se retrouvera donc au crédit du compte de recettes 6401.434 «Frais facturés à des tiers». Enfin, les intendants, habituellement chargés de l'entretien courant de ces appartements, ont été indisponibles, pour raison de santé, durant de longues périodes pendant lesquelles le PCET est également intervenu.

6600 Service des parcs et promenades

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
6600.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 930'000.–	Fr. –.–	Fr. 32'000.–

Nettoyage et réaménagement de la place de jeux de Bellevaux après l'incendie volontaire du 17 juin 2004.

Le montant a été facturé à l'auteur (mineur) du délit. Une recette d'un montant difficile à prévoir compensera – partiellement du moins – cette différence.

7. SERVICES INDUSTRIELS

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S				TOTAL PAR NATURE
		7300 Marketing industriel	7412 Production et achats	7630 Distribution d'électricité	7640 Achats et ventes d'électricité et de services	
CHARGES PAR NATURE	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations		262'500	270'000	100'000	632'500
	319 Impôts, taxes et frais divers	43'200			48'800	92'000
	TOTAL SERVICES INDUSTRIELS	43'200	262'500	270'000	148'800	724'500
	<i>TOTAL DES RECETTES</i>					0

7300 Marketing industriel

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
7300.319	Impôts, taxes et frais divers	Fr. 613'000.–	Fr. –.–	Fr. 43'200.–

Lors du contrôle effectué par l'Administration fédérale des contributions, division principale de la taxe sur la valeur ajoutée, durant l'année 2003, il avait été constaté que la TVA sur des prestations gratuites n'avait pas été décomptée.

Suite à ce contrôle, un inventaire de toutes ces prestations a été établi. Le montant total de ces prestations s'élève à Fr. 1'222'000.– et comprend la mise à disposition de personnel et d'énergie lors de manifestations publiques ainsi que des prestations gratuites supplémentaires effectuées par le Service du marketing industriel (télégestion, études CVS).

L'intervention de l'Administration fédérale des contributions ayant eu lieu durant l'année 2003, il n'a pas été possible de tenir compte de leurs conclusions lors de l'établissement du budget de 2004.

74 Service du gaz et du chauffage à distance7412 Production et achats

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
7412.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 1'689'000.-	Fr. --	Fr. 262'500.-

Turbine à gaz

Le contrat d'entretien rédigé et signé en juin 2000, d'un montant de base annuel de Fr. 1'500'000.- contient une clause d'indexation. Ce montant est révisé en fonction d'indices suédois des prix de la main d'œuvre et des produits fabriqués dans le secteur de la métallurgie.

Notre fournisseur, la société Siemens, a fait valoir ses droits cette année pour la première fois avec effet rétroactif pour les années 2001, 2002 et 2003. Les coûts respectifs des indexations s'élèvent à :

2000-2001	Fr. 27'450.-
2000-2002	Fr. 97'500.-
2000-2003	Fr. 137'550.-

76 Service de l'électricité7630 Distribution d'électricité

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
7630.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 280'000.-	Fr. --	Fr. 270'000.-

Suite au contrôle de la ligne 125 kV Lavey-Lausanne, des travaux de sécurisation ont dû être effectués.

Dans un premier temps, tous les conducteurs munis d'un manchon, qui survolent l'autoroute A12, ont été remplacés. Puis une inspection hélicoptérée a été organisée afin de détecter si les manchons encore en service présentaient le même type de défaut. Seuls des isolateurs défectueux ont été repérés et changés.

Ces travaux ont été entrepris afin d'éviter une nouvelle avarie comme celle qui a causé la chute d'un câble sur l'autoroute.

7640 Achats et ventes d'électricité et de services

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
7640.315	Entretien d'installations	Fr. 309'000.-	Fr. --	Fr. 100'000.-

Réseaux: Fr. 60'000.-

Suite au démarrage des travaux de creusement des gares et des tunnels du métro m2, des cabines provisoires de chantiers ont été installées et raccordées pour permettre aux entreprises de génie civil d'alimenter leurs équipements électromécaniques installés sur ces différents sites. Ces travaux n'étaient pas prévus lors de l'établissement des budgets. Une facturation de Fr. 100'000.- est prévue en 2005 sur ces opérations d'alimentation de chantiers.

Eclairage public: Fr. 40'000.-

Des éclairages de sécurité ont été installés dans des endroits stratégiques; un grand nombre de déprédations et d'avaries nécessitent des interventions urgentes.

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
7640.319	Impôts, taxes et frais divers	Fr. 4'000'000.–	Fr. –.–	Fr. 48'800.–

Lors du contrôle effectué par l'Administration fédérale des contributions, division principale de la taxe sur la valeur ajoutée, durant l'année 2003, il avait été constaté que la TVA sur des prestations gratuites n'avait pas été décomptée.

Suite à ce contrôle, un inventaire de toutes ces prestations a été établi. Le montant total de ces prestations s'élève à Fr. 1'222'000.– et comprend la mise à disposition de personnel et d'énergie lors de manifestations publiques ainsi que des prestations gratuites supplémentaires effectuées par le Service du marketing industriel (télégestion, études CVS).

L'intervention de l'Administration fédérale des contributions ayant eu lieu durant l'année 2003, il n'a pas été possible de tenir compte de leurs conclusions lors de l'établissement du budget de 2004.

B. AUTORISATIONS D'ACHATS**2. SÉCURITÉ PUBLIQUE****240 Corps de police**

		Autorisation d'achat	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
240.1462.1	Véhicules, machines et matériels	Fr. 0.–	Fr. 30'700.–	Fr. 39'700.–

L'Opel Omega caravane 2 litres, 2200 CC, immatriculée VD 210024, mise en circulation le 11 octobre 2002 et attribuée à Police-secours, a été mise hors d'usage le 16 mai 2004, alors que son compteur affichait 38'200 km. En effet, suite à un accident de circulation, survenu au débouché du chemin de la Fourmi sur la route de Berne, le véhicule a subi un dommage total.

Vu ce qui précède et afin que Police-secours puisse continuer à mener à bien les nombreuses tâches qui lui incombent, il convient de remplacer, à bref délai, le véhicule en cause. C'est pourquoi, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère nécessaire pour pouvoir procéder à l'achat d'une nouvelle voiture.

Pour le surplus, il convient de relever qu'un montant, non encore déterminé, correspondant à la valeur résiduelle du véhicule au jour de l'accident, sera, en tout ou partie, en fonction des résultats de l'enquête en cours, soit prélevé sur le fonds communal pour risques non assurés, soit versé par l'assurance du tiers responsable et inscrit sous la rubrique 2401.424 «Plus-values, produits exceptionnels» du budget du Corps de police.

250 Service de secours et d'incendie

		Autorisation d'achat	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
250.1462.1	Véhicules, machines et matériels	Fr. 0.–	Fr. 380'000.–	Fr. 72'000.–

Remplacement d'un véhicule de transport de personnes: Fr. 49'000.–

Le véhicule de transport de personnes de marque Mitsubishi (Losa86), dont la première mise en service date du 17 août 1988, n'est plus en état de circuler en raison de l'usure normale de la boîte à vitesses, de l'embrayage, des freins et de la direction. Les frais de remise en état s'élèvent, selon le devis demandé à ce sujet, à Fr. 9500.–.

S'agissant d'un véhicule de 16 ans d'âge, qui marque 179'744 km au compteur, la réparation s'avère trop onéreuse, si l'on considère qu'en y procédant, la valeur vénale dudit véhicule n'ascenderait guère qu'à Fr. 1000.– environ. Dès lors, il convient de remplacer ce dernier dans le meilleur délai, afin de permettre au Service de secours et d'incendie de continuer à accomplir ses missions.

Cette dépense imprévisible ne pouvant être différée, l'octroi d'un crédit supplémentaire de 2^e série 2004 de Fr. 49'000.– s'avère nécessaire.

<i>Le véhicule défectueux sera vendu, en l'état, pour la somme de Fr. 500.– (rubrique 2501.424).</i>
--

Remplacement provisoire de l'installation d'enregistrement et d'archivage: Fr. 23'000.–

L'installation d'enregistrement et d'archivage de la centrale d'alarme et d'engagement, qui a été mise en service au mois d'août 1996, est récemment tombée en panne.

Comptant plus de huit ans de service, durant lesquels elle a été utilisée 24h/24 pour l'enregistrement des conversations téléphoniques, des demandes de secours par ligne directe et des conversations radiophoniques entre le personnel de la centrale d'alarme et les intervenants, ainsi que pour les réécoutes immédiates des demandes de secours, cette installation sert également pour l'archivage desdites conversations.

Or, vu son âge, les pièces de rechange nécessaires pour pouvoir procéder à sa réparation ne peuvent plus être obtenues.

S'agissant d'une installation de sécurité, d'information et d'archivage permettant, d'une part et surtout, aux téléphonistes, de disposer des renseignements urgents dont ils ont besoin pour engager valablement les secours, et, d'autre part, lors d'enquêtes, pénales en particulier, de donner toutes les informations utiles sur un événement, le remplacement de ladite installation apparaît incontournable et urgent. C'est pourquoi, un équipement provisoire a été mis à disposition du Service de secours et d'incendie par le fournisseur de l'installation, dans l'attente du changement de cette dernière.

Conséquence de ce qui précède, l'octroi d'un crédit supplémentaire de Fr. 23'000.– s'avère indispensable. Toutefois, afin de compenser partiellement cette dépense imprévue, une économie de Fr. 10'000.– devrait pouvoir être réalisée sur la rubrique 2500.315 – «Entretien d'objets mobiliers et d'installations».

3. CULTURE, SPORTS, PATRIMOINE

320 Service des forêts, domaines et vignobles

		Autorisation d'achat	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
3200.1462.1	Véhicules, machines et matériels	Fr. 0.–	Fr. –.–	Fr. 27'400.–

La grue forestière de type PATU, qui était indispensable pour l'utilisation du précédent tracteur, a été déplacée sur une remorque existante lors de la vente dudit tracteur. Or, le nouveau tracteur est équipé de sa propre grue qui peut charger la remorque facilement; le modèle PATU n'est donc plus utilisé. Ses dimensions ne permettent pas un stockage à l'intérieur, son état se détériore rapidement et les perspectives d'une utilisation future à l'interne sont nulles.

Deux annonces sont parues dans la presse spécialisée (*Terre & Nature* et *La Forêt*) en automne 2003 et au printemps 2004 afin de vendre l'objet. A ce jour, aucune offre n'est parvenue au service à part celle proposant une contre-affaire pour l'acquisition d'un broyeur à monter sur le tracteur avec reprise de l'ancienne grue.

L'achat de ce broyeur, d'une valeur de Fr. 27'400.–, est intéressant, car il permettrait une économie annuelle d'environ Fr. 20'000.– sur les rubriques 314 «Entretien des biens immobiliers» et 318 «Autres prestations de tiers» et cela dès 2004.

L'ancienne grue sera reprise pour la somme de Fr. 19'000.– (rubrique 3200.424).

4. TRAVAUX

4200 Service des routes et voirie

		Autorisation d'achat	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
420.1462.1	Véhicules, machines et matériels	Fr. 0.–	Fr. 112'000.–	Fr. 600'000.–

Malgré de multiples remises en état (1200 heures de travail ces trois dernières années), le camion multibennes Steyr N° 62, de 1985, est maintenant hors d'usage. Le second véhicule du même type N° 63, de marque Man, acheté en 1988, est fortement corrodé et sa mission ne peut plus être garantie dans des conditions de sécurité acceptables. Ces deux véhicules sont affectés aux transports de bennes pour les besoins du service, pour le compte du CROM et ses clients, ou encore lors de manifestations organisées sur le territoire communal. L'été dernier, pour mener à bien ces prestations, il a fallu louer un véhicule, aux prix du marché, à une entreprise spécialisée.

Dans le cadre de la procédure «Prestations 2004», l'analyse des missions dévolues à l'unité «Transports» a démontré qu'il serait beaucoup plus rationnel de remplacer ces deux véhicules par d'autres plus polyvalents faisant office de multibennes, multilifts, avec pont et grue, et pouvant être équipé en mixte (chasse-neige et saleuse) pour les besoins du service hivernal. Leur capacité accrue permettrait en outre une diminution notable des transports et des frais d'exploitation qui y sont liés (usure et entretien courant, huiles et carburants, taxes, main d'œuvre, etc.). Leur polyvalence favoriserait encore l'utilisation de thermos pour les matériaux bitumineux sur les chantiers de l'unité «Travaux», ainsi que les transports quotidiens de bennes pour l'unité «Entretien» et pour d'autres services communaux, ce qui permettrait d'augmenter de plus de 30% leur taux d'utilisation.

Anticipant par nécessité – sur les mesures planifiées par notre service dans le cadre de «Prestations 2004», le remplacement des deux véhicules susmentionnés par des véhicules polyvalents permettra la suppression de deux autres camions de chantier, lesquels seront mis en plaques bleues et affectés aux seuls travaux de déneigement pendant la période hivernale. Cette réorganisation des tâches permettra, dans un premier temps, le non-remplacement de deux postes vacants de conducteurs de camions, d'où une économie de quelque Fr. 200'000.– par an sur la rubrique 301 «Traitements». Elle s'ouvrira également sur une réflexion sur les effectifs des ateliers de mécanique et de carrosserie. En outre, la mise en plaques bleues occasionnera une réduction importante des charges fiscales (taxe d'expertise, taxe poids lourds, RPLP, etc.) et des frais d'entretien courants et de carburants pour les deux camions de chantier. Enfin, leur affectation dans la structure «déneigement», permettra de réduire l'intervention de véhicules privés et accentuera l'efficacité de nos interventions lors de chutes de neige.

460 Service d'assainissement

		Autorisation d'achat	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
460.1462.1	Véhicules, machines et matériels	Fr. 0.–	Fr. 863'500.–	Fr. 20'000.–

Le véhicule de service, de type Peugeot 405 break, immatriculé VD 222757, a été mis en circulation le 3 janvier 1996. Il totalise au 30 avril 2004 198'412 km à son compteur.

Ce véhicule est utilisé, d'une part, pour le contrôle quotidien et l'entretien des stations de pompage et des autres ouvrages du réseau de collecteurs et, d'autre part, pour le service de piquet de la Step (intervention 24 h/24). Cette voiture est actuellement en panne et les frais de réparation de la boîte à vitesses automatique s'élèvent à Fr. 6000.– environ, montant jugé trop onéreux en raison de l'âge et de l'état général du véhicule.

Des offres pour un nouveau véhicule ont été demandées. Il ressort du comparatif qu'un véhicule de catégorie similaire nécessiterait un investissement de l'ordre de Fr. 26'000.– TTC. De ce fait, il est envisagé d'acquérir en lieu et place un véhicule utilitaire de type fourgonnette. L'investissement s'en trouverait ainsi diminué à environ Fr. 19'500.– TTC.

7. SERVICES INDUSTRIELS

7100 Service comptabilité et finances

		Autorisation d'achat		Crédit suppl. 1 ^{re} série		Crédit suppl.
7100.1462.1	Véhicules, machines et matériels	Fr.	0.–	Fr.	.–	Fr. 34'100.–

Remplacement d'un véhicule de dépannage pour l'usine de Lavey (Ford Transit 120, double cabine, VD 220521, 1999, environ 50'300 km) accidenté le 29 avril 2004.

Valeur Eurotax (argus) du véhicule en parfait état Fr. 16'000.–
 Valeur vénale du véhicule (expertise Winterthur) Fr. 16'191.–

Frais de remise en état:

– Main-d'œuvre Fr. 7'670.–
 – Peinture Fr. 4'346.–
 – Pièces détachées Fr. 8'104.–

Total de la réparation Fr. 20'120.–

Sur la base d'un appel d'offres auprès de trois garages lausannois et compte tenu de la décision N° IV – 2 prise par la Municipalité le 26.06.1997 (étude d'une limitation du nombre de marques), il est proposé d'en rester à la marque Ford, en procédant à l'achat d'un nouveau modèle, nettement plus adapté au type de travail effectué par le personnel de Lavey, à savoir:

Un Ford Ranger 4x4, blanc, double cabine, 2.5Turbo diesel ayant le coût suivant:

– Achat du véhicule Fr. 29'800.–
 – Un dispositif d'attelage Fr. 1'800.–
 – Aménagement et équipement extérieur effectué par l'atelier du Service de l'électricité, estimation Fr. 2'500.–
Fr. 34'100.–

Plus-values, produits exceptionnels (7023.424)

Vente directe de l'épave pour Fr. 5000.–.

CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2004/43 de la Municipalité, du 21 octobre 2004 ;
ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'accorder la deuxième série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2004, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

	Fr.	<i>Dont en recettes</i> Fr.
A. Budget de fonctionnement		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 478 du préavis)</i>	<u>3'755'700.-</u>	<u>1'189'700.-</u>
B. Autorisations d'achats		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 507 du préavis)</i>	<u>793'200.-</u>	<u>24'500.-</u>
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		
Total des crédits supplémentaires	<u>.-</u>	<u>.-</u>

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
François Pasche

Incidence sur le budget de 2004

Déficit prévu au budget de 2004		45'668'600.-
Nouveaux crédits votés		7'408'200.-
Nouveaux crédits demandés		72'000.-
Présent crédit	3'755'700.-	
Moins recettes	<u>- 1'214'200.-</u>	<u>2'541'500.-</u>
Déficit total présumé		<u>55'690'300.-</u>

Rapport

Membres de la commission: Commission permanente des finances.

Municipalité: M. Daniel Brélaz, syndic.

Rapport photocopié de M^{me} Diane Gilliard (POP), rapportrice: – Au cours du deuxième semestre de l'exercice 2004, la Municipalité a demandé à la Commission permanente des finances d'examiner 37 demandes de crédits supplémentaires destinés au budget de fonctionnement de toutes les directions, pour le montant de Fr. 3'755'700.– et compensées par Fr. 1'189'700 de recettes. La Commission a également examiné 7 autorisations d'achat, pour Fr. 793'200.–, engendrant Fr. 24'500.– de recettes. En tout, la Commission a donc examiné 44 demandes, dont 27, égales ou inférieures à Fr. 50'000.–, étaient déléguées à la compétence de la Municipalité.

La Commission a souvent voté à l'unanimité, ou du moins à sa grande majorité, tous les crédits soumis à sa vigilance, moyennant parfois quelques explications complémentaires. Nous indiquons donc ci-dessous les crédits supplémentaires qui ont suscité quelque discussion ou un intérêt particulier.

Administration générale et Finances

1300 Service des études générales et des relations extérieures

Un crédit supplémentaire de Fr. 80'000.– a été demandé pour l'animation des fêtes de Noël, en collaboration accrue avec l'association DECLIC, dans le but de créer en ville une véritable fête populaire urbaine. Le crédit est destiné à la promotion et à l'animation de la ville. Le budget total de la manifestation est d'environ Fr. 250'000.–, dont la Ville assume environ un tiers. L'éclairage est fourni gratuitement, mais les commerçants paient les installations.

Enfance, Jeunesse et Education

5601 Accueil d'enfants

Un crédit de Fr. 210'100.– en tout, comprenant traitements du personnel, achats d'objets mobiliers et d'installations, loyers et redevances d'utilisation ainsi qu'autres prestations de tiers, est demandé pour satisfaire à la création de nouveaux Apems et à l'augmentation des capacités d'accueil des enfants, notamment dans les sites de Chissiez/Vanil, Montriond/Floréal, Fréminet, Barre, Pontaise/Saint-Luc. Dans l'impossibilité de prévoir le nombre d'enfants à accueillir chaque année, donc d'inscrire un chiffre crédible au budget, la Municipalité a choisi de procéder systématiquement par crédit supplémentaire. Ce crédit a été accepté à l'unanimité moins 1 abstention par la Commission.

Sécurité sociale et Environnement

6000 Administration et comptabilité

Par deux fois, en un crédit de Fr. 405'000.– et un autre de Fr. 259'000.– pour mettre sur pied puis augmenter la capacité d'accueil des demandeurs d'asile ayant fait l'objet d'une non-entrée en matière (NEM), l'intégralité des dépenses consenties par la Ville de Lausanne sera compensée par l'Etat de Vaud. Ces crédits ont été acceptés par la Commission par 11 oui, 1 non et 1 abstention.

6001 Activités sociales et sanitaires

La Municipalité a demandé un crédit de Fr. 71'600.– destiné à la Fondation Mère Sofia, qui a décidé, après des années sous le soleil, le vent et la pluie, de proposer sa soupe populaire au chaud et à l'abri. Cela implique la location d'un local, son aménagement minimal et le renforcement de l'effectif des intervenants (2 EPT). Le tout fait passer la subvention de la Fondation Mère Sofia de Fr. 258'000.– à Fr. 364'000.– pour son action «soupe populaire». La Commission a voulu savoir pourquoi la mise à l'abri de la «soupe» nécessitait deux personnes supplémentaires. Après avoir entendu que la distribution «à l'abri» nécessitait une plus grande organisation, la Commission a accepté le crédit par 7 oui, 1 non et 5 abstentions.

6400 Administration du service

Le crédit supplémentaire de Fr. 100'000.– (sur un total de Fr. 138'000.–) destiné à l'entretien des appartements de secours mis à mal par leurs locataires, a suscité quelques remarques, d'autant plus que l'entretien normal de ces bâtiments figure au budget. La Commission a néanmoins accepté ce crédit par 9 oui, 0 non et 4 abstentions.

Au terme de ses travaux, la Commission des finances a voté les conclusions du préavis à l'unanimité et vous propose de faire de même.

Le président: – Avez-vous quelque chose à ajouter? Non? Bien! J'ouvre la discussion. Elle n'est pas demandée. La Municipalité désire-t-elle intervenir? Ce n'est pas le cas. Je vous prie, Madame la Rapportrice, de nous communiquer les déterminations de la Commission.

M^{me} Diane Gilliard (POP), rapportrice: – Au terme de ses travaux, la Commission permanente des finances a voté les conclusions du préavis à l'unanimité et vous propose de faire de même.

Le président: – Sauf opposition, nous passons au vote, en prenant l'ensemble des conclusions. Je ne vous les lis pas.

Celles et ceux qui acceptent les conclusions du préavis N° 2004/43 du 21 octobre 2004 sont priés de lever la main. Celles et ceux qui les refusent? Celles et ceux qui

s'abstiennent? Avec quelques abstentions, vous avez accepté ce préavis. Cet objet est liquidé. Je vous remercie.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2004/43 de la Municipalité, du 21 octobre 2004;
- ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

d'accorder la deuxième série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2004, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir:

	<i>Dont en recettes</i>	
	Fr.	Fr.
A. Budget de fonctionnement		
Total des crédits supplémentaires	<u>3'755'700.–</u>	<u>1'189'700.–</u>
B. Autorisations d'achats		
Total des crédits supplémentaires	<u>793'200.–</u>	<u>24'500.–</u>
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		
Total des crédits supplémentaires	<u>–.–</u>	<u>–.–</u>

Pétition de M. Kyril Gossweiler pour favoriser l'utilisation des transports publics aux usagers de l'Administration communale lausannoise³

Rapport

Membres de la commission: Commission permanente des pétitions.

Municipalité: M. Daniel Brélaz, syndic.

Rapport photocopié de M. Berthold Pellaton (Soc.), rapporteur: – Rapport de la séance du 11 juin 2004 à 8 h 00.

La Commission a siégé sous la présidence de M^{me} Evelyne Knecht dans la composition suivante: M^{me} Claire Attinger Doepper, MM. Paul-Louis Christe, Roger Cosandey, Albert Graf et Berthold Pellaton (rapporteur).

³BCC 2003, T. I, pp. 767 ss.

L'Administration communale était représentée par M. Daniel Brélaz, syndic.

Cette pétition, déposée le 15 juin 2003, souhaite que dans tout courrier officiel soient mentionnés le numéro de la ligne de bus ainsi que l'arrêt le plus proche pour celui ou celle qui doit se rendre dans un service de l'Administration.

Au début de la séance, M. le syndic affirme que si l'on veut accéder à la demande du pétitionnaire, il serait bon d'attendre les changements générés sur le réseau des tl par la mise en service du m2.

Lors de la rencontre avec le pétitionnaire, celui-ci fait remarquer que cela se fait déjà à Genève sans que cela pose de problème.

Certains membres de la Commission estiment que la proposition du pétitionnaire pourrait être concrétisée en deux temps: d'abord une modification des en-têtes des lettres (sur les ordinateurs de l'Administration) et dans un deuxième temps cette modification pourrait être apportée au fur et à mesure de la réimpression des documents.

La Commission dans son ensemble juge bonne l'idée du pétitionnaire et souligne qu'elle peut être réalisée à peu de frais. Elle souhaite que la Municipalité apporte rapidement les modifications nécessaires.

Après délibération, votre Commission a décidé à l'unanimité des membres présents de transmettre cette pétition à la Municipalité pour étude et communication conformément à l'article 65 *litt. b)* du RCCL.

Le président: – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport?

M. Berthold Pellaton (Soc.), rapporteur: – Non, Monsieur le Président.

Le président: – J'ouvre la discussion.

Discussion

M. Pierre Dallèves (Lib.): – Pour des raisons d'économie, le groupe libéral demande le classement de cette pétition. Ce n'est pas que l'idée d'inscrire le numéro de la ligne et le nom de la halte de bus sur l'en-tête d'une convocation officielle soit mauvaise, non! C'est même une bonne idée. Mais une idée si simple à mettre en œuvre que l'on se demande pourquoi il faudrait obliger la Municipalité à rédiger, à l'intention de ce Conseil, une communication. La Municipalité a pris note de la demande. Elle a dit en Commission qu'elle ne s'y opposait pas, dans les limites du techniquement possible et de l'économiquement raisonnable.

Cela dit, permettez-moi tout de même de penser que des propositions de ce genre conduisent à infantiliser encore un

peu plus le citoyen ordinaire. Croit-on vraiment que le Lausannois moyen, qui sait payer ses factures, circuler en ville, prendre l'avion, consulter l'horaire des chemins de fer, soit incapable d'utiliser un plan de la ville sur lequel figurent les lignes et arrêts des transports publics? Faudrait-il bientôt – ce sera la prochaine étape probablement – une motion demandant que les employés communaux attendent aux principales haltes de bus pour prendre les citoyens par la main et les conduire jusqu'aux guichets de l'Administration? On n'en est plus très loin...

M^{me} Sylvie Freymond (Les Verts): – Certes, cette pétition peut paraître insignifiante ou minime, mais je trouve que le geste est symboliquement important. Il s'agit de rappeler aux gens que les transports publics existent. Il y en a malheureusement beaucoup qui ne le savent pas. J'en fais l'expérience quand je distribue des tracts ou autres au marché. Les gens me disent qu'ils ne veulent pas prendre les t1 ou qu'ils ne savent tout simplement pas quels sont les arrêts de bus où il faut descendre. Moi-même, si je dois expliquer un itinéraire à un automobiliste, j'avoue être incapable de lui dire par où passer et où parquer, car je ne conduis pas...

Le président: – La discussion se poursuit. La parole n'est plus demandée. La Municipalité désire-t-elle intervenir? Non? Monsieur le Rapporteur, veuillez nous communiquer les déterminations de la Commission.

M. Berthold Pellaton (Soc.), rapporteur: – La Commission a décidé, à l'unanimité des membres présents, de transmettre cette pétition à la Municipalité pour étude et communication.

Le président: – Celles et ceux qui acceptent de renvoyer la pétition de M. Kyril Gossweiler à la Municipalité pour étude et communication sont priés de lever la main. Celles et ceux qui refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? A une faible majorité, vous avez accepté de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication. Cet objet est liquidé.

Monsieur Pellaton, je vous prie de rester à la tribune pour le point suivant.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu la pétition de M. Kyril Gossweiler pour favoriser l'utilisation des transports publics aux usagers de l'Administration communale lausannoise;
- ouï le rapport de la Commission permanente des pétitions;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication au Conseil, en vertu de l'article 65 *litt. b)* du Règlement du Conseil communal.

Pétition de M^{me} Marlyse Neyroud et consorts (73 signatures) pour l'aménagement de la place de jeux de Chandieu⁴

Rapport

Membres de la commission: Commission permanente des pétitions.

Municipalité: M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement.

Rapport polycopié de M. Berthold Pellaton (Soc.), rapporteur: – Rapport de la séance du 11 juin 2004 à 9 h 15.

La Commission a siégé sous la présidence de M^{me} Evelyne Knecht dans la composition suivante: M^{me} Claire Attinger Doepper, MM. Paul-Louis Christe, Roger Cosandey, Albert Graf et Berthold Pellaton (rapporteur).

L'Administration communale était représentée par M^{me} Silvia Zamora, conseillère municipale en charge de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement.

Cette pétition, munie de 73 signatures, souhaite à la fois la construction d'un couvert pour y abriter une ou deux tables et des bancs, ainsi que des W.-C. publics munis d'un évier, et la mise à disposition d'un panneau d'affichage libre.

M^{me} la municipale rappelle qu'il y a à Lausanne 100 places de jeux dont une majorité attend d'être rénovée. Elle souligne que la place de jeux de Chandieu a récemment subi un réaménagement. Pour répondre au vœu tel que présenté par les pétitionnaires, les travaux se monteraient probablement à Fr. 600'000.–. Ce chiffre tient compte de la construction du couvert, de celle des W.-C., avec obligation prévue par la loi d'y adjoindre un W.-C. pour les personnes handicapées, du démontage d'une partie de la place pour raccorder les sanitaires au réseau. En plus, la construction d'un abri nécessiterait une mise à l'enquête parce que ce type d'aménagement est générateur d'activités pouvant provoquer du bruit.

Dans l'entretien avec la représentante des pétitionnaires, celle-ci se rend compte que si toutes les places de jeux devaient être aménagées selon son vœu, le budget alloué aux places de jeux ne suffirait pas. L'installation de bancs et de tables sur cette place lui semble être une alternative intéressante à sa demande initiale.

C'est dans ce sens que s'orientent les discussions au sein de votre Commission.

Ainsi, après délibération, votre Commission a décidé à l'unanimité des membres présents, de transmettre cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, conformément à l'article 65 *litt. b)* du RCCL, en formant le

⁴BCC 2004-2005, T. I (N° 1), pp. 8 ss.

vœu que des bancs et des tables soient installés sur la place de jeux de Chandieu.

Le président : – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport ?

M. Berthold Pellaton (Soc.), rapporteur : – Non, Monsieur le Président.

Le président : – J'ouvre la discussion.

Discussion

M^{me} Graziella Schaller (Lib.) : – Je remercie la Municipalité d'avoir accepté d'installer des panneaux et des chicanes près de cet emplacement. Néanmoins, je suis quelque peu déçue quant à la réponse concernant le couvert et les W.-C. On sait que tout est cher, mais avancer un coût de Fr. 600'000.– pour ces deux objets me paraît très onéreux. C'est presque le prix d'une maison. Je me demande s'il n'est pas possible de réaliser quelque chose de plus simple et de meilleur marché. En fait, ces citoyens de Chandieu se sont réunis suite à Quartiers 21 et ont exprimé des besoins qui se situent vraiment dans la ligne des consultations populaires. Je pense que ce sont des vœux raisonnables. Ne serait-il pas possible, par exemple, de raccorder les W.-C. sur ceux de la petite école juste à côté ? J'espère que la Municipalité étudiera avec bienveillance ces requêtes. Elle pourrait, par exemple, utiliser le fonds créé pour Quartiers 21.

M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement : – Je ne sais pas si c'est dans la droite ligne des consultations de Quartiers 21 – il est vrai qu'aujourd'hui, on met tout sous ce chapeau – mais la réalité veut que dans ce cas-là, l'initiative émane de quelques parents, en particulier d'une maman qui venait d'emménager dans le quartier et a réuni un certain nombre de signatures à l'appui de ces demandes. Apparemment, elle a été plus satisfaite de la réponse de la Municipalité que M^{me} Schaller, puisque lors de la séance de Commission, elle a compris et renoncé au couvert et au raccordement W.-C. Je précise qu'en ce qui concerne le rehaussement des clôtures côté voies de chemin de fer et les chicanes à l'entrée, le travail doit être déjà fait. Il était en cours, en tout cas, ces derniers jours. Quant aux bancs et aux tables, ce mobilier sera posé avant Pâques.

Il n'est pas possible d'effectuer un raccordement moins coûteux, car il implique de gros travaux. Il faut ouvrir une tranchée, passer sous la route. Même pour rejoindre l'école, l'ouvrage serait très important. C'est cela qui occasionne le coût, bien plus que la pose des canalisations.

La Municipalité n'entend donc pas, à l'heure où nous cherchons à épargner Fr. 10'000.– par-ci, Fr. 20'000.– par-là, dépenser quelques centaines de milliers de francs pour cet équipement, alors qu'il n'est pas vraiment indispensable. Nous pensons que les aménagements de cette place ont déjà été bien réalisés, qu'ils correspondent à ce que les

habitants nous demandaient. Hors du cadre de Quartiers 21, je le précise. Il n'y avait nul besoin de Quartiers 21 pour entreprendre quoi que ce soit. Là, les requêtes émanaient des gens du quartier, que nous avons écoutés. Je le répète: il n'est pas possible de faire moins cher. Ce sont des travaux importants et je ne pense pas qu'il soit opportun de les réaliser aujourd'hui.

M^{me} Florence Peiry-Klunge (Rad.) : – Je déclare mes intérêts: je suis présidente de la Société de développement des quartiers Sous-Gare et Cour. La place de jeux en question se situe dans notre territoire. J'aimerais rectifier un propos de M^{me} Zamora. La demandeuse n'est pas une maman qui est là depuis peu de temps. Elle habite le quartier depuis plusieurs années. Cette demande émane de tout Chandieu, dont la place de jeux est célèbre depuis quelques générations à cause des enfants y déposant leurs besoins. Ce n'est pas d'aujourd'hui que cela date. Les toilettes sont donc quand même une nécessité. Si M^{me} Neyroud a renoncé à insister sur ce point, c'est qu'elle est consciente des finances désastreuses de la Ville. Mais, le besoin est réel pour cette place de jeux. (*Rires.*) J'insiste donc pour qu'il en soit tenu compte dans l'avenir le plus proche possible.

M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement : – C'est en tout cas ce que M^{me} Neyroud nous a dit. Peut-être a-t-elle dit autre chose à la Société de développement. Pour reprendre les termes de M^{me} Peiry-Klunge, je pense que les besoins urgents des enfants ne se manifestent pas qu'à Chandieu. Je peux vous citer au moins 25 places de jeux dans la ville où il est tout aussi indispensable d'édifier des W.-C. publics. Alors, est-ce que je dois comprendre l'insistance du Conseil comme une demande de faire le recensement de toutes les places de jeux où il est nécessaire d'installer des toilettes publiques ? Je vous présenterai en ce cas un crédit pour traiter de la même manière tous les quartiers et tous les besoins urgents des enfants. Je le fais volontiers, si c'est ce que le Conseil souhaite...

Le président : – La discussion se poursuit. La parole n'étant plus demandée, je prie M. le rapporteur de nous communiquer les déterminations de la Commission.

M. Berthold Pellaton (Soc.), rapporteur : – La Commission a décidé, à l'unanimité des membres présents, de transmettre cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en formulant le vœu suivant :

Vœu

La Commission permanente des pétitions forme le vœu que des bancs et des tables soient installés sur la place de jeux de Chandieu.

Le président : – Sauf opposition, nous passons au vote.

Celles et ceux qui acceptent de renvoyer à la Municipalité la pétition de M^{me} Marlyse Neyroud et consorts pour étude et communication sont priés de lever la main. Celles et

ceux qui refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? A l'unanimité, vous avez accepté de renvoyer à la Municipalité cette pétition pour étude et communication. Cet objet est liquidé. Je vous remercie.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu la pétition de M^{me} Marlyse Neyroud et consorts (73 signatures) pour l'aménagement de la place de jeux de Chandieu;
- ouï le rapport de la Commission permanente des pétitions;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication au Conseil, en vertu de l'article 65 *litt. b)* du Règlement du Conseil communal.

Vœu

«La Commission des pétitions forme le vœu que des bancs et des tables soient installés sur la place de jeux de Chandieu.»

Motion de M^{me} Florence Germond: «Construction du m2: pour un plan de mesures d'accompagnement»⁵

Rapport

Membres de la commission: M. Yves-André Cavin, rapporteur, M^{me} Martine Fiora-Guttman, M^{me} Florence Germond, M^{me} Diane Gilliard, M^{me} Nicole Grin, M. Pierre Santschi, M^{me} Magali Zuercher.

Municipalité: M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux.

Rapport photocopié de M. Yves-André Cavin (Rad.), rapporteur: – La commission chargée de l'examen de la prise en considération de la motion de M^{me} Florence Germond, intitulée «Construction du m2: pour un plan de mesures d'accompagnement», s'est réunie le mercredi 2 juin 2004 à la Direction des travaux, rue Beau-Séjour à Lausanne. Elle n'a tenu qu'une seule séance.

Elle était composée de M^{mes} et MM. Martine Fiora-Guttman, Florence Germond, Magali Zuercher, Pierre Santschi, Nicole Grin remplaçant Dino Venezia, Diane Gilliard, et Yves-André Cavin, rapporteur. M^{me} Adèle Thorens et M. Raphaël Abbet étaient absents.

L'Administration était représentée par MM. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux, José-Angel Gonzalez,

chef du Service de la circulation, Pierre-Alain Matthey, chef du Service des routes et voirie, Jean-Pierre Collet, adjoint au chef du Service des routes et voirie et François Mukundi, assistant au Service des routes et voirie qui a tenu les notes de séance. Que ce dernier soit ici vivement remercié pour l'excellente qualité de ses notes.

La direction des Transports publics de la région lausannoise (tl) était représentée par M. Federico Molina.

D'emblée, la Municipalité précise par la voix du directeur des Travaux, la genèse du projet de réalisation du m2, ainsi que les étapes importantes par lesquelles ce projet a dû passer. Toujours selon le directeur des Travaux, il est évident qu'un grand nombre de mesures proposées par la motion sont déjà contenues dans le préavis relatif au m2 dans le Plan des investissements et que d'autres feront l'objet de préavis spécifiques, qui seront présentés au fur et à mesure de l'avancement de la réalisation de ce projet.

La motionnaire, pour sa part, précise que l'offre fabuleuse constituée par l'arrivée prochaine du m2 ne permet pas en soi d'améliorer le report modal. Elle précise et relève l'absence d'une vue globale des mesures d'accompagnement et insiste sur l'importance que ces dernières peuvent revêtir, notamment en réduisant la pollution de l'air et en limitant le nombre des véhicules automobiles privés, par une nette amélioration des transports publics. Il est cité en exemple les villes de Zurich et de Neuchâtel où, sans mesures d'accompagnement, il n'y a pas eu de diminution significative du trafic privé.

Plusieurs commissaires jugent le contenu de cette motion intéressant. Cependant, certains craignent qu'une réflexion de détail vienne freiner les efforts de la Municipalité qui va dans le sens de la réduction des nuisances de tous ordres. D'autres trouvent que la motion reprend des mesures déjà contenues dans le préavis sur le m2 et que d'autres ne manqueront pas d'intervenir, le moment venu, sans qu'il y ait de raisons apparentes de mettre en doute les intentions de la Municipalité. Il est relevé que cette motion offre le privilège de rassembler au même endroit un catalogue de mesures disparates liées au m2 et permet l'opportunité d'une discussion globale sur de nombreux points qui ne figurent pas clairement dans le préavis N° 26/2002 relatif au dit m2.

L'amélioration de l'offre des transports publics en général représente un peu la clé de voûte de cette motion dans le but bien précis de réduire la place prise par le trafic privé et les valeurs de pollution qui lui sont liées, car elles sont largement dépassées en de nombreux endroits de la ville. Cependant, selon le directeur des Travaux, il apparaît que des comparaisons avec Zurich et Neuchâtel ne sont pas de mise et constituent un manque évident de considération pour tous les intervenants, que ce soit au niveau du Canton ou de la Ville, qui ont travaillé, défendu et amené ce projet là où il est aujourd'hui. Une commissaire est même d'avis qu'il y a trop de voitures en ville et que le

⁵BCC 2004-2005, T. I (N° 1), pp. 74 ss.

recours à un moyen de transport individuel devrait être une exception en milieu urbain, se déclarant antivoiture. Pour l'anecdote, comme plusieurs commissaires sont arrivés en retard à la séance de la commission, ils ont eu beau jeu de mettre la responsabilité sur la situation pléthorique de véhicules automobiles qui perturbent considérablement le déplacement et la vitesse commerciale des transports publics. Il s'agit d'un alibi un peu facile surtout lorsqu'on sait que le m2 sera à 100% en site propre et quasi souterrain sur l'intégralité de son parcours. Il est même précisé qu'actuellement, même avec le m1 et le futur m2, la situation ne peut pas être figée dans le long terme. En effet, si l'on veut parler avenir et déterminer avec le plus de précision possible quelles sont les mesures d'accompagnement durables, il est nécessaire de prendre en compte l'éventualité d'un futur m3 ou m4, qui ne manqueront pas de figurer au devant de la scène avec le développement de Lausanne et de sa couronne immédiate. Le développement de Beaulieu, de la Blécherette et son aéroport en direction de Romanel-Vernand-Cheseaux, devront bien être pris en considération dans le programme d'aménagements futurs des transports publics dans cette direction.

La Municipalité fait remarquer que l'on pourrait répondre rapidement à la présente motion si l'on se contentait d'un résumé des mesures d'accompagnement prévues, sans entrer dans des détails, de préciser les projets de circulation (transports publics et privés) Sous-Gare et donner quelques éléments de base sur les autres préavis à venir.

La Serpentine est aussi évoquée. Est-ce que le Conseil communal serait prêt à remettre Fr. 2 ou 3 millions supplémentaires pour réaliser ce projet et son développement futur?

La collaboration entre tous les partenaires, notamment les Transports publics de la région lausannoise (tl) est intense, voire exemplaire et inévitablement, par la force des choses, l'amélioration de l'offre des transports publics est largement prise en compte. Le premier geste concret dans ce sens est la mise en service prochaine de la nouvelle ligne N° 18.

Compte tenu de la demande très spécifique sur l'ensemble des mesures d'accompagnement et afin de disposer d'une réponse la plus précise et la plus à jour possible, il apparaît judicieux à tous les commissaires présents que le délai de réponse à la présente motion soit repoussé.

Au vote final et après une très riche et intense discussion, parfois très technique, la commission propose la prise en considération de cette motion par 4 avis favorables, 2 avis contraires et 1 abstention. Le délai de réponse pour la Municipalité, fixé réglementairement à 6 mois, est repoussé à fin décembre 2005 et cela à l'unanimité.

Le président: – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport?

M. Yves-André Cavin (Rad.), rapporteur: – Non, Monsieur le Président.

Le président: – J'ouvre la discussion.

Discussion

M^{me} Martine Fiora-Guttmann (Rad.): – Le but de la motion déposée par M^{me} Germond est très clairement antivoitures. La motionnaire prend prétexte de la construction du m2 pour déclencher une croisade tous azimuts, mêlant le développement des tl, les voies pour vélocipèdes, l'élargissement des trottoirs, l'agrandissement des arrêts de bus – j'en passe, et des meilleures! Cette motion ne présente pas de propositions adaptées à la situation actuelle, mais veut déclencher une révolution au sujet des moyens de locomotion utilisés dans notre ville. Rien n'empêche dans l'absolu de vouloir, comme au loto, donner un grand coup de sac à la politique de la circulation. Mais encore faut-il raison garder et ne pas, au moment où des améliorations sensibles ont été décidées et sont planifiées, vouloir réaménager dans sa globalité la gestion des déplacements dans Lausanne. Il a été relevé que les seuls moyens de locomotion non cités par la motionnaire sont la reprise des livraisons à l'aide de chars à bœufs et le remplacement des taxis par des calèches et leur équipage de cocher et chevaux attelés!

Il est évident – et cela est mentionné dans l'exposé des motifs du Grand Conseil, dans l'exposé de la votation populaire, dans le préavis municipal⁶ – que des mesures d'accompagnement seront prises à l'arrivée du m2. M^{me} Germond reprend la liste à son compte, fait de la politique opportuniste et demande à la Municipalité, notamment à la Direction des travaux, une charge supplémentaire de travail. Soyons un peu sérieux! Pour un projet de l'envergure du m2, les travaux doivent suivre leur cours, sans remettre en discussion le pourquoi du comment et s'échiner à réinventer la roue à chaque session de notre Conseil! Les transports en commun et le trafic privé évolueront au fil des ans. C'est un fait inéluctable! Mais cela ne justifie en aucune façon la remise en question permanente de la gestion actuelle des transports, telle que voulue par votre Conseil et suivie par la Municipalité. C'est pourquoi le groupe radical vous prie de classer cette motion.

M^{me} Nicole Grin (Lib.): – Au nom du groupe libéral, je vous invite à ne pas prendre cette motion en considération. Non parce que M^{me} Germond émet des propositions dénuées d'intérêt, mais bien parce qu'elle enfonce des portes ouvertes. Il se trouve en effet, comme l'a rappelé M^{me} Fiora-Guttmann, que le préavis sur le m2 présenté en 2002 par la Municipalité évoquait déjà toute une série de mesures d'accompagnement qu'elle entendait prendre. M. le municipal les a rappelées lors des travaux de la commission. Il a également donné des assurances que les mesures envisagées étaient évolutives, particulièrement celles

⁶BCC 2002, T. II, pp. 203 ss.

touchant le programme d'aménagement futur des transports publics, qui devront être adaptées au développement du m2, voire aux extensions futures du réseau, du côté de Beaulieu ou de la Blécherette.

Permettez-moi, par ailleurs, de m'étonner du peu de confiance manifesté par la motionnaire à l'égard de la Municipalité, à la majorité de laquelle elle appartient. Vu la politique conduite par notre Exécutif depuis de nombreuses années et le programme de législature qu'il s'est fixé, il n'y a, à mes yeux, aucune raison de douter que les efforts déjà consentis en matière de développement des transports publics, de protection de l'air, de limitation de la circulation et du stationnement ne seront pas poursuivis. Pour les Libéraux, cette motion est donc superfétatoire. Soucieux de ne pas occasionner un travail inutile et coûteux à l'Administration en lui confiant le soin d'y répondre, ils ne la prendront pas en considération et vous recommandent de faire de même.

M^{me} Florence Germond (Soc.): – Cette motion n'est pas antivoitures. Elle a pour but de susciter une réflexion globale sur les mesures d'accompagnement qui doivent être prévues dans le cadre de la construction du m2. Lors de la votation, tout le monde s'accordait sur le fait que le m2, en plus d'augmenter l'attractivité de Lausanne pour les habitants, les pendulaires, les touristes, devait également servir à diminuer la pollution de l'air en ville. C'était un des arguments importants de cette votation, d'ailleurs bien précisé dans le préavis de cautionnement du m2, en page 14 [BCC 2002, T. II, p. 213], je cite: *Le métro m2 est une des mesures importantes d'assainissement de l'air de la région lausannoise. C'est non seulement une mesure importante, mais, je cite toujours le préavis de cautionnement, il s'agit également d'éviter avec une telle réalisation que l'on obtienne seulement un accroissement général de la mobilité ainsi que cela a été notamment constaté lors de l'introduction du RER à Zurich où le déplacement des usagers des transports privés vers les transports publics tendait à être compensé par de nouveaux usagers qui avaient jusque-là renoncé à prendre leurs voitures ou à faire ce type de déplacement.* Le problème avancé dans ce préavis démontre que le report modal ne se fait pas sans mesures d'accompagnement. Et qu'il n'y a pas changement de comportement des automobilistes, qui décideraient de prendre les transports publics parce que la solution est plus avantageuse.

Que faire pour y remédier? Je cite toujours le préavis: *Pour atteindre les objectifs fixés, à savoir une augmentation des voyageurs des transports publics (...) et une diminution du trafic privé (...), des mesures complémentaires à la réalisation du métro sont prévues. Elles ne font pas partie du projet de construction, mais seront mises en œuvre par les Transports publics de la région lausannoise (tl), pour ce qui concerne la restructuration de son réseau – c'est en train d'être fait – et par la Ville de Lausanne pour la partie de maîtrise du trafic. C'est donc à la Ville de Lausanne de s'occuper de la partie maîtrise du trafic.*

Tout cela pour vous dire que les principes de ma motion sont prévus dans le préavis du cautionnement du m2. Ce que je demande, c'est que l'on nous dise quels sont ces principes et qu'on les développe. Je sais que la Municipalité travaille, que le Canton et l'Administration sont également sur ce projet, que l'on œuvre beaucoup sur la réalisation des stations, sur la restructuration du réseau tl. C'est très bien. Je salue ce travail. M. Français nous en dira sûrement davantage un peu plus tard.

En revanche, jusqu'à aujourd'hui, nulle part on nous a présenté une vision globale des mesures d'accompagnement en ce qui concerne justement la maîtrise du trafic. Il y a beaucoup de choses à faire. Pour améliorer la vitesse commerciale des tl, on pourrait donner davantage de priorité aux bus dans les carrefours. Car il y a peut-être cent personnes dans un bus, alors qu'il n'y en a qu'une par voiture.

L'investissement pour la construction du m2 est énorme, Fr. 600 millions pour le Canton. Il faut que l'on mette toutes les chances de notre côté afin que l'on puisse, sans restreindre la qualité des prestations de transports, diminuer la pollution de l'air à Lausanne.

Pour toutes ces raisons, je vous prie de renvoyer ma motion à la Municipalité. Une motion du Conseil communal n'est pas contraignante. La Municipalité aura toute latitude d'aller dans le sens qu'elle veut. Je ne peux l'obliger, mais lui demande de faire une réflexion globale. Je vous invite donc à soutenir cette motion.

M. Jean-Yves Pidoux (Les Verts): – Je voudrais aussi vous demander de renvoyer cette motion à la Municipalité. Le fait qu'une intervenante ait accusé cette motion d'enfoncer des portes ouvertes et qu'une autre lui ait reproché de proposer la révolution, démontre bien que les interprétations sont assez larges. Il me semble que cela révèle l'espace ouvert pour des planifications et des décisions dans lesquelles le Conseil communal pourrait, selon ses compétences, être impliqué.

Gouverner, c'est prévoir. Cette motion ne requiert pas de charges supplémentaires pour la Municipalité, mais lui demande de donner communication de travaux qu'elle doit exécuter de toute manière, en anticipant et en prévoyant des mesures d'accompagnement qui s'avèrent nombreuses et doivent être coordonnées. Ce travail de la Municipalité implique une planification, des évaluations et des consultations. Si le Conseil communal demande à y être associé, ce n'est faire acte ni de défiance, ni de confiance particulière à l'égard de la Municipalité; c'est demander à être informé en continu et à pouvoir participer là où ses compétences entrent en jeu. Dans ce sens, il me semble que la motion tombe sous le sens. Et surtout, son renvoi à la Municipalité tombe sous le sens.

M. Jean-Luc Chollet (VDC): – C'est là que l'on voit qu'avec de belles théories et une bonne rhétorique, on arrive à nous faire prendre des vessies pour des lanternes!

On investit Fr. 600 millions, on met Lausanne sens dessus dessous, on fait des trous un peu partout, c'est véritablement le chantier du siècle... et l'on n'a pas du tout prévu de mesures d'accompagnement! M. le directeur est un... enfin, je ne veux pas utiliser de mots pour le critiquer. Les tl sont un modèle d'imprévoyance... Ecoutez, il faut tout de même être sérieux! Cela fait des années que les tl planchent sur le transfert modal. M^{me} la motionnaire nous dit qu'il faudrait accorder dans toute la mesure du possible une priorité aux bus dans les carrefours: nous avons voté un crédit important, il y a une dizaine d'années, pour les moyens de télécommunications permettant précisément d'accorder la priorité aux tl dans les carrefours. Moi, je veux bien que l'on enfonce des portes ouvertes, mais de grâce, ne nous cognons pas au chambranle en passant!...

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux:

– C'est une prise en considération d'une motion, mais il y a quand même certaines choses que j'ai personnellement quelque peine à comprendre de votre part. On est en soirée de budget. Vous avez pris acte d'un Plan des investissements. C'est la troisième année consécutive que vous prenez acte de certains millions à dépenser. Les lignes budgétaires sont projetées. Tout à l'heure, M. Santschi nous a dit qu'il faut planifier sur quatre ans. Mais depuis la votation du 24 novembre 2002, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, vous disposez de cette planification de la Municipalité dans les investissements. Dire aujourd'hui que nous ne planifions pas et que nous n'avons rien projeté, c'est faux! D'ailleurs, nous avons inclus cette année une ligne budgétaire au Plan des investissements, puisque pour P+R, Fr. 6 millions ont été ajoutés aux Fr. 22 millions déjà projetés.

Dire que cela ne donnera pas du travail à l'Administration... Mais bien sûr que cela en donne! Déjà rien que le fait d'avoir à réunir la séance et de devoir en prévoir d'autres pour répondre à cette motion va donner du travail. Et cela en donnera pour les six prochains mois, si chaque fois on relance le même type de débat que la semaine passée sur un autre projet, où l'on nous donne des leçons de coordination, d'écoute et je ne sais quoi encore, choses que nous faisons tous les jours en planifiant, en dialoguant. D'ailleurs, je rappelle que demain soir, je l'ai déjà dit au dernier Conseil, une séance est prévue à l'avenue de Cour, à laquelle vous êtes tous invités. Elle fait justement partie des mesures d'accompagnement dans le cadre du Réseau 08. On vous l'a dit, on va le faire, mais c'est un gros travail. Sachez que chaque fois, vous prenez non le temps du municipal – il est là pour ça – mais de notre Administration, qui ne fait pas autre chose en attendant. Je ne vous cache pas que pour l'énorme travail de planification au plateau de la Sallaz – des mesures d'accompagnement allant dans le sens exprimé ce soir – nous sommes très limite par rapport à ce projet global. Dès lors, je n'ai qu'un seul vœu: compter sur une collaboration active à ce projet, qui manifestement nous tient tous à cœur. Travailler tous ensemble et non l'un contre l'autre, comme je le ressens parfois, dans ces grands aménagements de l'espace public.

Le président: – La discussion se poursuit. La parole n'étant plus demandée, je prie M. le rapporteur de nous communiquer les déterminations de la commission.

M. Yves-André Cavin (Rad.): – Au vote final, la commission propose la prise en considération de cette motion par 4 avis favorables, 2 avis contraires et 1 abstention. De plus, comme le délai de réponse de la Municipalité est fixé réglementairement à six mois, il a été repoussé à fin décembre 2005, par un vote à l'unanimité.

Le président: – Celles et ceux qui acceptent de transmettre à la Municipalité la motion de M^{me} Florence Germond sont priés de lever la main. Veuillez compter, s'il vous plaît. Celles et ceux qui refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? Par 47 voix pour, 38 voix contre, vous avez accepté de transmettre cette motion à la Municipalité.

Je vous fais voter la prolongation du délai de réponse jusqu'à fin 2005.

Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main. Celles et ceux qui la refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? Je constate que vous avez accepté cette prolongation. Cet objet est liquidé. Je vous remercie.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu la motion de M^{me} Florence Germond: «Construction du m2: pour un plan de mesures d'accompagnement»;
- ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

de prendre cette motion en considération et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport. Le délai imparti à la Municipalité pour répondre à ladite motion est fixé à fin décembre 2005.

Motion de M. Antoine Verdon et consorts pour la création d'un parlement communal des jeunes⁷

Rapport

Membres de la commission: M. Roger Cosandey, rapporteur, M^{me} Graziella Bertona, M^{me} Alma Bucher, M^{me} Céline Christin, M^{me} Florence Germond, M. Philippe Martin, M. Gilles Meystre, M^{me} Elisabeth Müller, M. Antoine Verdon.

Municipalité: M. Oscar Tosato, municipal, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education.

⁷BCC 2004-2005, T. I (N° 7/II), pp. 736 ss.

Rapport photocopié de M. Roger Cosandey (Soc.), rapporteur : – La commission chargée d'examiner la prise en considération de la motion susmentionnée s'est réunie le 30 août 2004 au bâtiment administratif de Chauderon. Elle était composée de M^{mes} Graziella Bertona, Alma Bucher, Céline Christin, Florence Germond, Elisabeth Müller, et de MM. Philippe Martin (remplaçant M^{me} Françoise Crausaz), Gilles Meystre, Antoine Verdon et Roger Cosandey (rapporteur).

Elle était assistée dans ses travaux par M. Oscar Tosato, conseiller municipal, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education, M^{me} Brigitte Guidollet, chef du Service de la jeunesse et des loisirs, M. Claude Joyet, délégué à la Jeunesse, et M. Fabien Ruf, adjoint administratif au Secrétariat général de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education, qui a pris d'excellentes notes de séance, ce dont nous le remercions vivement.

Par sa motion, M. Verdon demande la création d'un parlement communal des jeunes qui pourrait compléter les Conseils d'enfants, mis en place au niveau primaire, tels qu'ils sont présentés dans le volet «Education et formation» de l'Agenda 21. Le motionnaire considère que ce serait pour les jeunes un bon tremplin pour s'initier à la citoyenneté en général, à la vie politique en particulier. Les jeunes pourraient ainsi améliorer leurs connaissances civiques par une activité pratique. En faisant cette proposition, il se réfère notamment à sa propre expérience au sein du groupe des jeunes gymnasiens de la Constituante qui s'est révélée très enrichissante. Il signale que de telles expériences sont déjà en cours à Genève et dans les cantons de Neuchâtel et du Jura.

Une très large discussion s'engage à propos de cette proposition que la plupart des commissaires jugent bienvenue. Il conviendrait cependant d'élaborer des règles claires, en particulier en ce qui concerne la composition d'un tel parlement. Tous les jeunes, quelle que soit la formation qu'ils suivent, devraient y avoir accès tant il est vrai qu'il faudrait éviter tout élitisme. Il s'agirait évidemment de définir l'âge des participants; la commission estime majoritairement que l'accès au parlement des jeunes devrait être limité à 18 ans. Une fourchette entre 13 et 18 ans pourrait être retenue. Un nombre de 50 participants est évoqué. Il conviendrait de trouver un moyen adéquat pour intéresser les jeunes. S'ils étaient élus, ils seraient sans doute plus motivés que s'ils pouvaient simplement s'annoncer, même par une lettre de motivation. La commission se demande d'ailleurs qui évaluerait les lettres de motivation.

On peut bien sûr craindre que cet exercice soit considéré comme un simple alibi et que ce parlement n'ait aucun pouvoir. Il faudrait par ailleurs éviter qu'il reprenne uniquement les débats du Conseil communal, se contentant d'examiner les préavis de la Municipalité. L'opportunité que le parlement des jeunes aurait de disposer d'un petit budget et d'objectifs clairement définis est donc soulignée. Le recrutement se ferait parmi les élèves des deux dernières

années de la scolarité obligatoire et parmi les jeunes poursuivant des études ou en apprentissage. La fréquence des séances devrait être soutenue afin de développer un véritable sentiment d'appartenance. Quel mandat ce parlement des jeunes recevrait-il et de la part de qui? Sans projet concret, le risque serait grand que ce parlement disparaisse rapidement faute de participants. Selon quelques commissaires, les projets discutés devraient être proposés par les jeunes eux-mêmes. Il faudrait veiller à éviter le non-renouvellement des membres une fois les fondateurs partis.

Le motionnaire suggère que le parlement des jeunes ait la possibilité de présenter des propositions concrètes au Conseil communal, peut-être avec l'aide d'un animateur. A propos de ce dernier, M. Tosato précise que si ce parlement était mis en place, il s'agirait d'une démarche participative qui nécessiterait un accompagnement et engendrerait des coûts.

La commission discute également longuement des activités du Groupe contact jeunesse. Il apparaît que ce groupe ne se réunit plus que rarement et la commission arrive à la conclusion que la prise en considération de la motion de M. Verdon serait l'occasion de repenser dans son ensemble l'organisation de la politique participative des jeunes à Lausanne. Le municipal, interrogé sur la façon dont le préavis serait rédigé, affirme qu'il serait fait appel aussi bien à des jeunes, à des acteurs de la politique jeunesse qu'à des conseillers communaux intéressés afin de mettre en place une structure efficace et répondant aux besoins.

Au vote, la commission accepte à l'unanimité la prise en considération de la motion de M. Verdon. Elle vous invite, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, à en faire de même.

Le président : – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport?

M. Roger Cosandey (Soc.), rapporteur : – Non, Monsieur le Président.

Le président : – J'ouvre la discussion.

Discussion

M. Antoine Verdon (Les Verts) : – La création d'un parlement des jeunes n'est pas une idée nouvelle. Le premier parlement des jeunes a été mis en place en 1979 à Schiltigheim, en Alsace, à l'occasion de l'Année internationale de l'enfance. Il avait pour but, je cite, de «créer des structures qui permettent aux enfants de se faire entendre des pouvoirs publics et aux décideurs de connaître quelque chose de l'enfance». Ce qui était alors une expérience s'est vite transformé en succès et d'autres Conseils ou parlements de jeunes ont été créés dans des villes françaises, surtout à partir de 1985, Année internationale de la jeunesse. Actuellement, des parlements de jeunes sont actifs dans 240 villes françaises et dans la plupart des pays d'Europe, dont la

Suisse, qui en compte une quarantaine. En Suisse romande, c'est dans le canton de Neuchâtel que ces structures sont le mieux organisées. On en trouve ainsi dans des villes telles que La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel ou Le Locle. D'autres Villes romandes ont aussi tenté l'expérience, comme Genève, Yverdon et Villeneuve. Certains de ces parlements existent depuis plus de dix ans, avec des hauts et des bas, certes, mais les résultats se révèlent globalement extrêmement positifs.

Les jeunes disposent d'un petit budget de Fr. 20'000.– à Fr. 30'000.– par année, qu'ils utilisent pour soutenir des projets. Ils ont également la possibilité de proposer des idées au Conseil communal local. Parmi les projets qu'ils ont soutenus ou élaborés figurent entre autres l'instauration de rencontres et la promotion d'échanges en Suisse allemande afin de tenter de briser les barrières linguistiques, la réalisation d'un skate park, l'organisation de concerts et différentes actions de sensibilisation des jeunes à la politique et à la nécessité de voter. A La Chaux-de-Fonds, certaines séances réunissent jusqu'à huitante jeunes, alors que la moyenne se situe aux alentours de quarante. Je pense que Lausanne a besoin d'un parlement des jeunes qui leur permette de se faire entendre et de réaliser leurs projets, mais aussi et surtout qui les pousse à s'intéresser à la vie civique et les aide à s'y impliquer. J'ai souvent entendu la critique qu'un parlement des jeunes ne fonctionnerait pas sur le long terme. Les exemples que j'ai cités prouvent que c'est possible et, en prenant le meilleur des expériences faites, je crois que nous pourrions construire un instrument permettant aux jeunes de vivre une expérience réellement passionnante.

Vous me répondrez qu'il existe déjà un organe similaire sous la forme du Groupe contact jeunesse. Mais si ce dernier a très bien fonctionné pendant une dizaine d'années, il se trouve actuellement en perte de vitesse et aurait grand besoin d'un bol d'air frais. De plus, il permet uniquement de soutenir des projets de jeunes, sans l'appoint de formation civique. Un parlement des jeunes, lui, pourrait également donner un avis à titre consultatif sur des sujets traités par le Conseil communal. Lors de la discussion en commission, il nous est apparu que les deux groupes – contact jeunesse et parlement des jeunes – ne pourraient pas évoluer en parallèle. Les jeunes changent. Le Groupe contact jeunesse a fait son temps et le moment est venu d'envisager une autre structure participative. J'ai moi-même vécu l'expérience d'un parlement des jeunes à la Constituante. Alors que certains nous voyaient déjà singer les politiciens, il me semble que nous avons fourni un travail sérieux, plein de rêves certes, mais qu'est-ce être jeune sans pouvoir rêver? La commission a accepté à l'unanimité de transmettre cette motion à la Municipalité pour étude et rapport et je vous invite à la suivre.

M^{me} Graziella Bertona (Lib.): – Personnellement, je salue très chaleureusement l'initiative du plus jeune de nos collègues, lequel a pourtant une abondante et riche activité politique derrière lui. Cette motion me paraît propice à donner le plus tôt possible aux jeunes un outil d'intégration en tant que citoyens et une opportunité de formation à la

vie civique, ainsi qu'une plate-forme d'apprentissage du débat, au-dessus et hors de la mêlée des partis politiques. Un tel contexte devrait permettre aussi d'exploiter les échanges transculturels au profit des jeunes d'origine étrangère, qui disposeront bientôt du droit de vote et d'éligibilité au niveau communal. Les Libéraux souhaitent que cette structure soit mise sur pied d'une manière qui évite une politisation trop précoce des jeunes et garantisse un mode de participation non élitaire. Dès lors, ils seront très attentifs à l'importance de sa dénomination, la version «conseil des jeunes», évoquée aussi par le motionnaire, aurait notre préférence. Je vous invite à mon tour à soutenir cette motion.

M. Philippe Jacquat (Lib.): – La motion d'Antoine Verdon pour la création d'un parlement communal des jeunes me laisse très dubitatif. C'est le terme de «parlement», notion beaucoup trop restrictive, qui pose un problème de représentativité. En effet, un parlement est une assemblée législative, démocratiquement élue. Quel sera le type de scrutin, de sélection, entre autres? Il irait plutôt à l'encontre du développement évoqué par le dernier paragraphe du motionnaire, qui vise principalement à intéresser un maximum de jeunes à la politique. Sous cette forme, je propose le classement de cette motion.

En revanche, si son but est bien l'apprentissage de notre système politique, démocratique, l'engagement, la responsabilisation, il ne convient pas de se limiter à une notion aussi restrictive que le titre de la motion. Pour moi, un parlement ne résoudrait rien du tout. Si l'objectif est bien de développer l'intérêt des plus jeunes pour l'apprentissage politique, il faut établir la plate-forme la plus large possible et ce au-delà des querelles de clocher stériles, pour que la nouvelle génération soit réellement l'actrice de son futur, qui sera en partie le nôtre.

M. Verdon a déjà prouvé l'excellence de son travail – voir le succès relevé dans la presse lors de la troisième journée politique du Gymnase de la Cité. On pourrait encore stimuler des rencontres périodiques à thème lors d'activités extrascolaires, organiser des journées dans le cadre de l'enseignement. Ou aussi – ce dont il n'a pas parlé et qui serait peut-être une suggestion – comme cela existe dans de nombreuses communes, en particulier dans le canton de Berne, développer un droit d'initiative avec un nombre de signatures proportionnel à la population. Ces mesures me paraissent bien mieux soutenir la notion de responsabilisation, d'engagement politique. Le refus d'entrer en matière pour la création d'un parlement communal n'est donc pas un manque d'intérêt pour ce type de politique, ce n'est pas un refus systématique, ce n'est pas non plus une sanction antijeunes, mais il exprime bien plus la volonté de permettre, sur un sujet aussi important, un élargissement du débat valorisant une notion moins restrictive des possibilités d'apprentissage politique et de représentation des jeunes. Je serais très heureux d'entendre des propositions complémentaires de M. Verdon pour une motion plus élargie, à transmettre directement à la Municipalité.

M. Nelson Serathiuk (Hors parti): – Je suis pour le renvoi de cette motion à la Municipalité, même si je n'ai pas beaucoup d'illusions quant à un parlement des jeunes. Je pense que le développement du conseil des jeunes sur leur lieu de travail ou d'études pourrait être un très bon apprentissage de la démocratie et nous inciterait peut-être à changer notre système politique. Il ne s'agit pas seulement d'apprendre notre système politique, mais de le changer. Je pense que les partis ici présents devraient songer à promouvoir le droit de vote et d'éligibilité des jeunes à l'échelon communal, cantonal et fédéral, car un certain nombre de pays ont déjà introduit ces droits à partir de 16 ans. Les jeunes d'aujourd'hui entrent dans le monde actif beaucoup plus tôt. Je pense qu'ils ont leur mot à dire sur ce qu'ils vivent dans cette société, une vie souvent faite d'exclusion et d'exploitation de leur travail, en tant que jeunes.

M^{me} Sylvie Freymond (Les Verts): – Personnellement, je pense qu'il ne sert à rien de pinailler. Il s'agit d'une proposition. Il y aura un projet, qui ne sera pas rigide. M. Verdon a proposé quelques idées. On dispose de pistes. Des expériences se sont bien passées, d'autres peut-être un peu moins bien. Rien n'empêche d'être créatif. C'est pourquoi je vous demande de soutenir cette motion.

M. Antoine Verdon (Les Verts): – Certains organes délibérants de jeunes ont adopté le nom de conseil. Si cela peut rassurer M. Jacquat, je ne verrais pas d'objection à ce que nous fassions de même à Lausanne.

Le président: – La discussion se poursuit. La parole n'étant plus demandée, je prie M. le rapporteur de nous communiquer les déterminations de la commission.

M. Roger Cosandey (Soc.), rapporteur: – La commission accepte à l'unanimité la prise en considération de la motion de M. Verdon et vous invite à faire de même.

Le président: – Celles et ceux qui acceptent de transmettre à la Municipalité la motion de M. Antoine Verdon sont priés de lever la main. Celles et ceux qui refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? A une bonne majorité, avec quelques refus et abstentions, vous avez accepté de transmettre cette motion à la Municipalité. Cet objet est liquidé. Je vous remercie.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu la motion de M. Antoine Verdon et consorts pour la création d'un parlement communal des jeunes;
- ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

de prendre cette motion en considération et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Motion de M. Gianni John Schneider et consorts: «Un site internet culturel performant: un atout touristique pour la Ville»⁸

Rapport

Membres de la commission: M. Philippe Mivelaz, rapporteur, M^{me} Alma Bucher, M^{me} Sylvie Freymond, M^{me} Isabelle Mayor, M^{me} Thérèse de Meuron, M. Gilles Meystre, M^{me} Graziella Schaller, M. Gianni John Schneider.

Municipalité: M. Daniel Brélaz, syndic.

Rapport photocopié de M. Philippe Mivelaz (Soc.), rapporteur: – La commission s'est réunie pour une seule séance le 6 septembre 2004. Elle était composée des conseillers communaux suivants:

M^{mes} Alma Bucher, Thérèse de Meuron, Sylvie Freymond (remplaçant M^{me} Sylvianne Bergmann), Isabelle Mayor, Graziella Schaller (remplaçant M. Robert Fox) et de MM. Gianni John Schneider, Gilles Meystre, Philippe Mivelaz (rapporteur).

La Municipalité était représentée par M. le syndic Daniel Brélaz accompagné de M^{me} Michelle Bohin, chef du Service de l'information (SPI), M. Yann Rod, webmaster a. i., M^{me} Marie-Claude Jequier, chef du Service de la culture et M. Guy Wuilleret, chef du Service d'organisation et d'informatique.

Les notes de séance ont été tenues par M^{me} Christiane Wirz (SPI), que nous remercions pour la qualité de son travail.

Partant de son constat d'utilisateur d'Internet, le motionnaire relève que le site officiel de la Ville de Lausanne paraît quelque peu «dater» en comparaison d'autres sites tels que ceux de Genève ou de Lucerne. Le site de Lausanne a été conçu dans les années 1999-2000 et ouvert officiellement en 2001. L'un des principaux griefs du motionnaire par rapport à la situation actuelle, est une certaine lenteur de la navigation à travers une arborescence compliquée. Il regrette aussi l'absence d'une page «vitrine», permettant d'avoir en un coup d'œil, une idée de l'offre culturelle du moment. Une telle page permettrait au visiteur étranger voulant passer quelques jours dans notre ville, de s'organiser facilement un programme de visites ou de spectacles en fonction de ses goûts et aspirations. Le motionnaire met l'accent sur l'importance que revêt une telle vitrine culturelle pour la promotion touristique de Lausanne. Il souhaiterait par ailleurs que ce site culturel soit un projet pilote pour une refonte générale du site de la Ville.

M. le syndic et les membres de l'Administration responsables du site expliquent que l'unité Internet est en pleine

⁸BCC 2004-2005, T. I (N° 4), p. 431.

réflexion depuis le début de l'année sur une rénovation du site pour le rendre plus attractif. Des projets de maquettes ont déjà été testés sur Intranet. La réflexion menée à ce jour s'oriente vers une *home page* présentant plusieurs accès thématiques (culture, sport, écologie, économie, etc.), au lieu des trois entrées actuelles intitulées «pratique», «officielle» et «vivante». La structure va aussi vers une certaine indépendance des services, les responsabilisant pour l'entretien et la mise à jour de leur partie.

L'une des questions soulevée par la motion est de savoir s'il est nécessaire de créer un site spécifique à la culture, comme le suggère son titre, ou s'il faut, au contraire, conserver la structure actuelle d'un portail principal www.lausanne.ch à partir duquel l'internaute navigue vers ses pôles d'intérêts. La création d'un site spécifique à la culture poserait le problème de savoir s'il ne faut pas également ouvrir cette possibilité – jadis refusée par la Municipalité – aux autres services, comme les services commerciaux ou celui des sports. Par ailleurs, «l'entrée» la plus évidente pour un internaute connaissant peu ou pas Lausanne semble être le site officiel.

Une autre question débattue est celle des moyens à engager, notamment en termes de personnel chargé de la mise à jour de cette vitrine internet. Il est rappelé, par exemple, que le Service de la culture ne dispose d'aucun poste lié à la communication et à la promotion de la culture, contrairement au Service des sports. La question est aussi de savoir ce que doit contenir un tel site – la définition donnée par le motionnaire est très large et englobe, par exemple, les monuments architecturaux et les parcs publics – que ce soit du point de vue des domaines culturels ou de leur situation géographique. Il a en effet été relevé l'intérêt d'englober la promotion culturelle de la région, voire du canton, par de meilleures collaborations avec les Autorités et les organismes concernés. La question des moyens a logiquement orienté le débat sur les priorités à accorder pour l'affectation des ressources de la Ville: actualisation du site officiel; promotion culturelle par d'autres moyens; offrir plus de liens, à partir du site www.lausanne.ch vers d'autres sites à caractère culturel, etc.

La commission n'a pas tranché ces diverses questions, considérant que cela n'était pas nécessaire à ce stade d'une prise en considération de motion. Elle s'est accordée en revanche sur le fait que, si Lausanne avait une offre culturelle de qualité, sa promotion et sa publicité devraient être améliorées, notamment par le média devenu incontournable aujourd'hui qu'est l'Internet.

C'est ainsi que la commission composée des huit membres présents susmentionnés, s'est prononcée à l'unanimité pour la prise en considération de la motion de M. Gianni John Schneider et consorts.

Le président: – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport?

M. Philippe Mivelaz (Soc.), rapporteur: – Non, Monsieur le Président.

Le président: – J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. La Municipalité désire-t-elle intervenir? Ce n'est pas le cas. Monsieur le Rapporteur, veuillez nous communiquer les déterminations de la commission.

M. Philippe Mivelaz (Soc.), rapporteur: – La commission s'est prononcée à l'unanimité en faveur du renvoi de la motion à la Municipalité.

Le président: – S'il n'y a pas d'opposition, nous passons au vote.

Celles et ceux qui acceptent de transmettre à la Municipalité la motion de M. Gianni John Schneider et consorts sont priés de lever la main. Celles et ceux qui refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? Presque à l'unanimité, avec une abstention, vous avez décidé de transmettre cette motion à la Municipalité. Cet objet est liquidé. Je vous remercie.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu la motion de M. Gianni John Schneider et consorts: «Un site internet culturel performant: un atout touristique pour la Ville»;
- oui le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

de prendre cette motion en considération et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Interpellation de M^{me} Sylvie Freymond: **«Quelle politique municipale envers la pollution et les encombrements générés par les 4x4?»⁹**

Développement polycopié

Que ce soit à Londres, à Genève, à Paris ou encore à Vevey, une certaine préoccupation se manifeste en ce qui concerne la prolifération importante, depuis quelques années, d'engins motorisés dénommés 4x4.

En effet, outre le fait que ces véhicules peuvent se montrer particulièrement dangereux pour la sécurité des piétons et des cyclistes, ils sont extrêmement polluants. Selon un article de *24 heures* du 26 juin 2004, reprenant une récente intervention d'un conseiller communal veveysan, ils «émettent près de quatre fois plus de gaz carbonique que les voitures les moins polluantes et consomment des niveaux élevés de carburant: jusqu'à 23,9 litres aux 100 kilomètres en ville».

⁹BCC 2004-2005, T. I (N° 7/I), p. 594.

Il est donc à prévoir qu'ils vont rendre encore plus difficile l'application du plan de mesures OPair auquel Lausanne est soumise.

De plus, leur volume exagéré, pour une cité à la voirie restreinte telle que Lausanne, constitue une occupation de la voirie et des zones à macaron qui nuit aux autres usagers.

Cela étant, je remercie la Municipalité de répondre aux questions suivantes :

1. La Municipalité est-elle consciente des problèmes que peut engendrer l'effet de mode que constitue l'utilisation de 4x4 sur le territoire lausannois et qui, semble-t-il, va croissant ?
2. Quelles sont les mesures concrètes en matière de sécurité routière, de lutte contre la pollution et de politique de stationnement que la Municipalité serait habilitée à prendre afin de tenter de remédier aux problèmes que posent ces véhicules ?
3. La Municipalité serait-elle disposée à mettre ces mesures en œuvre et si oui, dans quel délai ?

Réponse photocopiée de la Municipalité

En préambule, il est important de rappeler qu'un véhicule est considéré comme un 4x4 seulement s'il a quatre roues motrices. Le débat actuel s'est surtout centré sur le terme de 4x4 en référence à la carrosserie et non au type de transmission ! Le terme le plus adéquat serait plutôt celui de « gros véhicules ».

Si on se réfère à la classification des automobiles selon leur mode de transmission, le TCS dans sa brochure « catalogue de consommation » recense :

- 621 modèles de voitures 4x4 (dont 415 fonctionnant à l'essence et 206 au diesel) ;
- 3725 modèles de traction avant ou arrière (dont 2547 fonctionnant à l'essence et 1178 au diesel).

Le premier enseignement qu'on peut tirer de ces valeurs est qu'il est bien difficile d'identifier un 4x4 sans avoir l'œil d'un expert. En outre, les différences sont notables entre les différents types de véhicules 4x4 ; pour s'en convaincre il suffit de comparer deux voitures de cette catégorie : une Subaru Justy et une Range Rover.

Marque	Modèle	Cylindrées [cm ³]	Puissance [CV]	Consommation urbaine [l/100 km]	CO ₂ [g/km]
Subaru	Justy*	1328	93	8,7	166
Land Rover	Range Rover**	4398	286	22,2	389

* Version G3X Justy 1.3 AWD.

** Version 4.4 V8 Vogue Westminster.

Les valeurs de consommation et d'émission de la Subaru permettent de relativiser quelque peu les valeurs tirées de l'article de 24 heures, qui sont extrêmes et peu représentatives du parc automobile.

Cela étant, la Municipalité répond comme suit aux questions de l'interpellatrice.

1. *La Municipalité est-elle consciente des problèmes que peut engendrer l'effet de mode que constitue l'utilisation des 4x4 sur le territoire lausannois et qui, semble-t-il, va croissant ?*

La Municipalité est consciente que les deux principaux reproches formulés à l'encontre de ces « gros véhicules » sont leur pollution excessive et leur dangerosité à l'encontre des autres usagers, notamment les piétons.

Au niveau de la pollution, la problématique n'est pas centrée autour des véhicules 4x4, mais plutôt autour des voitures gourmandes en carburant ; les moteurs diesel émettent 10 à 15% de dioxyde de carbone en moins, mais environ trois fois plus d'oxydes d'azote (NO_x) et jusqu'à 1000 fois plus de particules respirables (PM10). Les voitures diesel ont l'avantage, par rapport aux voitures essence, d'émettre 12% de moins de CO₂. L'effet positif des moteurs diesel en termes de rejets de CO₂ est cependant pratiquement annulé par leur effet négatif dû aux particules respirables, si bien qu'actuellement les voitures diesel sans filtre à particules ne contribuent généralement pas à limiter le réchauffement climatique.

En ce qui concerne la dangerosité de ces « gros véhicules », un article paru dans la *Revue automobile* du 5 août 2004 donne des résultats précieux quant à la sécurité liée aux 4x4. En effet, quatre praticiens se sont penchés sur les conséquences des accidents impliquant ce type de véhicules et ont tiré les conclusions suivantes :

- pas d'implication plus importante de ce type de véhicules dans les accidents ;
- pas de croissance des accidents mortels (piétons y compris) ;
- pas d'influence particulière sur la circulation en général.

Relevons encore que, du point de vue de la gravité des blessures lors d'accidents, c'est surtout la vitesse qui est le facteur clé. Le type de véhicule a aussi son importance, mais à un degré moindre.

2. *Quelles sont les mesures concrètes en matière de sécurité routière, de lutte contre la pollution et de politique de stationnement que la Municipalité serait habilitée à prendre afin de tenter de remédier aux problèmes que posent ces véhicules ?*

En ce qui concerne la sécurité routière, la Municipalité a mis en place, depuis de nombreuses années, un certain nombre de mesures coordonnées, que ce soit par les

missions de la Police, par la prévention ou au niveau de la gestion du réseau routier et des aménagements urbains. Citons notamment la création de plus de 25 zones à vitesse limitée à 30 km/h.

Les conséquences sur la sécurité sont parlantes puisque si, en 1983, on dénombrait 6 tués et 643 blessés suite à des accidents de la route sur le territoire communal, ces chiffres sont, pour 2003, respectivement de 2 tués et de 444 blessés.

En matière de pollution, l'élaboration et l'application du plan des mesures (OPair) est de la compétence du Canton, en collaboration avec les Communes concernées. Un catalogue de nombreuses mesures d'assainissement a été défini. Un certain nombre de ces mesures sont de compétence communale et la Municipalité les applique depuis 1995, au fur et à mesure des opportunités. Il s'agit principalement de toutes les mesures découlant du Plan directeur communal et tendant à favoriser l'utilisation des transports publics ou de moyens de déplacements écologiques (marche, vélos, véhicules électriques).

Pour ce qui est des autres mesures telles que celles liées à la technique des véhicules ou à la fiscalité, il faut signaler qu'il existe déjà une certaine dissuasion, par le biais de la taxe cantonale sur les véhicules à moteur, qui tient compte de la puissance et de la cylindrée des moteurs. Des modifications de ce type de mesure sont de la compétence cantonale, voire fédérale.

La définition de la catégorie des véhicules et leur stationnement sur le domaine public sont régis par la Loi sur la circulation routière (LCR) et, plus concrètement, par l'Ordonnance sur la signalisation routière (OSR) et l'Ordonnance sur les exigences techniques des véhicules (OETV). Il y est précisé notamment la définition des catégories de véhicules qui ne prévoit pas de différenciation du véhicule par son type de transmission. Concrètement, les véhicules automobiles, dont il est question ici, sont tous dans la catégorie M₁ (voitures automobiles légères, 9 places au maximum, moins de 3,5 t). Par conséquent, la Municipalité ne peut entrer en matière sur l'introduction d'un prix du stationnement en fonction de la transmission du véhicule, car ce serait contraire à la LCR.

3. *La Municipalité serait-elle disposée à mettre ces mesures en œuvre et si oui, dans quel délai?*

Comme précisé plus haut, la Municipalité met en œuvre, depuis des années, toutes les mesures de sa compétence pour améliorer la sécurité routière en général et participer à l'assainissement de l'air. Elle collabore avec les Autorités cantonales pour les domaines qui ne sont pas de sa compétence tels que l'application du plan des mesures OPair.

En ce qui concerne les autres propositions de l'interpellatrice, elle constate qu'elles ne sont, ni techniquement ni légalement applicables pour l'heure.

Le président: – La réponse municipale ayant été remise par écrit à l'ensemble du Conseil, je demande toutefois si la Municipalité a quelque chose à ajouter? Ce n'est pas le cas. J'ouvre la discussion.

Discussion

M^{me} Sylvie Freymond (Les Verts): – Je vais tenter d'abrégé, car cette réponse pourrait comporter de longs développements si je voulais m'attacher à chaque ligne. Tout d'abord, je remercie la Municipalité pour son petit cours visant à m'expliquer que les 4x4 ne sont finalement pas vraiment un problème. Il est clair, je ne l'ai jamais caché, je ne conduis pas. Mais il est utile de m'instruire.

La réponse à ma première question rejoint ce que je viens de dire. Pour la Municipalité, ce n'est visiblement pas un problème. Je relève toutefois qu'elle a certaines lectures que je n'ai pas, soit la *Revue automobile*. Vous ne serez guère étonnés, je pense, si je préfère la littérature que l'on trouve à l'ATE ou, par exemple, à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie – www.ademe.fr.

Pour les réponses aux questions N°s 2 et 3, et surtout à la question N° 3...

Le président: – Pouvez-vous faire un peu silence et fermer les portes, s'il vous plaît!... Et rappeler peut-être quelques personnes, car le quorum est quelque peu juste... S'il n'est pas atteint dans un instant, je vais devoir lever la séance. Je vous prie donc de rappeler vos membres. Vous pouvez continuer, Madame.

M^{me} Sylvie Freymond (Les Verts): – Je poursuis donc. Je vais tout d'abord commenter la réponse à la question N° 3. La Municipalité dit: *En ce qui concerne les autres propositions de l'interpellatrice, elle constate qu'elles ne sont ni techniquement ni légalement applicables pour l'heure.* J'ai lu et relu mon texte, je n'y ai trouvé aucune proposition.

La question N° 2 était en effet la suivante: *Quelles sont les mesures concrètes en matière de sécurité routière, de lutte contre la pollution et de politique de stationnement que la Municipalité serait habilitée à prendre afin de tenter de remédier aux problèmes que posent ces véhicules?* De deux choses l'une: je ne sais pas où l'on y voit une proposition. Ou alors, la Municipalité a imaginé lire dans mes pensées et cru que je demandais une taxe sur les 4x4 uniquement. Et, comme il est dit, une taxe établie sur le système de transmission. J'ose espérer qu'elle n'a pas payé une voyante, qui lui aurait conseillé cela. Toutefois, admettons que je l'aie proposé. La Municipalité me répond que ce ne serait pas légal. J'en suis quelque peu surprise, car j'ai relevé dans *24 heures* du 3 décembre les propos de M. Romain Boichat, chef du Service cantonal des automobiles, qui déclare: *Les Cantons sont souverains en la matière. On pourrait même taxer la largeur des pneus si on le voulait, en ce qui concerne la taxe automobile cantonale.*

Pourquoi donc la Ville aurait-elle des moyens plus restrictifs? Même si la Municipalité n'a pas tenté d'imaginer des mesures à prendre, j'ai relevé depuis lors des informations dans une réponse à une autre interpellation et dans un préavis. Visiblement, ce sujet ne l'enthousiasme guère. Appliquer des taxes différenciées de stationnement n'est pas équitable, trop difficile à mettre en œuvre.

Je ne déposerai donc pas de résolution, mais... Mais j'exprime toutefois un souhait: que nos municipaux, députés, fassent bon accueil au projet de règlement de taxes différenciées qui leur sera soumis bientôt. Et selon ce qui se passera, les modifications légales qui pourront intervenir, eh bien, pourquoi ne pas revenir ensuite avec quelque chose qui sera une proposition: soit une motion!

M. Jean-Luc Chollet (VDC): – Les propositions des Verts provoquent fréquemment sur moi des démangeaisons épidermiques. Mais celle-là, je la trouve infiniment sympathique. Non parce que mes voitures ont largement atteint la trentaine, ressemblent plus à des tas de ferraille et que je m'y plais dedans. Mais parce qu'à voir certains conducteurs – et conductrices de plus en plus! – s'identifier à leur véhicule qui tient plus du char d'assaut que de la voiture, je pense qu'il y aurait une intéressante étude psychologique à réaliser sur ce phénomène d'identification.

Mais puisque j'ai été interpellé indirectement par une allusion au Grand Conseil, je peux vous dire que oui, mon homonyme Jean-Marc Chollet, des Verts – mais un Vert farouchement indépendant – a effectivement déposé une motion proposant de taxer selon certains critères: poids, degré de pollution, consommation. D'en faire un mix plutôt que se fonder sur la seule cylindrée. L'idée de M^{me} Freymond n'est pas applicable pour une ville seule, fût-elle la capitale. C'est au moins le Canton qui peut légiférer en matière de fiscalité. Ce serait souhaitable sur le plan suisse, mais commençons par le Canton. C'est pour cela que je peux dire que je partage son souhait et celui de son groupe et qu'il est relayé au Grand Conseil. Et pour une fois, le Conseil d'Etat semble vouloir avancer assez rapidement. Alors, affaire à suivre...

Le président: – La discussion se poursuit. La parole n'est plus demandée. L'interpellatrice n'ayant pas déposé de résolution, l'affaire est liquidée.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu l'interpellation de M^{me} Sylvie Freymond: «Quelle politique municipale envers la pollution et les encombrements générés par les 4x4?»;
- ouï la réponse municipale;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Interpellation de M^{me} Christina Maier pour des mesures favorisant l'utilisation de véhicules électriques et/ou hybrides¹⁰

Développement polycopié

Par souci environnemental, la Municipalité a pris bon nombre de mesures afin de décourager l'utilisation des véhicules privés en ville tout en promouvant les transports publics et la mobilité douce. On note que cette politique municipale, couplée à la bonne volonté et/ou aux efforts fournis par les Lausannois ont en partie porté leurs fruits puisque 35% des personnes actives occupées résidant dans la capitale vaudoise se rendent à leur travail en voiture contre 56% en moyenne cantonale¹¹. Hélas, la qualité de l'air de l'agglomération lausannoise n'en a pas pour autant été améliorée de manière suffisante, puisque des études montrent qu'elle s'est même dégradée dans certaines zones entre 1995 et 2000¹², les normes OPair¹³ étant dépassées dans bien des endroits. Notons que si la voiture de tourisme ne contribue «que» pour 24% aux émissions du principal polluant (NO_x), il paraît évident que des efforts doivent être poursuivis afin de réduire aussi les émissions polluantes globales des véhicules privés.

Ces actions devraient cependant tenir compte du fait que dans un certain nombre de professions et d'activités économiques, l'utilisation d'un véhicule individuel reste indispensable. Et si l'on peut encore espérer une légère diminution du nombre de voitures employées à des fins professionnelles par les Lausannois ou les entreprises lausannoises grâce au développement des transports publics, il restera toujours un seuil incompressible au-dessous duquel il ne sera plus possible de descendre sans risquer d'asphyxier... l'activité économique de notre ville. Concernant ce dernier point, en accordant des facilités de stationnement aux dépanneurs lausannois contre rémunération de Fr. 1500.–/an, suite à un accord avec l'association DECLIC, la Municipalité a d'ailleurs déjà fait un pas dans la voie d'une flexibilisation de la politique de stationnement pour tenir compte des besoins des entreprises concernées¹⁴.

Afin de proposer des pistes visant à répondre au double objectif de diminuer les sources de pollution de l'air tout en évitant d'entraver l'activité économique lausannoise, je soumetts à la Municipalité les questions suivantes:

1. La Municipalité envisage-t-elle, en complément aux mesures déjà prises, d'encourager l'utilisation de véhicules électriques (qui par «essence» n'émettent pas de NO_x) ou de véhicules hybrides, ou d'acquérir de tels véhicules pour les besoins de l'Administration?

¹⁰BCC 2004-2005, T. I (N° 7/I), p. 594.

¹¹Recensement fédéral de la population, 2000, SCRIS.

¹²«Qualité de l'air dans les agglomérations lausannoise et morgienne: plan des mesures OPair, situation 2000 et évolution», novembre 2002.

¹³Ordonnance sur la protection de l'air.

¹⁴BCC 2004-2005, T. I (N° 7/I), p. 592.

2. Ne serait-il pas possible d'accorder, par exemple, aux entreprises bénéficiant de l'autorisation spéciale « dépannage » la gratuité ou une forte réduction pour cette prestation s'il s'agit de véhicules électriques ou de véhicules hybrides ?
3. A l'heure actuelle, le coût annuel d'un macaron permettant de bénéficier d'une autorisation de stationnement prolongée pour les habitants ou les entreprises s'élève à Fr. 400.–/an (+ Fr. 20.– de taxe) quel que soit le type de véhicule. Pourquoi ne pas moduler ce tarif en fonction du degré de pollution atmosphérique émise par les véhicules, par exemple en accordant une réduction maximale aux véhicules électriques, puis un tarif progressif pour les autres véhicules selon le critère de pollution ?

Je remercie la Municipalité pour ses réponses.

Réponse photocopiée de la Municipalité

Actuellement, la majorité des grands constructeurs automobiles réduisent leurs investissements dans la recherche relative aux véhicules électriques pour se tourner vers d'autres formes d'énergie (Gaz Naturel Carburant – GNC, pile à combustible). Le marché des automobiles électriques et/ou hybrides est resté marginal de par quelques inconvénients majeurs (coûts, autonomie, poids, etc.). Les scooters électriques, en revanche, sont suffisamment mûrs pour mériter une action de promotion significative en leur faveur.

Depuis 1998, la Ville de Lausanne a soutenu la promotion des scooters électriques. Trois types d'actions ont été utilisés :

1. un prix rendu attractif de Fr. 3590.–, grâce à une subvention de Fr. 700.– couplée à un rabais équivalent de l'importateur ;
2. l'installation de 10 bornes de recharge électriques situées au centre de la ville où l'électricité est fournie gratuitement ;
3. des campagnes de promotion.

Jusqu'à ce jour, 118 scooters ont trouvé preneur. La Municipalité a décidé de redynamiser cette action par :

1. l'octroi d'une nouvelle tranche de subvention de Fr. 1000.– chacune pour une cinquantaine d'unités couplée à un rabais de Fr. 500.– de l'importateur ;
2. l'installation d'une nouvelle série de bornes de recharge situées près des centres de quartier pour couvrir l'ensemble de la ville ; cette action aura lieu dans le cadre du volet mobilité de l'Agenda 21 ;
3. le lancement de nouvelles campagnes de promotion.

Lausanne s'est désormais associée au programme New Ride et animera des stands cet été lors de plusieurs manifestations. Un diaporama sera également diffusé dans quelques bureaux de poste.

Pour réduire de manière significative les émissions polluantes liées au trafic, la Municipalité mise sur le recours au Gaz Naturel Carburant (GNC). En effet, avec les véhicules au gaz naturel, les émissions d'oxydes d'azote (NO_x) sont réduites de 60% et celles de CO₂ de 25% par rapport aux véhicules à essence. La formation d'ozone et les rejets acides diminuent quant à eux de 50% à 90%. La comparaison avec les poids lourds fonctionnant au diesel est encore plus impressionnante.

Depuis début août, la Municipalité encourage également l'acquisition de véhicules à gaz naturel comprimé auprès du grand public, grâce à une subvention de Fr. 1000.– par véhicule et un don de 1000 kg de gaz à retirer de la station de compression de Perrelet. Quatre voitures ont déjà trouvé preneur.

Concernant l'acquisition de véhicules plus respectueux de l'environnement par l'Administration, les Services industriels ont acquis 7 scooters électriques, 2 voitures électriques, une Toyota Prius hybride et 17 véhicules à gaz. Lors des prochaines autorisations d'achats, seuls des véhicules fonctionnant au GNC seront pris en considération. La Direction de la sécurité publique possède 5 scooters électriques et la Direction des travaux 2 scooters électriques et 2 Toyota Prius.

Les Services industriels collaborent avec les tl pour l'acquisition de bus à gaz. Actuellement, 25 unités de ce type ont été livrées ou commandées et une nouvelle tranche est en préparation. Une nouvelle unité de compression est également à l'étude.

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité répond comme suit aux questions posées :

1. *La Municipalité envisage-t-elle, en complément aux mesures déjà prises, d'encourager l'utilisation de véhicules électriques (qui par « essence » n'émettent pas de NO_x) ou de véhicules hybrides, ou d'acquies de tels véhicules pour les besoins de l'Administration ?*

Comme développé ci-avant, la Municipalité fait un effort important de promotion pour ce type de véhicules. Elle continuera cet effort ces prochaines années en restant attentive à l'évolution technique qui devrait permettre de disposer de véhicules plus performants et meilleur marché.

2. *Ne serait-il pas possible d'accorder, par exemple, aux entreprises bénéficiant de l'autorisation spéciale « dépannage » la gratuité ou une forte réduction pour cette prestation s'il s'agit de véhicules électriques ou de véhicules hybrides ?*

La Municipalité estime que la facilité actuelle accordée aux entreprises va dans le sens de l'amélioration de la qualité de l'air dans la mesure où elle facilite le stationnement de ces véhicules en réduisant leur itinéraire de recherche de place. Il serait, pour l'heure, prématuré d'aller plus loin,

mais la Municipalité reste ouverte à l'examen de toute nouvelle mesure permettant d'améliorer la qualité de l'air.

3. *A l'heure actuelle, le coût annuel d'un macaron permettant de bénéficier d'une autorisation de stationnement prolongé pour les habitants ou les entreprises s'élève à Fr. 400.–/an (+ Fr. 20.– de taxe) quel que soit le type de véhicule. Pourquoi ne pas moduler ce tarif en fonction du degré de pollution atmosphérique émise par les véhicules, par exemple en accordant une réduction maximale aux véhicules électriques, puis un tarif progressif pour les autres véhicules selon le critère de pollution?*

Actuellement, l'Administration gère quelque 8000 macarons autorisant le stationnement prolongé des résidents dans leur quartier. Outre le fait qu'il n'existe aucune classification valable du degré de pollution par type de véhicule, la mise en place d'une modulation de tarif selon le degré de pollution du véhicule occasionnerait un travail administratif important pour vérifier que chaque détenteur possède toujours le même véhicule. Considérant que le marché de la voiture électrique ou hybride est très marginal, la Municipalité estime pour l'heure disproportionnée l'introduction d'une telle mesure.

Le président: – La réponse municipale ayant été remise par écrit à l'ensemble du Conseil, je demande toutefois à la Municipalité si elle a quelque chose à ajouter? Ce n'est pas le cas. J'ouvre la discussion.

Discussion

M^{me} Christina Maier (Hors parti): – Je remercie beaucoup la Municipalité pour sa réponse, d'autant plus qu'elle contient des éléments très positifs. Mon interpellation demandait donc quelles étaient les mesures prises et envisagées par la Ville pour favoriser l'utilisation de véhicules moins polluants, électriques, hybrides, à gaz, etc. On apprend que la Municipalité relance l'action de promotion des scooters électriques, encourage la population à acheter des véhicules à Gaz Naturel Carburant par des subventions. Signalons aussi que les Services industriels ont entre-temps organisé, à l'intention du public, des journées de démonstration et d'information au sujet des véhicules à Gaz Naturel Carburant et hybrides. Je trouve très positif l'achat par l'Administration de plusieurs véhicules à gaz, moins polluants, pour ses propres besoins. Il m'intéresserait occasionnellement d'en connaître le nombre total pour estimer ce potentiel. Il est évident que la généralisation progressive de ce type de véhicules est nécessaire, car ils contribuent à diminuer la pollution atmosphérique de la ville.

D'autre part, l'achat et la généralisation de ces véhicules pour la Ville entrent tout à fait dans le cadre des actions à entreprendre pour parvenir aux objectifs du protocole de Kyoto. Chaque entreprise sera obligée de participer et de démontrer les efforts qu'elle fait afin d'atteindre une diminution de 8% du CO₂ entre 1990 et 2008. La Ville devra

certainement présenter un projet précisant quelles mesures elle entend prendre. Et ce point est évidemment très important.

J'avais l'intention de proposer une résolution, mais j'ai pris entre-temps contact avec M^{me} la directrice des Services industriels, car il s'agissait d'une préoccupation partagée par d'autres Villes. Genève a lancé une étude pour prévoir l'achat de ce type de véhicules. Le problème des véhicules hybrides ou à gaz est qu'ils sont un peu plus coûteux que les véhicules traditionnels. L'idée est donc de se rapprocher d'autres Villes, d'autres collectivités publiques pour effectuer des achats en commun, négocier des rabais de flotte. J'ai appris que cela a été fait, que des collaborations sont trouvées. C'est donc un projet qui roule – alors, bonne route!

M^{me} Eliane Rey, municipale, directrice des Services industriels: – J'ai le plaisir de confirmer qu'étant donné que le Conseil communal a accepté l'achat des véhicules, en particulier des modèles à gaz, que la Direction des services industriels a proposé, nous allons lancer un appel d'offres conjointement avec les Services industriels genevois et la Ville de Genève, qui souhaitent acquérir environ 40 véhicules à gaz au total. Nous allons nous joindre à eux. On espère obtenir ainsi des prix plus favorables.

D'autre part, nous poursuivons nos actions pour encourager et sensibiliser le public à l'utilisation de véhicules à gaz, beaucoup moins polluants que les véhicules normaux: près de 25% de réduction des émissions de CO₂ et moins 60% d'émissions de NO_x.

Encore faut-il disposer de stations de distribution de gaz. Pour l'heure, sachez qu'il y a un programme au sein de Gaznat, dont la Ville est actionnaire, visant à créer 25 stations de ravitaillement de gaz en Suisse romande et d'attribuer une aide pour leur construction. La Ville de Lausanne a donc des projets, mais nous en parlerons l'année prochaine.

Le président: – La parole n'étant plus demandée et M^{me} l'interpellatrice n'ayant pas déposé de résolution, l'affaire est liquidée.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu l'interpellation de M^{me} Christina Maier pour des mesures favorisant l'utilisation de véhicules électriques et/ou hybrides;
- oui la réponse municipale;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Interpellation de M^{me} Françoise Longchamp :
« Quel avenir pour le quartier de Valmont ? »¹⁵

Développement polycopié

La décennie 1954-1964 s'est caractérisée par la construction de nombreux quartiers d'habitation dans la couronne nord et ouest de notre commune, et en particulier le quartier de Valmont.

En 1956, un concours d'idées est ouvert pour l'aménagement de ce secteur. L'étude définitive entreprise par le Service d'urbanisme de la Ville, en collaboration avec les architectes N. Petrovich Niegoch et R. Weber, aboutira à la légalisation d'un plan de quartier en 1958.

Dans la partie nord du quartier, trois bâtiments de 16 étages, ainsi qu'un bâtiment de 9 étages, à l'ouest, sont construits. Un bâtiment de six étages, situé dans la partie inférieure du terrain, complète l'ensemble. Les 431 logements ainsi bâtis permettent d'accueillir plus de 1800 habitants.

A l'heure actuelle, les travaux pour la construction du m2 vont bon train, après que la variante « Valmont » ait été abandonnée.

En amont de l'autoroute, dans le secteur de Vennes-Croisettes, le secteur compris dans la « boucle » d'accès à l'autoroute a été déboisé. Selon le rapport de synthèse final de l'étude du prolongement du métro vers le nord-est, une connexion à un atelier-garage sera implantée entre la station « Vennes P+R » et la bretelle autoroutière.

Si les concepteurs du quartier de Valmont avaient, à l'origine, prévu et construit un centre commercial, celui-ci a depuis lors malheureusement disparu. Une partie des habitants de ce quartier, vieillissant et, ou, non motorisés, doivent prendre le bus N° 6 pour aller faire leurs courses. Un grand nombre d'entre eux prennent toutefois au retour le bus N° 5 jusqu'à l'arrêt de Vennes, afin d'éviter la rude côte de l'avenue de Valmont. Ils empruntent ensuite le chemin des Prés-de-Valmont pour rallier, à la descente, l'avenue de Valmont. Rappelons ici que sa partie supérieure est frappée, dans les deux sens, d'une interdiction générale de circulation.

Malgré cela, un grand nombre d'automobilistes l'utilise, ayant trouvé ainsi un agréable raccourci entre la route de Berne et la route d'Oron! Chose surprenante, à la sortie du tunnel sous l'autoroute, l'avenue de Valmont est affublée d'un panneau de perte de priorité au petit carrefour dont l'autre composante mène à la Maison d'éducation de Vennes! D'autre part, ce secteur est très mal éclairé, ce qui le rend particulièrement dangereux, notamment durant la mauvaise saison.

Il faut de plus remarquer que si les habitants de ce quartier veulent se rendre à pied à Praz-Séchaud où se trouvent

quelques commerces, dont une pharmacie, une supérette, ainsi qu'un médecin, etc., ils doivent emprunter un sentier très mal entretenu, et non déblayé en hiver.

Toutes ces considérations m'amènent à interpellier la Municipalité et à poser les questions suivantes :

1. Dans le cadre des travaux d'aménagement de la station de Vennes du m2, est-il prévu que les usagers puissent encore accéder facilement au chemin des Prés-de-Valmont où se trouvent plusieurs institutions ?
2. Puisque la construction d'une connexion, pour rejoindre la zone d'un atelier-garage depuis l'arrêt de Vennes, est prévue, serait-il envisageable de profiter de ces travaux pour également aménager un chemin éclairé réservé aux piétons qui permettrait de relier plus directement la station de Vennes du m2 au quartier de Valmont ?
3. Quelles mesures la Municipalité entend-elle prendre pour gérer la circulation sur la partie supérieure de l'avenue de Valmont et ainsi augmenter la sécurité de ses usagers-piétons ?
4. Concernant la liaison piétonnière Valmont-Praz-Séchaud, serait-il possible que le sentier menant au quartier Eterpeys-Praz-Séchaud soit dorénavant entretenu, et déblayé durant l'hiver ?

Réponse polycopiée de la Municipalité

La circulation automobile est interdite dans les deux sens sur le tronçon du chemin des Prés-de-Valmont passant sous l'autoroute. Il n'en demeure pas moins que la signalisation de perte de priorité existante au carrefour chemin des Prés-de-Valmont / avenue de Valmont est nécessaire pour régler le régime de priorité de la circulation. En effet, malgré l'interdiction générale de circuler existante à cet endroit, un certain nombre d'ayants droit, tels les services publics, peuvent l'emprunter.

Le transit sauvage constaté par l'interpellatrice à travers ce chemin interdit à la circulation est réel. Son volume est bien heureusement très faible actuellement, notamment grâce aux contrôles sporadiques réalisés par la police.

Cela étant, la Municipalité répond comme suit aux questions de l'interpellatrice :

1. *Dans le cadre des travaux d'aménagement de la station de Vennes du m2, est-il prévu que les usagers puissent encore accéder facilement au chemin des Prés-de-Valmont où se trouvent plusieurs institutions ?*

Tous les terrains situés à cheval entre les communes de Lausanne et d'Epalinges, et délimités par l'autoroute au sud, la route de Berne au nord et la route de la Croix-Blanche à l'est font partie d'un PAC (Plan d'affectation cantonal). Ce PAC, adopté par le Conseil d'Etat en 2001,

¹⁵BCC 2004-2005, T. I (N° 7/I), p. 594.

prévoit notamment le développement et l'agrandissement du P+R existant en coordination avec la construction en cours du métro m2. Une étude de circulation sur l'ensemble du périmètre a été réalisée. Elle fixe les principes de circulation à l'intérieur du PAC compte tenu de toutes les contraintes qui devront être gérées: accessibilité aux futurs bâtiments, accès au P+R, cheminements piétons, etc.

Le principe de circulation retenu prévoit une «porte d'accès» principale au PAC raccordée à la route de la Croix-Blanche sur la commune d'Epalinges et des accès secondaires avec des mouvements restreints par la route de Berne et le chemin des Prés-de-Valmont. Ce plan de circulation règle définitivement le problème du transit soulevé par l'interpellatrice puisqu'il sera empêché par des mesures constructives adéquates. En revanche, l'accessibilité aux différentes activités situées à l'intérieur du PAC est, bien entendu, garantie, y compris aux institutions actuelles.

2. *Puisque la construction d'une connexion, pour rejoindre la zone d'un atelier-garage depuis l'arrêt de Vennes, est prévue, serait-il envisageable de profiter de ces travaux pour également aménager un chemin éclairé réservé aux piétons qui permettrait de relier plus directement la station de Vennes du m2 au quartier de Valmont?*

Des démarches ont été entreprises avec l'Etat de Vaud, propriétaire, en vue de la réalisation de cette connexion. Elles seront poursuivies dans le cadre des mesures d'accompagnement qui font l'objet d'études sur l'ensemble des stations m2 et en relation avec l'aménagement du biopôle de Vennes.

3. *Quelles mesures la Municipalité entend-elle prendre pour gérer la circulation sur la partie supérieure de l'avenue de Valmont et ainsi augmenter la sécurité de ces usagers-piétons?*

Comme relevé plus haut, le plan de circulation du PAC de Vennes annulera le transit sauvage observé aujourd'hui. La Municipalité, en collaboration avec le Canton et la Commune d'Epalinges, a mandaté des spécialistes pour une étude de circulation sur l'ensemble du périmètre de manière à prévoir les mesures nécessaires au maintien de bonnes conditions de sécurité routière. Elle restera toutefois attentive au fur et à mesure du développement des activités du biopôle à l'évolution du trafic en général dans ce secteur, compte tenu de toutes les contraintes qui devront être gérées: accessibilité aux futurs bâtiments, accès au P+R, cheminements piétons, etc.

4. *Concernant la liaison piétonnière Valmont–Praz-Séchaud, serait-il possible que le sentier menant au quartier Eterpeys–Praz-Séchaud soit dorénavant entretenu et débarrassé durant l'hiver?*

Cette liaison, qui concerne partiellement l'Etat, est inscrite au plan des liaisons piétonnières devant être améliorées,

tant du point de vue de l'aménagement, que de l'entretien. Compte tenu des implications financières sur plusieurs directions, il est prématuré aujourd'hui de définir dans quel délai ce cheminement pourrait être pris en considération.

Le président: – La réponse municipale ayant été remise par écrit à l'ensemble du Conseil, je demande toutefois à la Municipalité si elle a quelque chose à ajouter? Ce n'est pas le cas. J'ouvre la discussion.

Discussion

M^{me} Françoise Longchamp (Lib.): – Tout d'abord, je remercie la Municipalité de sa réponse. J'aimerais cependant revenir sur certains points. Concernant le transit sauvage au chemin des Prés-de-Valmont, la Municipalité dit, je cite: *Son volume est bien heureusement très faible actuellement, notamment grâce aux contrôles sporadiques réalisés par la police.* Or, force est de constater que la réalité est tout autre, les habitants de ce quartier s'en plaignent d'ailleurs. Le sentier entre Valmont–Boveresses–Praz-Séchaud est dans un état préoccupant, voire dangereux pour ses usagers. J'en tiens pour preuve une lettre de l'inspecteur cantonal des forêts, suite à un message que lui a adressé la Société de développement de la Sallaz-Vennes, qui déplorait l'état dudit sentier. L'inspecteur cantonal des forêts écrivait: *Si les budgets devaient ne pas permettre de réaliser les travaux nécessaires à la mise en état de ce cheminement, il faudrait même envisager de le fermer jusqu'à ce que la sécurité des promeneurs soit à nouveau assurée.* Les usagers de ce cheminement sont des Lausannois. Il incombe donc à la Municipalité de se préoccuper de la sécurité de ses concitoyens, même si une partie du sentier se trouve sur territoire cantonal. Hier nouveau quartier, Valmont est aujourd'hui habité en grande partie par des personnes d'un certain âge. La revitalisation des sentiers d'accès semble une priorité pour ses habitants, comme j'ai pu le constater il y a quelque temps, ayant été invitée au forum débat de la Société de développement de la Sallaz-Vennes. Je rappelle que ce sentier est notamment utilisé pour se rendre dans le quartier de Praz-Séchaud–Boveresses, où se trouvent quelques commerces, dont une pharmacie, une supérette, un médecin, etc.

J'aimerais poser à la Municipalité une autre question, qui ne figure pas dans mon interpellation. J'ai récemment appris qu'une parcelle sise à l'arrière des tours de Valmont allait être vendue au Service fédéral des autoroutes afin d'y installer une déshuileuse et une désableuse pour l'autoroute. La Municipalité peut-elle me renseigner à ce sujet?

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux: – Concernant le sentier, un entretien minimal devrait être fait. Je crois avoir répondu partiellement dans la réponse à l'interpellatrice. Je prends note de ses remarques et ferai le nécessaire pour assurer le minimum. Je dis minimum, parce que tout ce secteur va être passablement chamboulé par le projet dont vous venez de parler.

Dans le cadre de la législation, on récupère les eaux des autoroutes et on installe des déshuileurs. Par exemple, sur la voie de droite après l'échangeur de Montreux, se trouve un ouvrage de génie civil relativement important. Lors de pluies, il permet de capter les eaux et d'en séparer les huiles lourdes, avant de renvoyer les eaux ainsi traitées dans une Step ou autre lieu.

Les routes nationales font l'objet d'un projet qui date et sera mis en œuvre dans le cadre du m2. Il est axé sur la récupération de toutes les eaux du bassin versant de Venes, sur le biopôle. Ces travaux seront conjointement effectués avec les routes nationales. Il est vrai que sur une parcelle lausannoise non affectée à la construction, un ouvrage sera implanté pour gérer ces eaux de surface. Il s'agit d'un des ouvrages à haute valeur ajoutée, puisque des compléments d'accompagnement environnementaux y seront mis en place. Je pense avoir ainsi répondu à votre question.

Le président : – La discussion se poursuit. La parole n'est plus demandée. Madame l'Interpellatrice désire-t-elle déposer une résolution ?

M^{me} Françoise Longchamp (Lib.) : – Oui, Monsieur le Président. Mais tout d'abord, je voudrais remercier M. le municipal de sa réponse complémentaire. Les habitants de Valmont se souciaient en effet de ce qu'allait devenir cette parcelle. Je le remercie aussi des démarches entreprises pour que ce sentier soit amélioré, ou du moins rendu moins dangereux. Mais je me permets tout de même de déposer la résolution suivante :

Résolution

Le Conseil communal de Lausanne souhaite que la Municipalité entreprenne toutes démarches utiles auprès des différents services concernés afin que la réfection du cheminement menant de Valmont à Praz-Séchaud–Boveresses soit réalisée dans les plus brefs délais.

Le président : – Si la parole n'est plus demandée, je vous fais voter sur la résolution de l'interpellatrice.

Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main. Celles et ceux qui la refusent ? Celles et ceux qui s'absentent ? Avec quelques abstentions, vous avez accepté cette résolution. Cet objet est liquidé. Je vous remercie.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu l'interpellation de M^{me} Françoise Longchamp : « Quel avenir pour le quartier de Valmont ? » ;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

adopte

la résolution de l'interpellatrice, disant :

« Le Conseil communal de Lausanne souhaite que la Municipalité entreprenne toutes démarches utiles auprès des

différents services concernés afin que la réfection du cheminement menant de Valmont à Praz-Séchaud–Boveresses soit réalisée dans les plus brefs délais. »

Interpellation de M^{me} Françoise Longchamp : « Secteur Marterey–place de l'Ours–avenue du Tribunal-Fédéral : retour des places de parc ? »¹⁶

Développement polycopié

Pour permettre la construction de la section Bessières–CHUV du m2, un grand nombre de places ont été supprimées.

De nombreux commerçants se plaignent de la diminution de la fréquentation de leur établissement, sans parler de la grogne des automobilistes.

Par la présente, j'aimerais interpellier la Municipalité et lui poser les questions suivantes :

1. Le planning tel qu'établi pour les travaux dans ce secteur est-il respecté ? Sinon, quel retard est aujourd'hui connu ?
2. Lorsque les travaux seront terminés, la totalité des places de parc provisoirement supprimées dans le secteur sera-t-elle rendue aux usagers ?
3. Sinon, quelles mesures de compensation la Municipalité entend-elle prendre ?

Réponse polycopiée de la Municipalité

Pour permettre l'exécution des travaux du m2 dans le secteur Tribunal-Fédéral–Marterey–place de l'Ours, un total de 48 places de parc payantes pour voitures, de 1 case livraisons et de 53 places pour véhicules deux-roues a dû être provisoirement supprimé pour une durée de trois ans ; soit jusqu'à la fin de 2006. Cette diminution de l'offre en stationnement touche l'avenue du Tribunal-Fédéral et le haut du passage Vincent-Perdonnet. Aucune suppression n'a été effectuée sur les rues de Marterey, de l'Ancienne-Douane et de Sainte-Beuve. Cet impact déficitaire sur l'offre en places publiques est directement lié à la nature des travaux entrepris dans ce secteur qui, pour des contraintes techniques, ne peuvent s'effectuer en souterrain. Ces suppressions se répartissent de la manière suivante :

Places voitures

- 24 places de parc payantes limitant la durée à 2 heures à l'avenue du Tribunal-Fédéral, au droit des immeubles N^{os} 7, 9 et 11 ;
- 9 places de parc payantes limitant la durée à 2 heures à l'avenue du Tribunal-Fédéral, au droit de l'immeuble N^o 3 ;

¹⁶BCC 2004-2005, T. I (N^o 7/I), p. 594.

- 6 places de parc payantes limitant la durée à 3 heures à l'avenue du Tribunal-Fédéral, au droit des immeubles N°s 21, 23 et 25;
- 9 places de parc payantes limitant la durée à 2 heures au passage Vincent-Perdonnet, au droit de l'immeuble N° 4;
- 1 case livraisons à l'avenue du Tribunal-Fédéral, au droit de l'immeuble N° 4.

Places deux-roues

- 43 places de parc pour véhicules à deux roues à l'avenue du Tribunal-Fédéral, au droit de l'immeuble N° 4;
- 10 places de parc pour véhicules à deux roues au passage Vincent-Perdonnet, au droit de l'immeuble N° 4.

Cela dit, la Municipalité répond comme suit aux questions posées:

1. Le planning tel qu'établi pour les travaux dans ce secteur est-il respecté? Sinon, quel retard est aujourd'hui connu?

La Commune n'ayant pas pour mandat d'assurer les directions locales ni la direction générale des travaux, elle a transmis cette question au chef de projet planification de la direction du m2 qui y répond de la manière suivante:

Les jalons principaux du planning général pour ce secteur sont:

- fin des travaux du génie civil: décembre 2006;
- début de pose de voies: septembre 2006;
- fin de pose de voies: fin avril 2007.

Il n'y a, à ce jour, pas de retard connu sur ces jalons. Le planning des travaux permet de respecter ces jalons.

2. Lorsque les travaux seront terminés, la totalité des places de parc provisoirement supprimées dans le secteur sera-t-elle rendue aux usagers?

Dans le cas de l'avenue du Tribunal-Fédéral, l'ensemble de l'offre en stationnement voitures et deux-roues sera intégralement restitué une fois le chantier terminé.

Dans le cas de la place de l'Ours, l'implantation de la nouvelle station du m2 ne permettra physiquement pas de rétablir l'offre en stationnement telle qu'elle existait auparavant. Le projet de réaménagement de la voirie lié à cette station est actuellement en cours d'étude au sein de l'Administration communale. Toutefois, selon l'état actuel de ce projet, on peut vraisemblablement tabler sur un déficit de 9 places de parc payantes pour voitures et de 10 places pour véhicules deux-roues en haut du passage Vincent-Perdonnet.

3. Sinon, quelles mesures de compensation la Municipalité entend-elle prendre?

Afin de pallier le déficit de places publiques dans le secteur Tribunal-Fédéral-Marterey-place de l'Ours, la Municipalité, dans sa séance du 27 mai 2004, a adopté une mesure de compensation. Celle-ci concerne la création de 16 places de parc payantes ouvertes aux détenteurs d'un macaron de stationnement «L» et de 3 places pour véhicules à deux roues à l'avenue du Tribunal-Fédéral, au droit de l'immeuble N° 29. Cette solution présente l'avantage de favoriser l'ensemble des usagers du secteur et permet de répondre valablement aux inquiétudes des habitants du quartier. Cette mesure est intervenue à la fin du mois d'août et perdurera une fois le chantier du m2 terminé.

Le président: – La réponse municipale ayant été remise par écrit à l'ensemble du Conseil, je demande toutefois si la Municipalité désire ajouter quelque chose? Ce n'est pas le cas. J'ouvre la discussion.

Discussion

M^{me} Françoise Longchamp (Lib.): – Je remercie la Municipalité de sa réponse, reçue il y a déjà fort longtemps. J'aimerais simplement ajouter ceci: alors que la Municipalité cherche à favoriser l'usage des véhicules à deux roues en ville, je regrette qu'elle n'ait pas trouvé le moyen de pallier le déficit de sept places les concernant dans le secteur, tel que j'ai pu le calculer, si je ne me trompe pas.

Le président: – La discussion se poursuit. La parole n'est plus demandée. Madame l'Interpellatrice, voulez-vous déposer une résolution? Non? L'affaire est donc liquidée.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu l'interpellation de M^{me} Françoise Longchamp: «Secteur Marterey-place de l'Ours-avenue du Tribunal-Fédéral: retour des places de parc?»;
- oui la réponse municipale;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Interpellation de M. Claude Mettraux et consorts:
«La Pontaise deviendra-t-elle un quartier <chaud>?»¹⁷

Développement polycopié

La Pontaise est actuellement un quartier calme dans lequel habitent beaucoup de familles; des personnes âgées y sont

¹⁷BCC 2004-2005, T. I (N° 8/I), p. 775.

depuis longtemps aussi. Le temple de Saint-Luc est au centre de ce quartier. Il semblerait que des travaux permettraient l'ouverture d'un cabaret au Café des Lauriers en face du temple.

D'ailleurs ce n'est pas seulement l'implantation de ce cabaret qui est en cause. Il y a déjà d'autres établissements qui ouvrent tard dans la nuit et attirent cette population nocturne proche de ces milieux. Des salons de massages pourraient parfaitement s'ouvrir dans les commerces vacants du quartier. Les habitants et la Société de développement du Nord craignent que les filles qui ont été refoulées du Flon ne se déplacent à la Pontaise.

Actuellement, dans le cadre du nouveau PPA, la Municipalité est en train de créer des «zones» dans lesquelles de tels établissements seraient interdits.

Nous désirons poser à la Municipalité les questions suivantes :

1. Est-ce que la Commune est consciente des désagréments que représente l'ouverture d'un tel établissement dans un quartier populaire habitué au calme ?
2. La Municipalité suit-elle cette évolution et comment pense-t-elle réagir ?
3. Est-ce que la Pontaise sera dans une telle zone ?

Réponse photocopiée de la Municipalité

En octobre 2003, le propriétaire d'un bâtiment en plein cœur de la Pontaise déposait une demande de permis de construire en vue de créer un cabaret night-club. Dans le cadre de l'instruction du dossier, ce projet a été soumis à l'enquête publique du 24 octobre au 13 novembre 2003. Celle-ci a déclenché 25 oppositions au total, toutes s'inquiétant de la localisation d'un établissement de ce genre dans un quartier comprenant certes des commerces de proximité mais aussi beaucoup de logements.

Dans le cadre de la mise au point du Plan général d'affectation, la Municipalité, suite aux débats du Grand Conseil lors de la révision de la LADB (Loi sur les auberges et les débits de boissons) s'est inquiétée du problème des établissements nocturnes et des gênes qu'ils peuvent occasionner dans les quartiers fortement habités. Ainsi a-t-elle souhaité qu'un dispositif apparaisse dans le PGA (Plan général d'affectation) pour restreindre, voire interdire, un établissement public qui est susceptible de provoquer des inconvénients appréciables dans les secteurs où l'habitat est prépondérant (art. 77 PGA). La Municipalité n'entend ainsi pas découper le territoire en zones susceptibles d'accueillir ou de prohiber les établissements nocturnes, comme le suppose l'interpellateur, elle souhaite se prononcer de cas en cas en fonction de la situation locale de chaque projet et du résultat de l'enquête publique.

Le PGA comprenant le nouvel article 77 ayant été soumis à l'enquête publique au mois de juin 2004, la Municipalité devait se prononcer conformément à l'article 79 LATC sur l'application de ce nouvel article. Dans la pesée des intérêts qu'elle a effectuée, elle a décidé finalement de refuser le permis de construire sollicité, constatant notamment le nombre d'oppositions et la situation de l'établissement prévu dans un quartier où l'habitat est prépondérant. Un recours a cependant été déposé au Tribunal administratif par les constructeurs contre la décision de la Municipalité.

Sur la base des divers éléments qui précèdent, la Municipalité répond aux questions posées de la manière suivante :

1. *Est-ce que la Commune est consciente des désagréments que représente l'ouverture d'un tel établissement dans un quartier populaire habitué au calme ?*

Oui, la Municipalité est parfaitement consciente des désagréments qu'un tel établissement est susceptible de provoquer dans le quartier en cause puisqu'elle a refusé le permis de construire sollicité en date du 20 juillet 2004. Pour cela, il fallait cependant qu'elle dispose d'une base légale réglementaire qui faisait défaut jusqu'à l'enquête publique du PGA. Dans sa pesée des intérêts, la Municipalité a constaté la présence très importante de logements dans les environs et a aussi tenu compte de l'importance du nombre des oppositions.

2. *La Municipalité suit-elle cette évolution et comment pense-t-elle réagir ?*

Oui, la Municipalité suit depuis un certain temps cette évolution. L'inscription de l'article 77 PGA en est la preuve. La légalisation d'une nouvelle base réglementaire prend cependant beaucoup de temps, mais l'article 79 LATC oblige une application parallèle entre le nouveau PGA et l'actuel RPE permettant le refus du projet en cause après appréciation de la situation locale.

3. *Est-ce que la Pontaise sera dans une telle zone ?*

Non, la Municipalité ne prévoit pas le découpage de la ville en zones excluant ou autorisant les boîtes de nuit, c'est dans l'application du nouvel article 77 PGA qu'elle fera de cas en cas une pesée des intérêts lui permettant de prendre des décisions en fonction des circonstances locales.

Le président : – La réponse municipale ayant été remise par écrit à l'ensemble du Conseil, je demande toutefois si la Municipalité désire ajouter quelque chose ? Ce n'est pas le cas. J'ouvre la discussion.

Discussion

M. Claude Mettraux (Hors groupe) : – Je remercie la Municipalité de sa réponse à mon interpellation. Il me plaît d'en relever la rapidité, ce d'autant plus qu'elle me satisfait.

Les PDC soutiennent la Municipalité dans le suivi de cette évolution.

M^{me} Michelle Tauxe-Jan (Soc.): – L'interpellation de M. Mettraux était parallèlement appuyée par une pétition déposée par la Société de développement du Nord et d'autres habitants de la Pontaise¹⁸. J'aimerais savoir où en est cette pétition, car elle va de pair. La prise de position de M. l'interpellateur et de divers habitants de la Pontaise est tout à fait justifiée. Je crois que l'on ne doit pas implanter n'importe où des cabarets pour le plaisir de faire de l'argent, pour ne pas dire plus. Je souhaiterais avoir une réponse concernant la pétition, s'il vous plaît.

Le président: – Selon M. le secrétaire, cette pétition serait en cours et devrait parvenir bientôt au Conseil.

M^{me} Michelle Tauxe-Jan (Soc.): – Merci, Monsieur le Président. Je pense que l'on en parlera alors.

Le président: – Tout à fait, nous en reparlerons. La discussion se poursuit. La parole n'est plus demandée. Monsieur l'Interpellateur, avez-vous une résolution à déposer? Non? L'affaire est donc liquidée.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu l'interpellation de M. Claude Mettraux et consorts: «La Pontaise deviendra-t-elle un quartier <chaud>?»;
- ouï la réponse municipale;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Interpellation de M^{me} Mireille Cornaz et consorts: **«Arbres et chemin, quel entretien?»¹⁹**

Développement photocopié

Deux régions de la Blécherette sont concernées par cette interpellation. La première concerne la forêt qui se trouve derrière la prison du Bois-Mermet.

Lors d'une question orale j'avais déjà soulevé le fait que le petit chemin qui part du Bois-Gentil et va en direction de l'Ancien-Stand pouvait être dangereux en hiver, car de la glace se formait à la bifurcation pour aller à Bellevaux, et sur les escaliers qui permettent de traverser le Petit-Flon. Actuellement de la terre et des copeaux de bois provenant de la piste finlandaise envahissent régulièrement ce chemin. Ce qui veut dire que des écoulements d'eau ne sont pas maîtrisés dans cette zone.

¹⁸BCC 2004-2005, T. I (N° 7/I), pp. 593 ss.

¹⁹BCC 2004-2005, T. I (N° 9), p. 848.

1. Du long des Plaines-du-Loup, le technicien de surface ne pourrait-il pas se déplacer quelquefois en direction de ce chemin et le balayer?

2. Des travaux seront-ils entrepris pour qu'il n'y ait pas de glace en hiver et rendre ce passage public moins dangereux?

Dans cette forêt beaucoup d'arbres ont été abattus. Tout a été laissé sur place. Avant cette opération une information a été organisée pour les gens du quartier. Cependant, l'ampleur de la coupe étonne tout de même les promeneurs.

3. Pour quelles raisons a-t-on abattu autant d'arbres?

Cela a occasionné beaucoup de déchets qui sont entassés pêle-mêle sur place. Tous ces troncs et branches en «chenit» ne donnent pas une très belle image de cette forêt urbaine. Les années passées, les gens munis d'une autorisation pouvaient aller ramasser des déchets de coupe.

4. Pourquoi cela n'est-il plus possible actuellement?

5. Quand cette forêt sera-t-elle remise en état?

La deuxième partie de cette interpellation concerne les arbres qui sont le long de l'avenue des Plaines-du-Loup. Déjà au début du mois d'août les feuilles de certains arbres, les plus petits, étaient jaune brun. La cause était vraisemblablement un manque d'eau. Lorsqu'on regarde le bas du tronc de ces arbres, on voit qu'il n'y a pratiquement pas de terre mais une sorte de bétonnage, ce qui fait que la pluie ne s'infiltre pas vraiment. Le problème de leur arrosage a été posé à des employés qui s'occupaient de le faire sur les terrains des Bossons. Leur réponse a été: «Ce n'est pas important, ils seront changés dans deux ans!»

6. Ne ferait-on pas des économies en prévoyant un autre substrat au pied de ces arbres et en les arrosant un peu l'été au lieu de les changer tous les deux ans?

Réponse photocopiée de la Municipalité

Préambule

L'entretien général de la zone boisée du Bois-Gentil est du ressort de trois services œuvrant en collaboration les uns avec les autres, mais intervenant spécifiquement en regard des missions dont ils ont la charge.

Ainsi, le Service des forêts, domaines et vignobles (FoDoVi) en est le gestionnaire principal. Il assure la pérennité de la forêt par un nettoyage régulier consistant à élaguer les arbres sains et à abattre ceux présentant des signes avérés de maladie ou des risques de chute. Une intervention d'envergure est en cours et elle devrait durer jusqu'au printemps 2005.

Le Service des routes et de la mobilité est quant à lui en charge du nettoyage des cheminements piétonniers goudronnés et de leurs accotements. Son personnel procède à un balayage manuel et à la vidange des corbeilles à déchets une fois par semaine, le vendredi. Un balayage mécanique est en outre effectué une fois par mois.

Pour sa part, le Service des parcs et promenades procède à un nettoyage régulier des autres cheminements traversant cette zone boisée, à raison d'un ou deux passages hebdomadaires.

S'agissant des questions de l'interpellatrice portant sur la forêt du Bois-Gentil et son entretien par les services communaux, la Municipalité est en mesure d'y répondre comme il suit :

1. Du long des Plaines-du-Loup, le technicien de surface ne pourrait-il pas se déplacer quelquefois en direction de ce chemin et le balayer ?

Comme précisé dans le préambule, le chemin en question fait l'objet d'un balayage hebdomadaire par une équipe du Service des routes et de la mobilité. Compte tenu de la typicité des lieux et des moyens à disposition, tant humains que mécaniques, il n'est pas possible d'intensifier la cadence d'intervention sans desservir le nettoyage d'autres zones de notre ville. Les tournées de balayage sont dimensionnées de façon à permettre à chaque balayeur d'effectuer son travail selon une planification coordonnée. Déplacer ponctuellement le collaborateur affecté au quartier des Plaines-du-Loup ne pourrait se faire sans conséquences notables sur la qualité du nettoyage de ce quartier.

2. Des travaux seront-ils entrepris pour qu'il n'y ait pas de glace en hiver et rendre ce passage public moins dangereux ?

Bien que régulièrement déneigés, les cheminements se trouvant en zone boisée ne le sont qu'à l'issue du traitement des axes routiers prioritaires et des rues et trottoirs se trouvant au centre ville et dans les quartiers d'habitation. Bien que pouvant être jugé tardif par les usagers utilisant ce cheminement, son caractère secondaire n'autorise pas qu'il soit déneigé plus rapidement.

S'agissant de l'emploi de fondants chimiques, calcium ou chlorure de sodium, il faut savoir que le Service des routes et de la mobilité – d'entente avec le Service des parcs et promenades et celui des forêts, domaines et vignobles – a renoncé à leur emploi afin de préserver l'écosystème dans les zones forestières, comme c'est d'ailleurs déjà le cas dans les bois de Sauvabelin. Dans ce contexte, une signalisation spécifique « route non déneigée » a été installée à l'intention des usagers de part et d'autre du cheminement en question. Soucieux de sécuriser autant que faire se peut ce chemin, un épandage de gravillon est toutefois effectué à chaque fois que les conditions météorologiques l'exigent.

3. Pour quelles raisons a-t-on abattu autant d'arbres ? Cela occasionne beaucoup de déchets qui sont entassés pêle-mêle sur place. Tous ces troncs et branches en « chenit » ne donnent pas une très belle image de cette forêt urbaine.

Les exploitations forestières sont une nécessité pour garantir la stabilité des massifs dans les zones pentues fréquentées et à proximité des ruisseaux. La situation en forêts urbaines lausannoises tend à se déséquilibrer vers un vieillissement des arbres, ce qui ne garantit plus une répartition idéale entre les zones de jeunes forêts et de vieilles futaies. Il est donc indispensable d'intervenir pour permettre à la lumière d'atteindre le sol. Les graines peuvent alors germer et reconstituer la forêt pour les générations futures. Cette régénération indispensable passe toujours par l'étape spectaculaire et traumatisante de la coupe. Le service des forêts tente de limiter au maximum les nuisances pour la population et se conforme aux exigences d'une sylviculture proche de la nature tout en essayant de limiter les coûts des travaux. Il en résulte donc une impression de « chenit » pour le promeneur qui ne veut pas voir que la nature n'a que faire du « propre en ordre ».

4. Les années passées, les gens munis d'une autorisation pouvaient ramasser les déchets de coupe. Pourquoi cela n'est-il plus possible actuellement ?

Les gens peuvent toujours ramasser les déchets de coupe en zone urbaine, mais ils ne sont pas autorisés à utiliser une tronçonneuse. Cela pour des raisons évidentes de sécurité pour eux-mêmes, mais surtout pour les tiers. De plus, dès l'année prochaine, et pour éviter le trafic motorisé à l'intérieur des forêts (interdit par la Loi fédérale sur les forêts du 4 octobre 1991), toute utilisation d'un véhicule à moteur pour transporter des rémanents de coupe sera proscrite sur les chemins interdits à la circulation. Cela afin de garantir la tranquillité des usagers et de la faune indigène.

5. Quand cette forêt sera-t-elle remise en état ?

Une partie des rémanents de coupe, notamment ceux d'un diamètre supérieur à 20 cm, situés aux abords du chemin qui part au niveau du Bois-Gentil 92 seront évacués lors des travaux de réfection de ce dernier (avant la fin de l'année 2004). Dans la zone située sur la rive gauche de la Louve (zone Entre-Bois), les gros bois seront évacués avant la fin du mois d'avril 2005. Le Service des forêts a attendu que le chemin qui part au niveau du Bois-Gentil 92 soit amélioré pour éviter de provoquer des dégâts inutiles lors de la sortie des bois.

S'agissant enfin de la problématique de l'entretien des arbres d'avenue, dont ceux plantés le long de l'avenue des Plaines-du-Loup, la Municipalité répond comme suit à la question de l'interpellatrice portant sur ce sujet :

6. Ne ferait-on pas des économies en prévoyant un autre substrat au pied de ces arbres et en les arrosant un peu l'été au lieu de les changer tous les deux ans ?

La problématique des arbres d'avenue est pour le moins complexe. Il faut savoir que la durée de vie moyenne d'un tel arbre est de l'ordre d'une trentaine d'années. Les causes principales de mortalité sont plus accidentelles (voitures, conteneurs à déchets, chantiers, etc.) que liées à l'emploi d'un substrat inapproprié.

La plantation d'un arbre nécessite l'emploi d'environ 6 m³ de terre végétale. Lorsque les trottoirs sont étroits, le Service des routes et de la mobilité procède à la pose d'un entourage, sous forme de bordures en granit ou d'un rang de pavés et remplit dite surface à l'aide de gypse concassé appelé limana. Cette façon de faire facilite les travaux de nettoyage et de déneigement ultérieurs. Lorsque la largeur du trottoir est suffisante, ce limana est remplacé par un mélange stabilisé perméable composé de terre et de pierres. Cette perméabilité présente certes un avantage en été, mais également un inconvénient non négligeable en hiver lors des opérations de salage des trottoirs.

En outre, et à n'en pas douter, les conditions climatiques des étés 2003 et 2004 ont causé beaucoup de stress aux arbres d'alignement dans toute la ville.

Dans les faits, l'économie réelle consiste avant tout à améliorer les conditions mêmes des plantations d'arbres le long de nos artères. Les responsables du Service des parcs et promenades saisissent chaque occasion pour mener une réflexion sur l'opportunité d'effectuer ou non des plantations lors d'aménagements de la voirie publique.

Le président : – La réponse municipale ayant été remise par écrit à l'ensemble du Conseil, je demande toutefois si la Municipalité désire ajouter quelque chose? Ce n'est pas le cas. J'ouvre la discussion.

Discussion

M^{me} Mireille Cornaz (Hors groupe) : – Je remercie la Municipalité de m'avoir répondu rapidement, c'est-à-dire en septembre déjà. Les réponses données ne me satisfont pas complètement et des compléments d'information seraient les bienvenus, notamment pour les questions N^{os} 1 et 2. Sur le chemin qui mène du Bois-Gentil à Bellevaux, en haut de l'escalier, stagnent régulièrement de la terre et des copeaux, malgré les nettoyages hebdomadaires. Si ce n'est pas un problème de nettoyage, il doit sûrement y avoir d'autres causes. Un problème d'écoulement des eaux peut-être, car c'est à cet endroit que se forme de la glace en hiver. Je m'étonne que les trois services responsables de ce site ne l'aient pas remarqué. Alors, qu'en est-il vraiment?

Ensuite, à la question N° 3, une remarque: lors d'une rencontre avec les gens du quartier, les forestiers ont bien expliqué le pourquoi d'une telle coupe et les raisons du non-déblaiement des déchets. Les personnes présentes ont été satisfaites de ces explications. Cependant, dans la réponse à mon interpellation, je pense que la remarque,

je cite, ... *le promeneur qui ne veut pas voir que la nature n'a que faire du «propre en ordre»*, est tout à fait déplacée. Cette forêt urbaine devrait justement être propre et en ordre, car elle constitue le premier contact des enfants de la ville avec la nature. Si l'image en est bonne, les enfants iront plus volontiers se promener dans d'autres forêts.

Enfin, à la question N° 6: il est bien que le Service des parcs et promenades étudie le meilleur substrat à mettre autour des arbres. Le fait que la durée de vie des arbres d'avenues est en moyenne de trente ans ne me permet pas de comprendre pourquoi ils ont été remplacés ici après deux ans. Le stress de ces arbres soumis aux conditions climatiques de 2003 et de 2004 me paraît une réponse un peu courte. Que se passe-t-il vraiment?

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux :

– Etant donné que trois services sont impliqués, je vais tenter de coordonner les réponses aux questions posées. Rappelons d'abord que l'objectif de la Municipalité n'est pas de mettre du goudron partout. En principe, même si l'on arrive à préserver l'infiltration naturelle, on la favorise. Et dans une forêt urbaine, on ne va surtout pas se gêner! Demeure la problématique du comportement du citoyen, dont on connaît les excès. Les trois services en charge de l'entretien de ce secteur font au mieux en mettant les équipements supplémentaires. Je pense que l'on a répondu aux questions.

Concernant le stress des plantations, je ne suis personnellement pas jardinier, mais vous devez vous souvenir qu'en 2003, un été très particulier a fait souffrir beaucoup d'arbres. De jeunes plants ont dû être remplacés, car ils n'ont pas pu prendre racine dans le substrat existant. Sachez que tous les services travaillant dans ce secteur ont souci de propreté et de qualité. Dès qu'ils constatent un inconvénient, ils remplacent l'objet à changer. En l'occurrence, il s'agissait ici de quelques arbustes. Mais la collaboration des services dans une forêt urbaine est délicate et sa qualité dépend aussi du comportement du citoyen fréquentant ces lieux.

M^{me} Mireille Cornaz (Hors groupe) : – J'espère donc que les travaux à faire, l'observation de ce coin, seront vraiment effectués par les trois services et que les désagréments constatés diminueront. Pour le moment, je ne dépose pas de résolution, mais je reviendrai peut-être à cette tribune.

Le président : – L'interpellatrice n'ayant pas déposé de résolution, l'affaire est liquidée.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu l'interpellation de M^{me} Mireille Cornaz et consorts: «Arbres et chemin, quel entretien?»;
- oui la réponse municipale;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

—————

Le président: – Pendant ces trois séances, nous avons examiné 14 points de l'ordre du jour, 14 rapports pour des préavis ou des motions. Nous n'avons examiné aucune motion ce soir, mais six interpellations. Cela suffit! Je vous remercie d'avoir participé jusqu'au bout à cette séance et vous donne rendez-vous mardi 25 janvier 2005, à 19 h 30. Bonnes fêtes de fin d'année et bon retour dans vos foyers!

La séance est levée à 22 h 45.

Le rédacteur

Jean-Gabriel Lathion
Lausanne

Composition

Entreprise d'arts graphiques
Jean Genoud SA
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. 021 652 99 65

On s'abonne au

Bureau des huissiers
Place de la Palud
Case postale
1002 Lausanne
Tél. 021 315 22 16

